



RURALITÉS & TRANSFORMATIONS

*Le sol, socle et support de nos sociétés,
peut-il être source d'expression d'une
figure d'aménagement territorial nouvelle,
et répondre aux enjeux futurs de l'espace
rural de France ?*

MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDE

ENSA Clermont-ferrand - 2016

Entre Ville, Architecture & Nature

Thibaut Dury

DIRECTEURS D'ÉTUDE

Stéphane Bonzani

Simon Teyssou



RURALITÉS & TRANSFORMATIONS

*Le sol, socle et support de nos sociétés,
peut-il être source d'expression d'une
figure d'aménagement territorial nouvelle,
et répondre aux enjeux futurs de l'espace
rural de France ?*

MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDE
ENSA Clermont-ferrand - 2016
Entre Ville, Architecture & Nature
Thibaut Dury

DIRECTEURS D'ÉTUDE
Stéphane Bonzani
Architecte DPLG, enseignant et chercheur
Simon Teyssou
Architecte DPLG et enseignant

I PARCELLAIRE D'UN PROPOS

I REMERCIEMENTS	7
-----------------	---

I LE RURAL EXISTE-T-IL ENCORE ?

Une question d'origine et de formation « <i>architect[r]urale</i> »	11
<i>Ruralités</i> , sol et consciences territoriales	15

I DE LA TERRE AU BÉTON & VICE-VERSA

Préface	25
Les villes, terres éphémères de désirs	29
Les campagnes, nouvel éden contemporain	37
<i>L'urbanisme rural</i> , ou l'outil d'une déterritorialisation	45

I SOL & ENTRELACEMENT DES ÉCHELLES

Préface	61
Le projet territorial, le sol source du bien commun	65
Le projet local, le sol source identitaire	73
Le projet architectural, le sol source de durabilité	93
Distiller la vallée, ou les prémices d'un projet de <i>ruralisme</i>	117

I RURALISME & UTOPIE D'UN TERRITOIRE INVERSÉ

Le ruralisme, nouvel outil d'aménagement des ruralités	143
Le périurbain, entre interpénétration et complexité territoriale	147
Tous urbains, tous ruraux ?	155

I LEXIQUE	159
-----------	-----

I BIBLIOGRAPHIE	171
-----------------	-----

I REMERCIEMENTS

En premier lieu, je tiens à remercier l'ENSA de Clermont-ferrand, qui m'aura permis durant ces cinq années d'apprécier le monde complexe de l'architecture et m'aura donné la chance d'étudier au-delà de nos frontières, lors d'une année d'échange riche en rencontres et expériences.

En leur qualité de directeurs d'étude, Stéphane Bonzani et Simon Teyssou, m'ont offert les conditions idéales et nécessaires au bon déroulement de ce mémoire. Leur pertinence, leur rigueur et leur apport théorique et référentiel, m'auront permis de développer ce sujet de manière approfondie et de porter un regard nouveau sur la question de l'aménagement du territoire.

En tant que praticiens de l'architecture et également amis, je remercie Geoffrey Setan et Javier Olascoaga, pour leur confiance accordée au sein de leurs agences respectives et le partage de leurs expériences dans la pratique de la maîtrise d'œuvre architecturale.

Enfin, je tiens à remercier tout particulièrement Mélissa, Anthony, ma famille et mes amis, pour leurs encouragements, leur soutien et leur présence durant ces cinq années passées.

INTRODUCTION

LE RURAL EXISTE-T-IL ENCORE ?

I Une question d'origine & de formation « architect[r]urale »

Faire le choix des études d'architecture, bien au-delà d'un simple désir de formation méthodologique et conceptuel, c'est choisir la voie d'un apprentissage perpétuel et prendre conscience du monde, de l'environnement et des territoires qui nous entourent. C'est aussi ne plus rester passif à ce que l'on observe, se forger ses propres opinions et prendre part au débat collectif. Être étudiant architecte, c'est développer un sens critique, un regard neuf sur les problématiques contemporaines que subit notre société actuelle, qu'elles soient par exemple d'ordre écologiques, économiques, démographiques ou encore sociales, cherchant constamment des réponses adéquates aux questionnements posés. Enfin, devenir architecte à mes yeux, c'est avant tout œuvrer au service d'une population, d'une nature, ou encore d'un patrimoine, autrement dit, être acteur du territoire au service du bien commun. Comme le raconte si bien l'architecte Marc Verdier, « *mon métier c'est d'être une sorte de révélateur, une personne qui travaille à partir d'un territoire, qui analyse ses structures architecturales et paysagères et en propose une interprétation, un projet ; mais c'est être également un cohabiteur, celui qui veut faire en sorte que les gens, les habitants de ce territoire, cohabitent et prennent part au projet du territoire pour le bien commun* »¹. C'est dans cette conviction que, intuitivement et volontairement, mon choix s'est porté sur les études d'architecture, ne voulant pas rester simple spectateur devant les transformations de nos territoires, mais bel et bien acteur, participant en toute modestie à l'édification future du monde architectural de demain.

1. M. Verdier, *Architectes et urbanistes en campagne, conférence à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine de Paris, 2013*

Au cours de ces cinq années passées au sein de l'ENSA de Clermont-Ferrand, j'ai pu prendre conscience des territoires qui m'entouraient et porter un regard nouveau sur des problématiques et des enjeux qui m'étaient jusqu'alors inconnus, où les notions *d'espace rural et urbain, d'exode, de*

2. Voir définitions dans le Lexique

déterritorialisation, d'étalement urbain, de périurbanisation, de rurbanisation, ou encore de coefficient d'occupation des sols², m'apparaissaient pour la première fois dans leur ensemble, enrichissant mon vocabulaire, mon expérience et de ce fait, ma capacité à analyser le territoire. Grâce à cet enseignement (notamment lors des semestres cinq et six), alors que les études d'architecture nous inculquent diverses théories et principes sur l'agencement spatial, les articulations entre une architecture et un espace public, les notions de fonctionnalité, d'esthétisme ou encore de rapport au contexte, j'en venais à découvrir un nouveau territoire rural souffrant de multiples maux, jusqu'à présent invisibles à mon regard novice quant aux questions d'aménagement du territoire et de conception architecturale, venant à remettre en cause une vision faussée de ces espaces et allant même jusqu'à poser la question de l'éligibilité du terme de *rural* et de ses diverses déclinaisons comme la notion de *ruralité*.

Originaire d'un petit village du sud de la Bourgogne (*figure 1*), j'ai pendant de nombreuses années parcouru le sol de ces territoires ruraux, filant le long des routes asphaltées et parfois empierrées de la région ; m'arrêtant de temps à autres sur les places pavées des bourgs et villages des différents cantons ; marchant sur ces sentiers sinueux d'herbe ou de grès au travers champs et forêts ; s'adossant parfois pour faire une pause, contre le mur d'une grange en bois ou en pisé... Revêtant presque d'un caractère poétique, voire idyllique, ce quotidien qui fut le mien durant plusieurs années, est devenu l'idéal de vie rêvé par un grand nombre de ménages français. Ce nouveau désir, remplaçant l'ancien attrait pour les villes qui avait à l'époque engendré *l'exode rural*³, est aujourd'hui la source d'une nouvelle dynamique migratoire intérieure baptisée, *a contrario exode urbain*⁴, qui m'était jusqu'alors inconnue, ayant dans l'esprit une vision des campagnes et du monde rural quelque peu archaïque, considérant seulement l'aspect décroissant des campagnes (diminution de population fautes de services ou d'équipements, vieillissement de la population, fermetures des commerces et des entreprises, perte d'un patrimoine paysager, architectural et culturel, etc.), ne considérant pas alors les transformations récentes subit par les territoires ruraux de France ces dernières décennies.

3. Voir définition dans le Lexique

4. P. Merlin, *L'exode urbain*, Éd. La Documentation Française, Coll. Les Études de la Documentation Française, 2009
Voir définition dans le Lexique

L'espace rural, de par mon expérience, est un territoire possédant autant - si ce n'est plus - de qualités et d'atouts que l'espace proprement dit urbain, en particulier quant à son



*Figure 1 - Village de Charolles (71)
Croquis - 2015*

caractère identitaire et sa capacité à générer une proximité entre ses habitants et la nature. Vivre en réciprocité avec son environnement, au plus proche d'une faune, d'une flore, d'un patrimoine paysager, en symbiose avec un sol et un sous-sol, où « *la nature est une matrice, une richesse, un bien commun [ainsi que] le vivant, le sol, le climat, l'eau, le jour, la nuit, le vent* »⁵. Cette proximité induit un fort potentiel éducatif et formateur, car la sensibilisation à notre environnement commence dès notre plus jeune âge. C'est également à mes yeux un territoire riche d'éventuelles expérimentations et de ressources potentielles quant à l'élaboration de nouveaux concepts et nouveaux projets. Ors, si l'on s'en réfère aux définitions de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE)⁶ ou encore de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE)⁷, l'espace rural apparaît systématiquement comme un espace résiduel de l'urbain, soit sans définition personnelle, sans réelle valeur propre si ce n'est que dans une supposée opposition aux villes. S'est alors posée la question, lorsque les territoires urbains développèrent selon leur étymologie propre *l'urbanisme* comme « *art, science et technique de l'aménagement des agglomérations humaines* » (Larousse), pourquoi, *a contrario*, les territoires ruraux n'accouchèrent pas d'un *ruralisme*, au sens où l'entendait à l'époque Louis Leroy, lorsqu'il publiait son livre en 1960 intitulé *Le Ruralisme, Comment réaliser l'aménagement de nos campagnes ?*, et non comme le définit par exemple aujourd'hui le dictionnaire Larousse, à savoir, comme une simple « *tendance à idéaliser la vie à la campagne* » ?

À travers ce mémoire, et dans le choix du domaine d'étude Entre Ville, Architecture et Nature (EVAN) où les questions et problématiques de grande échelle, de territoire, s'entrecroisent au projet local et architectural, et en ma qualité d'étudiant architecte, j'ai donc souhaité questionner le devenir de ces territoires chers à mes yeux, émettant hypothèses et propositions qui pourraient tendre à développer une réponse aux problématiques rencontrées au travers de ces espaces, tout en analysant d'un regard critique et objectif, les divers travaux et études menés sur le sujet. La finalité de ce travail n'est bien évidemment pas d'apporter une solution précise, immuable et irréfutable quant aux questionnements posés, mais bien au contraire, d'ouvrir le débat sur les transformations et les évolutions prochaines de l'espace rural de France.

5. F. Bonnet, *Extension du domaine de l'urbanisme, Grand Prix de l'urbanisme 2014*, Éd. Parenthèse, 2014, p.66

6. « *L'espace à dominante rurale, ou espace rural, regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôles urbains, couronnes périurbaines et communes multipolarisées)* », INSEE, *Définition de l'espace rural*

7. « *Le milieu rural englobe l'ensemble de la population, du territoire et des autres ressources des campagnes, c'est-à-dire des zones situées en dehors des grands centres urbanisés.* », OCDE, *Définition de l'espace rural*

I Ruralités, sol & consciences territoriales

La France, de par son histoire, est un pays très marqué par le monde rural, espace qui pendant de nombreuses années, a joué le rôle de pilier dans une économie française issue de l'activité agricole, cimentant les principes mêmes de la société de l'époque, vecteur d'un savoir vivre, d'une éthique et de coutumes propres à ces territoires. L'assimilation traditionnelle du rural comme seul espace de production agricole est cependant aujourd'hui dépassée et la vision archaïque proclamant l'idée d'une ruralité homogène semble être dès à présent caduque. Alors que les agriculteurs ne représentent seulement plus que 20% des emplois de nos campagnes, ce nombre n'ayant cessé de diminuer depuis l'époque où Henri Mendras, fondateur de la sociologie rurale, proclamait « *la fin des paysans* »⁸, le monde rural est aujourd'hui, et ce depuis une trentaine d'années, confronté à de nombreux bouleversements, ayant pour origine de nouvelles dynamiques migratoires au sein même de nos frontières, agissant directement sur ses territoires et leurs économies, démographies, environnements et traditions.

Apparue pour la première fois en 1350, « *la notion de rural concerne tout ce qui tient à la vie dans les campagnes : l'habitat, l'économie, les mœurs, etc.* »⁹. Pendant des siècles, les campagnes, de par leur rapport au sol, leurs organisations spatiales et sociales, ou encore leurs activités, sont le reflet d'un monde qui diffère distinctement de celui des villes, représentant respectivement deux modalités d'occupation de l'espace, deux façons de vivre ensemble. Aujourd'hui pourtant, cette dualité urbain-rural définie clairement et distinctement par le passé, semble de plus en plus désuète. En effet, bien que notre imaginaire reste polarisé par l'exode rural initié à partir du milieu du XIX^{ème} siècle, les campagnes ont subi de profondes transformations et ce,

8. H. Mendras, *La fin des paysans, changements et innovations dans les sociétés rurales françaises*, Éd. Armand Colin, 1970

9. Y. Jean et M. Périgord, *La ruralité en France*, Éd. Armand Colin, 2009

depuis plusieurs décennies. L'exode rural, ayant concerné plus de 12 millions de personnes sur une période d'un peu plus d'un siècle (1846-1975), et ses conséquences sur les territoires ruraux, sont aujourd'hui et ce depuis le milieu des années 70, distancés par un mouvement inverse qui s'opère au travers de ces espaces, l'exode urbain. Semblant en effet que « *les français n'ont jamais fait le deuil de la propriété et de l'enracinement ruraux comme les habitants d'autres nations ont pu le faire* », ¹⁰ cette nouvelle dynamique migratoire, issue de la somme de deux mouvements (*périurbanisation* et *rurbanisation*) ¹¹, a concerné jusqu'à présent quatre millions de personnes et possède aujourd'hui un taux d'action plus rapide que son mouvement contraire, à savoir 100 000 personnes par an pour l'exode urbain face à 70 000 personnes par an pour l'exode rural.

Cependant, si à première vue ce nouveau phénomène semble être bénéfique pour un monde rural en voie de déshérence depuis la moitié du XIX^{ème} siècle, les nouvelles dynamiques transterritoriales qui le compose tendent à créer de nos jours des déséquilibres à tous les niveaux, (uniformisation des modes de vie, développement des mobilités, interpénétration des habitats, télétravail, etc.) faisant que la campagne, ne serait plus vraiment la campagne et que la ville, plus ou moins dense, serait finalement partout. Ces problématiques, face auxquelles les élus des petites communes et villages peinent à apporter une réponse adaptée et convaincante, image confortant la médiocrité quant aux réponses des collectivités rurales et périurbaines face au nouveaux flux migratoire de population dans notre société actuelle, favorisent l'image développée par Marc Verdier des « *villages qui se livrent* » ¹².

Concernant 59% du territoire français et 18% de sa population ¹³, il est cependant à ce jour difficile de proposer une définition simple et unanime de l'entité que représente le rural contemporain, tant ses frontières avec l'espace urbain sont devenues imperceptibles et perméables, conséquence de « *l'interpénétration villes-campagnes [et de] l'urbanité de l'ensemble de la société [ayant] rendu caduques les approches de la ruralité qui reposent sur l'affirmation de la spécificité d'un système de valeurs. Décrire ou étudier la société rurale n'a plus grand sens. En revanche, la notion de ruralité demeure pertinente pour caractériser un type d'espace qui lui, conserve ses spécificités : espace de faible densité, dans lequel le sol et les ressources naturelles sont en abondance relative et utilisés en général de façon très extensive* » ¹⁴.

10. L.Vasselin,
L'influence de la loi SRU, Études foncières n°94, 2001, p.17

11. Voir définitions dans le Lexique

12. M. Verdier,
Op. Cit. p. 11

13. Source INSEE

14. P. Perrier-Cornet (dir),
Repenser les campagnes, Éd. l'Aube, Coll. Bibliothèque des territoires, 2002, p.12

Le territoire français est désormais divisé en plusieurs bassins de vie, composés d'espaces à dominante urbaine et rurale en constant échange d'informations et de populations, ainsi que de campagnes périurbaines, fragiles et dynamiques, possédant leurs propres modalités économique, urbanistique et d'accroissement. Certaines institutions nationales, comme l'INSEE (figure 2) ou encore la DATAR¹⁵ (figure 3), tentent de répertorier et de classifier ces diverses typologies, afin de parvenir à définir l'espace complexe que représente le rural aujourd'hui. L'INSEE par exemple, divise le territoire français selon quatre entités distinctes : *les aires urbaines*, regroupant les *pôles urbains*, composés des villes centres et couronnes urbaines et les *communes périurbaines*, dont 40% de la population travaille au minimum dans un pôle urbain ; les *communes multipolarisées* et *l'espace à dominante rural*, regroupant les *pôles ruraux* et autres communes.

Ors, il serait naïf de croire que les campagnes, et plus largement le territoire rural, malgré cet effort de différenciation interne, se définissent par trois ou quatre seules entités distinctes, ce zonage se révélant peu adapté pour mener une étude de la diversité des campagnes françaises contemporaines, renfermant complexités et propriétés diverses et variées. Il existe cependant certaines qualités et caractéristiques communes spécifiques à ces différents territoires – comme par exemple le fait qu'ils soient caractérisés par de faible densité de population ; possédant une prédominance des usages agricoles, forestiers ou naturel du sol ; s'organisant et équipant leurs espaces à la mesure d'une population dispersée, possédant un mode de vie caractérisé par un rapport particulier à la nature, au climat et aux saisons, source d'une sociabilité particulière et d'un fort esprit communautaire – faisant en sorte que l'espace rural français est bel et bien toujours un territoire d'actualité, englobant une multitudes de typologies variées.

Nous parlerons donc au sein de ce mémoire d'un espace rural français, composé de *multiples ruralités* au pluriel, désignant les dynamiques inscrites au coeur des nouveaux rapports ville-campagne, soit des nouveaux arrangements composites de ces espaces, n'étant plus cohérent aujourd'hui de parler uniquement d'une seule ruralité homogène, qui se voudrait l'image passéiste ou « *pastorale* »¹⁵ de ces territoires, tant les campagnes de France possèdent des caractéristiques et propriétés leurs étant propres. Nous pouvons cependant nous interroger

15. Délégation à l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale

16. J-D. Urbain, *Paradis verts, désirs de campagne et passions résidentielles*, Éd. Payot, 2002
Par ce terme, l'auteur appuie le fait que les campagnes apparaissent tel un mirage, un fantasme des citoyens en manque de nature, image idéalisée d'un lieu de vie, ne prenant pas en compte ses caractéristiques.

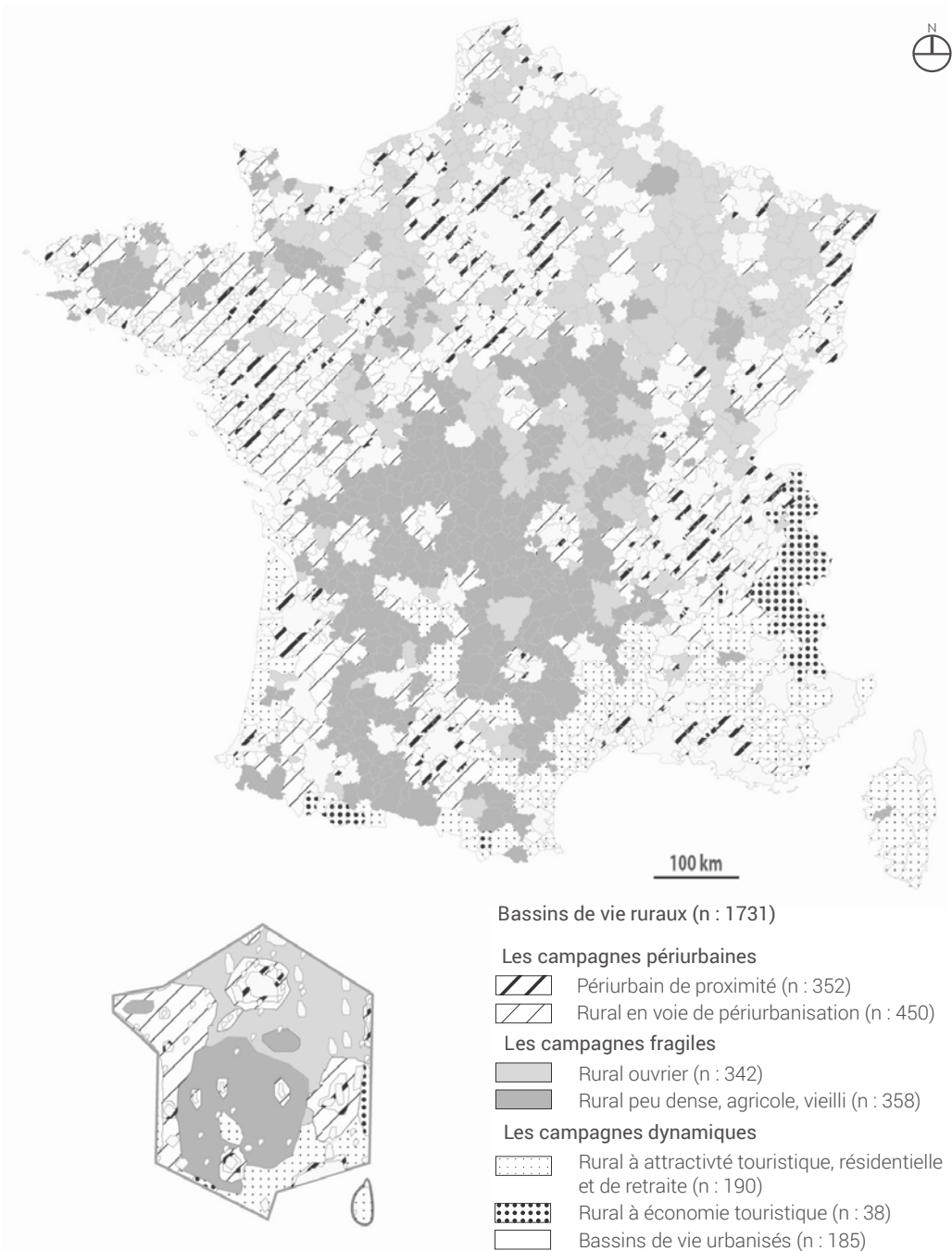
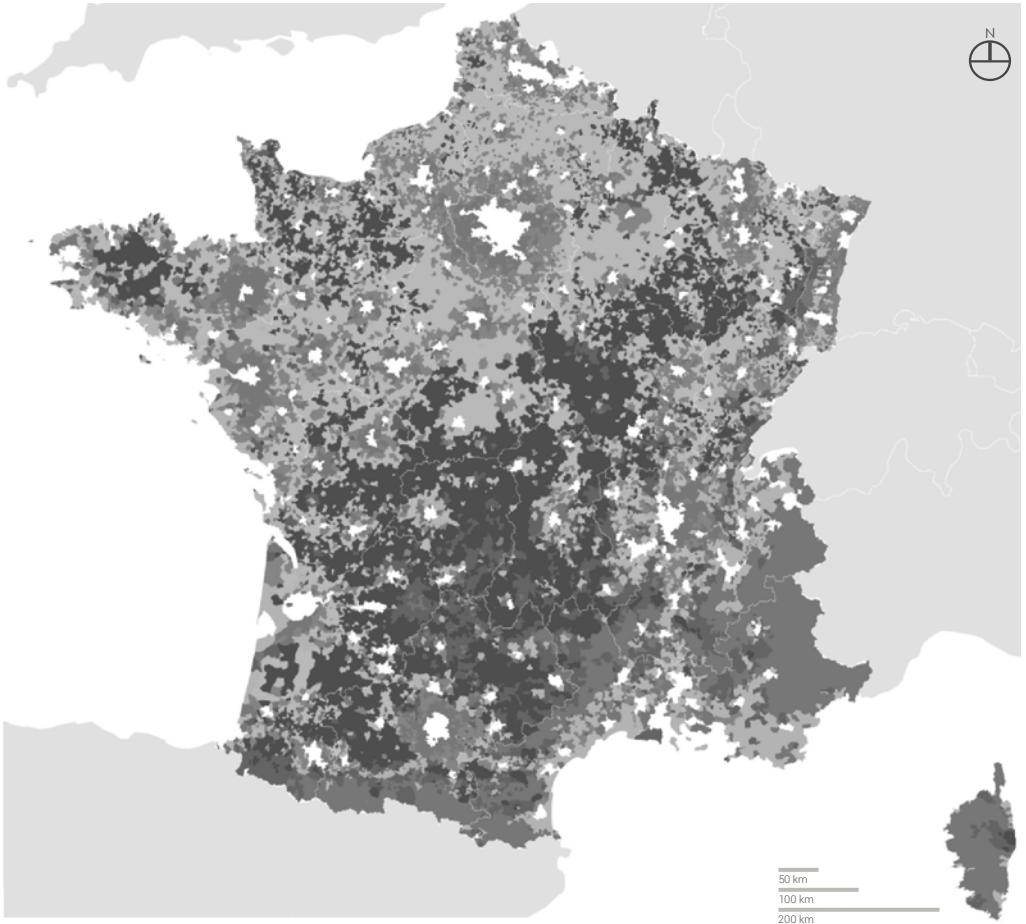


Figure 2 - Typologies des bassins de vie français métropolitains
Cartographie - INSEE - 2011



Campagnes de villes, du littoral et des vallées urbanisées

Campagnes vieilles à très faible densité

Campagnes agricoles et industrielles



- Densifiées, en périphérie des villes, à très forte croissance résidentielle et à économie dynamique
- Diffuses, en périphérie des villes, à croissance résidentielle et dynamique diversifiée
- Densifiées, du littoral et des vallées, à très forte croissance résidentielle et à forte économie présentielle



- À faibles revenus, économie agricole et présentielle
- À faibles revenus, croissance résidentielle, économie présentielle et touristique
- À faibles revenus, croissance résidentielle, économie présentielle et touristique dynamique, éloignement des services d'usage courant



- Sous plus faible influence urbaine
- Hors étude : unités urbaines > 10 000 emplois
(en blanc sur la carte principale)*

Figure 3 - Typologies des campagnes françaises
Cartographie - DATAR - 2011

sur le devenir de ces espaces, afin de savoir si les territoires ruraux ne seront à l'avenir que de simples réserves foncières, lieux muséifiés de nature et de loisirs pour une population majoritairement urbaine ou pourront-ils au contraire, par leur altérité et leur spécificité propres, contribuer à construire d'autres équilibres et d'autres façons de concevoir le territoire et ainsi participer, en symbiose avec l'urbain, au développement de nos territoires.

L'Homme, à travers ces dynamiques migratoires, est de plus en plus ignorant face aux richesses des territoires qu'il occupe, s'installant de manière aléatoire à grands coups de prothèses techniques et d'ablation des contraintes liées au sol et à l'environnement naturel qui l'entourent, produisant et distribuant sur ces espaces une architecture et un mode de vie génériques issus de notre société de production intensive, muséifiant en espaces naturels protégés ou lieux de loisirs les sites dignes d'intérêts touristiques et attractifs, et allant même jusqu'à puiser dans les ressources de ces territoires, sans prendre en compte le temps de *régénération de la nature*¹⁷. Il est donc nécessaire, voire vital, de se détourner de ce phénomène de « *déterritorialisation* »¹⁸ afin de renouer une synergie entre l'homme et son environnement, par la révélation d'un patrimoine territorial, local et architectural, facteurs à l'origine d'un développement commun, identitaire et durable et ce, non dans une conception extrémiste de *sur-patrimonialisation* de nos campagnes, mais dans laquelle innovation, développement et production seraient synonymes de préservation et de renforcement.

Comment alors retrouver sur ces territoires cette identité perdue ? Comment les caractéristiques propres et communes des différentes ruralités composant l'espace rural français, pourraient-elles conduire de nouveau les populations à développer un sentiment d'appartenance à leurs territoires ? À l'instar de la société agraire de l'époque ; alliant production et protection du sol, gestion des paysages, constructions vernaculaires durables ; reflet d'une identité et d'un sentiment d'appartenance au territoire, où le respect et la conscience de la nature impliquaient des moeurs précis, ce sol, que l'on ne connaît plus et dont on ne considère seulement plus qu'aujourd'hui qu'une dimension spatiale, comme simple surface pouvant supporter de nouvelles constructions, ne serait-il pas alors, la source même d'un contre-développement, origine d'une stratégie contraire à celle imposée par l'urbanisme issu des villes

17. Le 19 août 2014, la planète a épuisé son budget écologique annuel en l'espace de huit mois, marquant le jour du dépassement, soit la date approximative à laquelle notre consommation de ressources naturelles excède la capacité annuelle de la planète à les renouveler.

18.A. Magnaghi, *Le projet local*, Liège, Éd. Mardaga, Coll. Archi.recherche n°44, 2003
Voir définition dans le *Lexique*

de la mondialisation et de la globalisation, et conduisant au principe de « *reterritorialisation* »¹⁹ développé par Alberto Magnaghi ?

Poser la question du devenir de ces espaces en rapport à leur sol, autrefois source même de la définition du rural dans sa dimension agraire, n'apparaît donc pas inopportun, tant le rapport à ce dernier est davantage présent dans nos campagnes, source de multiples fonctions et usages ; possédant un fort potentiel expérimental quant au développement d'un *nouvel art de vivre* pour l'avenir ; que dans nos villes, expressions formelles d'un système de production générique portée par un étalement systématique d'asphalte et de bitume sur un sol alors considéré comme *terrain*, comme *surface* ou encore comme *foncier à urbaniser*. Ce sol, socle et support de nos sociétés, de nos manières d'habiter, ne pourrait-il pas alors être source d'expression d'une figure d'aménagement territorial nouvelle, répondant aux enjeux futurs de l'espace rural français, et permettant d'envisager le retour, après plus d'un siècle-et-demi d'échanges de tendances, vers un équilibre et une complémentarité entre villes et campagnes, brisant ainsi cette dualité issue de l'imaginaire collectif, qui tendrait à promouvoir à l'avenir un développement unilatéral de l'un au détriment de l'autre.

Nous discernons dans une première partie quelles furent les conséquences des deux dynamiques migratoires transterritoriales de ces dernières décennies et notamment leurs effets engendrés sur l'espace rural français, problématiques liées à l'incertitude pléonastique des hommes quant à leur recherche idéalisée d'une *terre promise*, image fictive d'un sol à habiter. Nous constaterons ainsi l'inaptitude de l'urbanisme à répondre aux enjeux posés par les différentes ruralités françaises, provoquant ainsi sur ces territoires les divers maux que l'on leur connaît aujourd'hui.

Dans une seconde partie, nous émettons l'hypothèse qu'un nouveau développement des territoires ruraux passe par l'entrelacement de leur sol et de leurs diverses échelles d'action. Le sol, considéré alors au travers de sa condition de bien communautaire, reflet d'une identité et source de durabilité et de soutenabilité, s'exprime alors selon diverses dimensions (humaines, matérielles, géographique, etc.), réinventant les règles du projet territorial, local et architectural sur les différentes ruralités et proposant une possible réponse aux problématiques actuelles de ces

espaces, conduisant ainsi à l'élaboration d'une nouvelle figure d'aménagement du territoire, d'un *ruralisme* propre au développement des campagnes lorsque *l'urbanisme* l'est à celui des villes.

Dans une dernière partie, nous proposerons alors de poser un nouveau regard, un brin utopique, sur les stratégies d'aménagement de nos territoires. Inversant la tendance qui jusqu'alors consistait à appliquer sur l'espace rural un *urbanisme* issu des villes, ce nouveau concept d'aménagement consisterait à développer sur l'espace urbain, et notamment sur ce territoire d'enjeux que représente l'espace périurbain, un *ruralisme* issu des campagnes, dont le principal vecteur serait le caractère polyvalent du sol, permettant d'établir un nouvel écosystème territorial entre ces deux entités, où l'Homme (*biocénose*)²⁰ évoluerait en symbiose consciencieuse avec son environnement proche (*biotope*)²¹.

20. Voir définition dans le lexique

21. Voir définition dans le lexique

CHAPITRE I

*DE LA TERRE AU BÉTON
& VICE-VERSA*

I Préface

Depuis le Moyen-Âge, la construction des territoires de France s'est opérée de manière dichotomique. En effet, le pays était partagé entre deux entités distinctes, deux paysages aux fonctions et caractéristiques différentes.

D'un côté, la ville, synonyme de modernité et de richesse, espace défini suivant la limite physique instaurée par les remparts ; de l'autre, la campagne, qui se définissait, autre que par le simple fait d'être le reflet d'une pauvreté avérée et d'un développement suranné, par le lieu où se trouvaient les paysans, espace de productivité du sol qui commençait dès le premier champs à la sortie de l'enceinte de la ville. Ce n'est pourtant que lors du recensement de 1856, que les populations urbaines et rurales furent distinguées officiellement. L'INSEE prenait alors en compte, et ce jusqu'en 1962, un découpage territorial entre l'espace rural et l'espace urbain, de sorte que ce dernier représentait l'ensemble de communes de plus de 2000 habitants et celles dont l'urbanisation était continue (avec des vides de moins de 200 mètres entre chaque habitation) tandis que le reste, était considéré comme appartenant à l'espace rural. Les campagnes, atteignant leur maximum de population en 1861 (26,6 millions d'habitants, soit 70% de la population française), représentaient alors un monde en soi, possédant un ensemble de valeurs, d'activités économiques et sociales précises, dont le principal emblème était la paysannerie, la terre, sa ressource et le paysan, son archétype.

Jusqu'à l'époque de la révolution industrielle, le phénomène d'urbanisation du territoire, via diverses migrations internes au pays, se faisait progressivement et lentement, et certains de ces mouvements de population n'étaient bien souvent que périodiques et temporaires, relatifs aux guerres, ou aux diverses activités saisonnières (transhumance du bétail, vente de produits agricoles ou

artisans, vendanges, etc.). Les premières extensions des villes se matérialisaient alors par des faubourgs, excroissances ponctuelles et discontinues à l'extérieur des remparts, qui contenaient déjà, à l'époque médiévale, certaines activités institutionnelles (poste) et industrielles (jugées trop polluantes ou malodorantes pour être conservées en ville) et accueillait, le temps de leurs travaux, les différents saisonniers ou marchands.

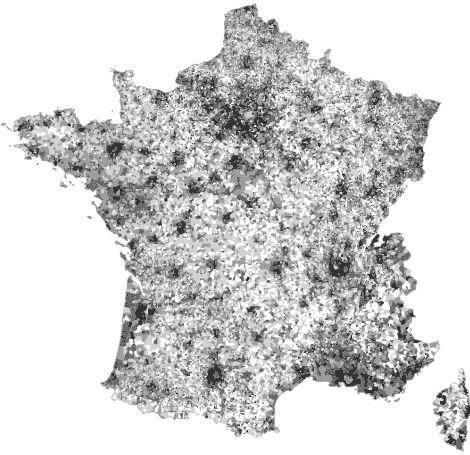
Ces dynamiques de population - en particulier celles en direction des villes - s'accéléraient et se démultipliaient dès l'apparition de la période proto-industrielle, liée à l'évolution de l'économie et le développement du commerce, puis continuèrent dans ce sens avec l'industrialisation (fin du XVIII^{ème}) et la tertiarisation (fin XIX^{ème} - début XX^{ème}), marquant alors l'apparition du phénomène que l'on nomme *exode rural*. Ces *villes-usines*²² se transformèrent ainsi pour répondre à l'arrivée croissante et massive de ces nouvelles populations, dont les migrations internes étaient désormais devenues permanentes et unidirectionnelles ; initiant le processus d'*étalement urbain* en développant de nouveaux quartiers sur les terres agricoles et « *marginalisant le reste du territoire historique, réduit à un statut de dépendance périphérique, au mieux touristique et muséal* »²³, où les campagnes perdaient alors de leur identité propre.

Cependant, et ce, à partir de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, les territoires ruraux et leurs campagnes générèrent de nouveau de l'intérêt pour les citadins, dont la demande sociale générale pour la nature, sa végétation et ses paysages, était devenue grandissante face aux différentes crises traversées par milieux urbains (insécurité, pollution, nuisances, rejet des grands ensembles, etc.). À contrario de l'exode rural, puisque représentant la dynamique strictement inverse, le phénomène d'*exode urbain* marqua pour la première fois une différenciation entre le lieu de l'habitat et celui du travail, voyant se succéder zones pavillonnaires et habitat individuel issus de la périurbanisation et de la rurbanisation, et ce en faveur des territoires ruraux de France (*figure 4*).

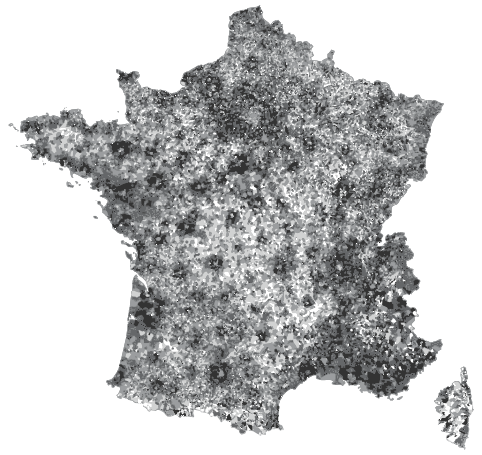
Bien que favorisant dans chaque cas les territoires sur lesquels elles s'inscrivent, marquant une attractivité croissante et un nouveau développement, ces différentes dynamiques de population, et en particulier l'exode urbain, eurent - cela est encore valable de nos jours - de grandes conséquences sur les territoires ruraux. Ainsi, pour

22. A. Magnaghi
Op. Cit. p.20
Par ce terme,
l'auteur désigne
les villes et
métropoles
nouvelles,
issues de la
globalisation et
de la fordisation,
s'étant largement
développées
durant la période
industrielle.

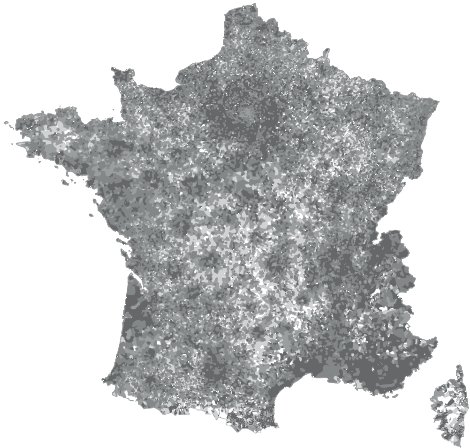
23. *Ibid, citation*
p.18



1968 - 1975
Polarisation urbaine - Exode rural



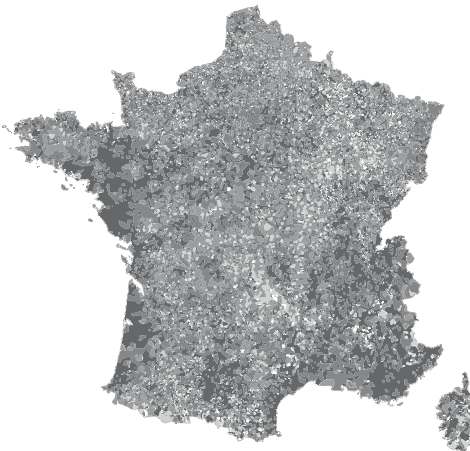
1975 - 1982
Périurbanisation - Rurbanisation



1982 - 1990
Périurbanisation - Rurbanisation



1990 - 1999
Périurbanisation - Rurbanisation



1999 - 2006
Ville diffuse - Exode urbain



Figure 4 - Variation annuelle moyenne de la population au sein des communes (en %)
Cartographie - INSEE - 1968/2006

comprendre les origines des différentes problématiques posées aujourd'hui par l'espace rural de France, au travers de ses diverses ruralités, nous verrons au sein de ce premier chapitre quelles furent les diverses causes et conséquences de ces différentes dynamiques transterritoriales sur les campagnes au cours des deux derniers siècles et comment l'urbanisme, issu des villes, tenta - et tente encore - de répondre aux problématiques posées par les territoires ruraux.

I Les villes, terres éphémères de désir

« [La population paysanne] représentait, il y a une cinquantaine d'années en France, plus de 20 % de la population active contre à peine 3,5 % aujourd'hui ». ²⁴

À partir de la moitié du XIX^{ème} siècle, la construction du territoire national s'est développée unilatéralement, se concentrant sur les villes, oubliant de prendre en compte une partie des territoires et de leurs habitants, et mettant un terme à l'organisation bipolaire des territoires de France. Cette période fut l'objet d'une véritable hécatombe pour les campagnes et leur population agricole. En un peu plus d'un demi-siècle, les zones rurales furent bouleversées, transformées, voyant leur population partir pour les villes et leur organisation spatiale et formelle se modifier au fil de la mécanisation et des nouvelles méthodes de production.

La pauvreté des campagnes de l'époque fut la première et principale cause de l'exode rural. En effet, le développement industriel et commercial des villes, offrant l'opportunité de nouveaux emplois, de meilleurs salaires et proposant en parallèle une offre de logement adéquate aux besoins des nouveaux habitants, incita les populations des milieux ruraux à quitter leurs racines, leur environnement et leurs terres fertiles, bien souvent plus par contrainte que par réel désir de changement, pour la froideur aseptisée du béton et de l'asphalte des villes (*figures 5 et 6*). Les premiers à partir furent les ouvriers agricoles (ces derniers ont aujourd'hui quasiment disparus et ne représentent seulement plus que 140 000 emplois sur la population des campagnes)²⁵, puis vinrent les agriculteurs les plus pauvres (environ 630 000 emplois aujourd'hui)²⁶. Pour terminer, les commerçants et artisans, perdant alors de leur principale clientèle, optèrent eux aussi pour la marginalisation ou la cessation de leurs activités. Chacune de ces catégories

24. P. Champagne,
*L'héritage refusé.
La crise de la
reproduction
sociale de la
paysannerie
française 1950-
2000*, Éd. Seuil,
2002, p.14

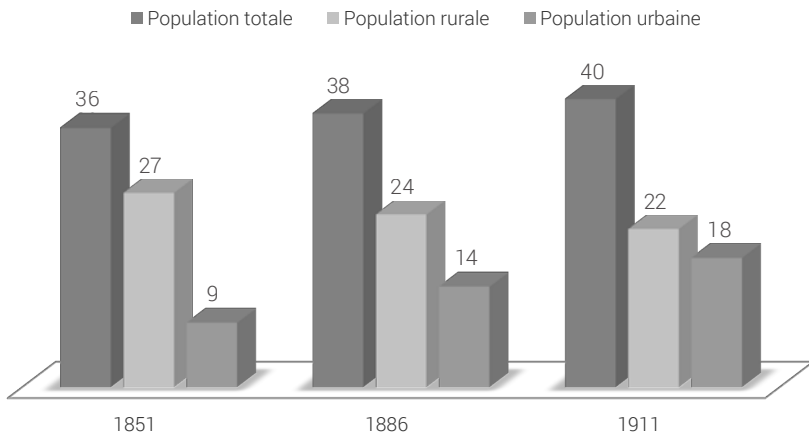
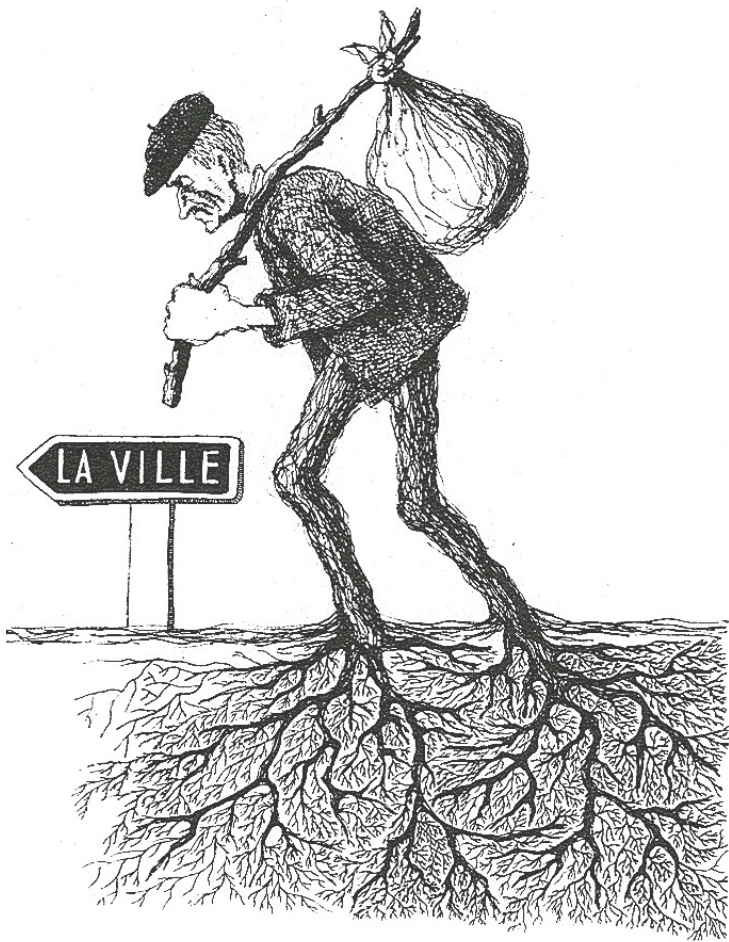
25. Source : INSEE
26. *Ibid*

socioprofessionnelles, par ce choix d'exode, participa au manque d'attractivité, d'offre de services et d'équipements des zones rurales qui s'en suivit alors, entraînant ainsi dans leur sillage la déshérence des centres-bourgs. Outre ces trois corps de métiers, d'autres professions et savoir-faire propres aux territoires ruraux disparurent également durant cet exode, comme par exemple le métier d'*aladrier* (fabricant d'araires), celui de *cadranier* (personne dessinant les cadrans solaires sur les façades des maisons et des églises), celui de *batteur en grange* (ouvrier agricole battant le blé à l'aide d'un fléau pour en extraire les céréales), *tailleur de pierre* (pas complètement disparu), etc., participant alors dans leur globalité, au phénomène de perte identitaire de ces lieux.

La seconde cause de l'exode rural, à l'inverse, découla du désir de nouveauté et d'attrait pour le mode de vie citadin, dans sa potentialité à offrir un meilleur cadre de vie et d'activité, synonyme de modernité et de dynamisme, où se situaient loisirs et emplois. Ainsi, tandis que les campagnes subissaient un vieillissement important de leur population dû au départ des jeunes attirés par les modes de vie des villes et au déséquilibre des sexes engendré par la fuite des jeunes femmes en particulier (hausse du célibat masculin forcé entraînant une baisse de la natalité) ; et même parfois, un dépeuplement total de certaines zones isolées, les villes quant à elles, observent un rajeunissement de leur population, via une concentration majeure de jeunes hommes et jeunes femmes, entraînant une hausse des natalités et une croissance exponentielle de leur population. Aujourd'hui encore, et nous le verrons dans la prochaine partie, même si les espaces ruraux tendent aujourd'hui à se rajeunir via le phénomène d'exode urbain, la population de l'espace à dominante rurale est nettement plus âgée que la population vivant dans l'espace à dominante urbaine, les personnes âgées de plus de 60 ans représentant aujourd'hui plus de 26% de la population rurale contre 18,17% de la population urbaine²⁷, conséquence des anciens problèmes engendrés par l'exode rural.

27. Source : *Étude sur la répartition de la population selon leur tranche d'âge*, INSEE, 2007

Les campagnes, durant cette période, s'appauvrirent dans leur capital culturel et social, riche de valeurs et traditions, et également dans leur offre de services et d'équipements (surtout au niveau santé et scolaire), conséquence de la fuite des populations qui occupaient ces territoires, offrant alors aux villes les ressources et moyens



Figures 5 - Couverture de Reforming Urban Labor. Routes to the City, Roots in the Country. (en haut)
 Dessin - Tim - Année inconnue

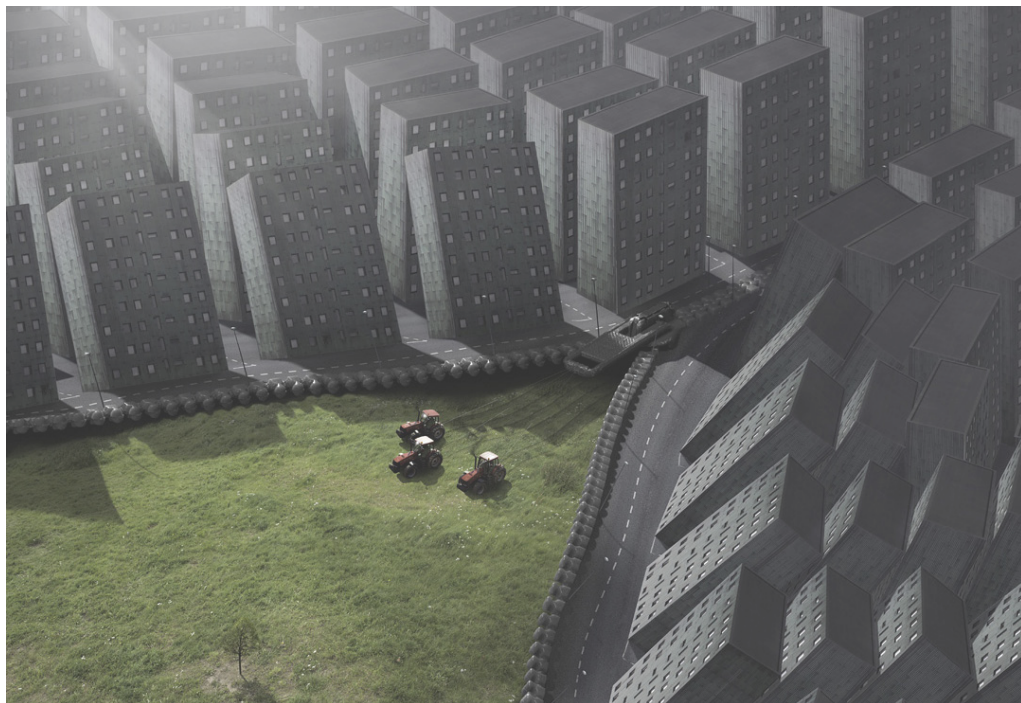
Figure 6 - Exode rural et évolution de la population française (en millions d'habitants) (en bas)
 Graphique - INSEE - 1970

de se développer et de s'étendre sur le territoire rural. Ces dernières, développèrent alors les premières politiques d'aménagement du territoire (fin XIX^{ème}) et ce, notamment grâce au progrès technologiques de l'époque industrielle, permettant la construction de nouvelles infrastructures (routes, canaux, chemin de fer, etc.) et de nouvelles typologies bâties (tour, constructions métallique, etc.), suivant une urbanisation en étoile autour des centres-villes.

Cette nouvelle main-d'oeuvre, issue de l'exode rural, fut ainsi logée dans les petites villes et faubourgs des *banlieues* - développement urbain contemporain à la révolution industrielle correspondant à une urbanisation d'une lieue (soit environ quatre kilomètres) en périphérie du centre ville, liée à un manque d'espace - sous formes de cités ouvrières (logements sociaux), à proximité des usines et des entreprises, soit de leur lieu de travail. Cet espace se matérialisait alors souvent sous la forme d'une couronne continue autour des villes, qui prenait place au grès du foncier, sans prise en compte réelle du type de sol, de ses potentialités et contraintes, ni même du territoire environnant, caractéristique typique reflétant les problématiques de l'urbanisation de cette période.

L'une des conséquences bien souvent oubliée de l'exode rural, à l'inverse des problèmes démographiques, économiques et sociaux engendrés par ce dernier sur les territoires ruraux, fut son impact sur le sol des campagnes, non de proximité mais éloignées, et sur leur patrimoine, tant architectural que paysager. En effet, alors que les villes se transformaient en agglomérations et métropoles de grandes et moyennes ampleurs, ne cessant d'accueillir une population croissante, la question liée à l'alimentation en ressources matérielles et denrées alimentaires de ces espaces urbains fut alors posée. Les territoires ruraux, via le développement industriel, la mécanisation et la faible valeur du foncier de leurs terres, devinrent alors - et le sont encore aujourd'hui - la source d'un approvisionnement pour des espaces extraterritoriaux à leur production, à savoir, les villes. Le travail photographique d'Erik Johansson peut servir d'exemple quant à l'imaginaire provoqué par ses changements radicaux à cette époque (*figure 7 et 8*).

Transformant alors l'agriculture, au fil des nouvelles machines industrielles et par la suite, de la pression exercée par l'industrie agro-alimentaire et la grande distribution, emblèmes de la société capitaliste et de consommation (à partir de la moitié du XX^{ème} siècle), l'Homme transforma



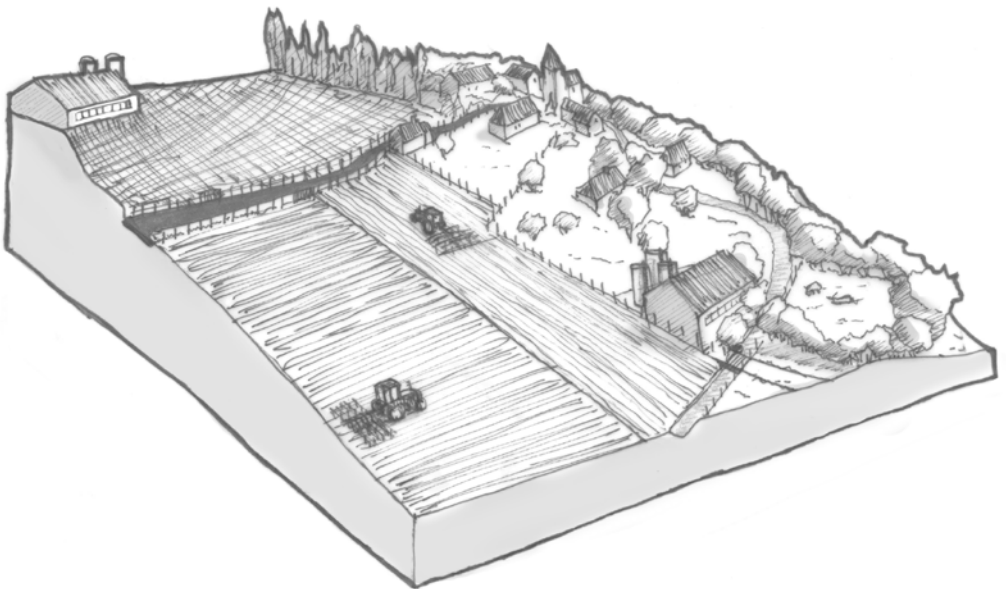
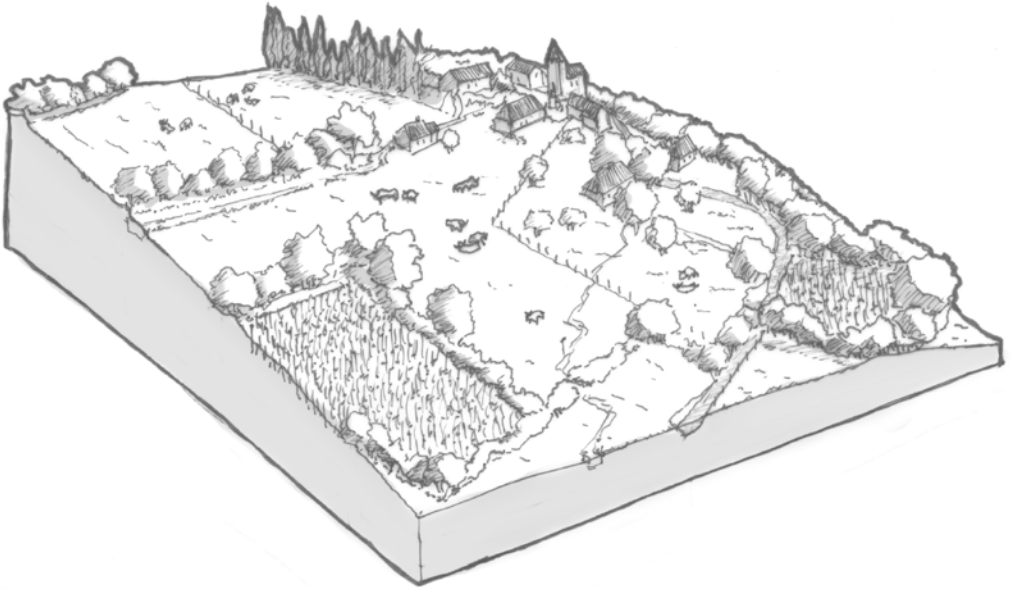
*Figures 7 & 8 - Leaving Home (2014, en haut) et Zip city (2009, en bas)
Photographie - Erik Johansson*

également les sols et les paysages construits et entretenus par cette dernière. Le tramage traditionnel de petites fermes s'étalonnant sur le territoire, où vivaient traditionnellement les paysans et leur famille (*figure 9*), fut remplacé par de grosses exploitations (souvent nommées *méga-exploitations*), où bien souvent l'agriculteur, dont le travail était auparavant lié au sol, à la terre et à la nature, s'est peu à peu transformé en un simple technicien de l'agriculture. Le remembrement parcellaire, dans un but de productivité et d'expansion d'une agriculture industrialisée et mécanisée, eut de nombreuses conséquences écologiques sur ces milieux (ruissellement des eaux, érosion des sols, pollution, etc.), apparues lors de la disparition des bocages, talus, haies, etc. Certains parcelles, dont les terres furent jugées moins productives, furent également abandonnées, laissées en friche ou en réserve latente avant reboisement (*figure 10*).

Ces transformations, conséquences indirectes de l'exode rural, firent en sorte que la fonction d'agriculteur disparaisse massivement. Aujourd'hui, la tradition initiée sur ces territoires, qui voulait que les enfants d'agriculteurs reprennent les exploitations familiales, est désormais révolue, tant ce métier n'est plus reconnu par la société à sa juste valeur comme d'un bien d'intérêt général (revenus incohérents avec la pénibilité du travail et les horaires contraignants), conséquence d'une vision technocentriste imposant une rupture entre le consommateur et l'agriculteur, et par extension entre la ville et la campagne. Les gens travaillant la terre ayant quasiment disparus, c'est le lien entre les populations rurales et leur environnement qui peu à peu s'est rompu, première acte de la déterritorialisation dont parle Alberto Magnaghi.

Du fait du départ d'un grand nombre d'habitants, les territoires ruraux virent dépérir, en plus de leur paysage, leur patrimoine architectural. Certains bâtiments et hameaux abandonnés à la suite de l'exode rural, sont aujourd'hui devenus de simples ruines, tas de pierres inertes recouverts de végétation, faute d'habitant, de moyens financiers ou tout simplement de connaissance d'un art de bâtir perdu au fil du temps, avec les ressources du territoire, maison de pierre, de terre, charpente de bois, de fer. L'exode rural marqua donc la perte d'un capital patrimonial, où les méthodes de constructions traditionnelles, en lien avec leur territoire, se perdirent via la mécanisation et l'industrialisation des méthodes de construction.

En 176 ans, l'exode rural aura concerné le



Figures 9 & 10 - Les campagnes, du Moyen-Âge au XVIII^{ème} (en haut) et du XVIII^{ème} au XIX^{ème} (en bas)
Blocs-diagrammes - 2015
35

28. Terme inventé par la DATAR, désignant une large bande du territoire français, de la Meuse aux Landes, s'étant vidé de sa population suite aux grands exodes ruraux du XIX^{ème} et XX^{ème} siècles.

déplacement de plus de 12 millions de personnes, soit une moyenne d'environ 70 000 nouveaux arrivants dans les villes chaque année. Il fut à l'origine d'une désertification massive des campagnes françaises, provoquant de grandes fractures au sein de ces territoires - exemple *la diagonale du vide*²⁸ correspondant à des espaces peu denses (environ 30 hab/km²) et connaissant de grandes difficultés dans l'accès aux services - et à l'inverse, d'une grande prospérité pour les villes. Le sol des territoires ruraux quant à lui, dans sa capacité à intégrer et supporter les changements naturels et artificiels, s'est donc adapté aux conséquences de l'exode rural (spécialisation de l'agriculture, utilisation massive d'engrais appauvrissement des sols, disparition de nombreuses variétés de plantes, abandon des bâtiments traditionnels, etc.

I Les campagnes, nouvel éden contemporain

L'exode rural s'est inversé durant la seconde partie du XX^{ème} siècle, marquant la fin d'un solde migratoire positif pour les villes et ce, plus précisément lors du recensement de l'année 1975, qui « *avait alors marqué un retournement de tendance entre une phase de décroissance (séculaire) et une phase (nouvelle) de croissance de population sur [l'espace rural de France]* »²⁹. Négatif avant cette date, le solde migratoire en faveur des campagnes devint alors positif, ne cessant par la suite d'augmenter au fil des années.

Après la seconde guerre mondiale, suite au rejet de la population exercé à l'encontre des grands ensembles, du gigantisme des villes et de leurs différentes crises (pollution, insécurité, stress...) ; face au faible coût du foncier agricole et grâce aux différentes aides mises en place par l'état pour relancer l'économie et le secteur de la construction (*aide à la pierre* (1952) et *aide personnalisée au logement* (1977)), les citoyens renouèrent avec un vieux rêve oublié mais jamais complètement disparu, celui de la maison individuelle à la campagne, offrant le charme d'un cadre naturel, espace récréatif libre, marquant alors une distance symbolique entre le lieu de travail et de résidence. De nombreux ménages optèrent alors pour la construction d'une résidence en accession à la propriété, déclenchant alors sans le savoir, un phénomène de standardisation et de globalisation que nous verrons par la suite.

«*La construction de maisons individuelles, qui était inférieure à 80 000 en 1960 (23% de la construction) [est alors passée à] 285 000 en 1979 (deux-tiers de la construction) [...] Grosses consommatrices de terrains, elles furent implantées en périphérie des villes (périurbanisation), voire de plus en plus dans le milieu rural proche de celles-ci (rurbanisation).*»³¹

29. P. Alphandéry,
P. Bitoun, Y.
Dupont, *Ruralités,
les campagnes
entre terroirs et
mondialisation*,
Coll. *Problèmes
politiques et
sociaux n°842, La
documentation
française, 2000*,
p.10

30. P. Merlin,
Op.Cit. p.12
Citation p.29
37

Le rural, jusqu'alors considéré comme un milieu en déclin économique, sous équipé, vieillissant et isolé, apparut dès lors comme le lieu d'une vie idéale, au plus proche de la nature, disposant d'espace et d'absence supposée de pollution et de bruit. Cette nouvelle dynamique de population en faveur des campagnes, concernant en particulier - fait toujours d'actualité - les jeunes ménages avec un ou plusieurs enfants et les personnes à la retraite, appartenant aux classes moyennes, et s'établissant dans les secteurs proches des villes pour les premiers et dans des secteurs plus éloignés pour les seconds ; fut la source d'un mouvement publicitaire de grande ampleur, où chaque élu des différentes villes et villages ruraux, souhaitait bénéficier de cet apport potentiel d'une nouvelle population, afin de voir sa commune retrouver son dynamisme et sa valeur d'antan (*figure 11*).

Ce furent donc en premier lieu les communes rurales à proximité des villes qui regagnèrent le plus rapidement leur population sous l'effet de la périurbanisation, où les villages environnants, déconnectés du tissu urbain de l'époque, furent rattrapés par le phénomène d'étalement urbain ; puis vint le tour des territoires ruraux plus éloignés, via le développement de la rurbanisation. Ces phénomènes marquèrent et appuient encore alors le fait que « *[Les ruralités sont devenues], pour un nombre croissant de citoyens, jeunes et moins jeunes, une valeur en soi, une perspective sérieuse, sinon vers le bonheur, en tout cas vers le « vivre autrement » et le « mieux vivre ». Elles portent en partie, la revendication d'un autre mode de vie, se présentent comme un remède à la crise de la ville* »³². Aujourd'hui, la rurbanisation, qui concernait respectivement 50 000 personnes par an entre 1975 et 1990, 64 000 entre 1990 et 1999, concerne désormais et ce depuis 1999, 100 000 personnes chaque année, égalant ainsi le taux d'accroissement de la périurbanisation (150 000 personnes par an entre 1975 et 1982, 111 000 entre 1982 et 1990, 55 000 entre 1990 et 1999 et 100 000 de 1999 à nos jours)³⁰ (*figure 12*).

31. F. Grosrichard, J. Béatrice, *Les campagnes veulent relever le défi de la modernité*, Le Monde, 1999.

32. Source : INSEE

Cependant, bien que s'installant au travers des campagnes françaises, souhaitant retrouver leurs racines familiales ou tout simplement cherchant à bénéficier d'un cadre de vie plus en lien avec la nature, ces nouveaux arrivants (baptisés *néoruraux* ou *rurbains*), ne désirèrent pas - et ne le souhaitent pas davantage de nos jours - renoncer aux commodités et aménités urbaines, entraînant alors

À Chevry 2 **Des maisons à mi-chemin de la ville et de la campagne**



Bousculé, harassé par l'agitation et le bruit de la ville, qui ne rêve pas secrètement (ou réellement) de retrouver le soir l'air léger et les douces odeurs de la campagne ? Qui ne rêve pas d'oublier la fatigue devant un feu de bois, dans la tranquillité d'une maison confortable ? Vivre toute l'année au milieu de la nature dans un village tout neuf bien équipé, c'est pouvoir concrétiser ces rêves. Aussi bien maisons de campagne que résidences principales, les maisons de Chevry 2 (à quelques kilomètres de Paris, près de Gif-sur-Yvette) sont un exemple de cette nouvelle façon de vivre.

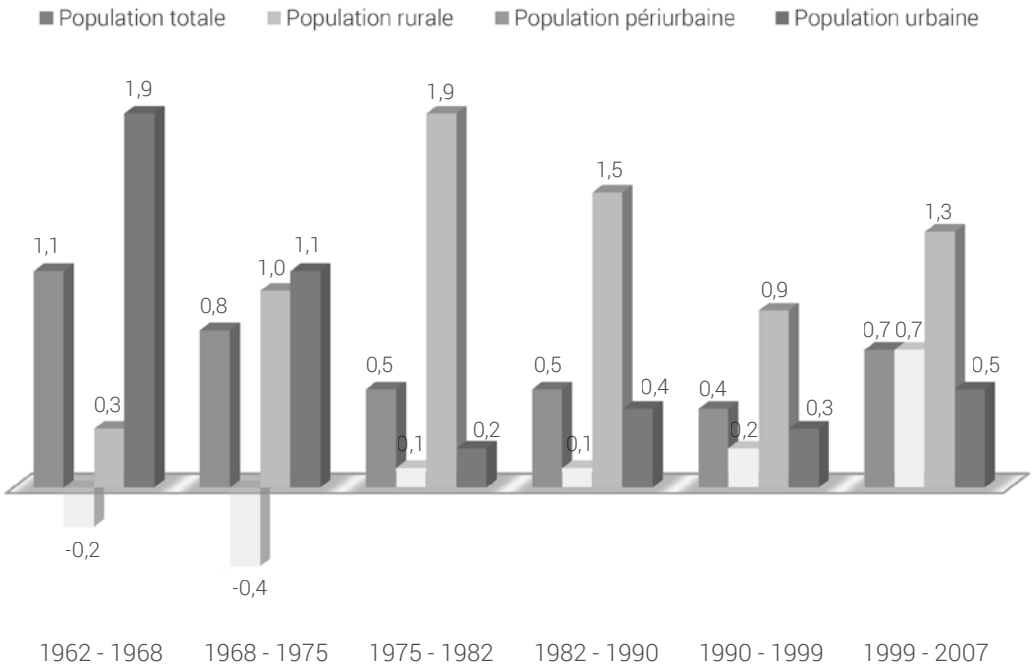


Figure 11 - Publicité pour des nouveaux villages
Article de presse - Elle n°1399 - 1972

Figure 12 - Taux annuel d'évolution de la population (en %)

Graphique - INSEE - 2007

par la même occasion au sein de leur bagages, le début de la prédation exercée par les villes sur les campagnes et de leur perte identitaire (cf travail photographique d'Erik Johansson (*figures 13 et 14*)). L'espace rural de France a donc vu l'ensemble de ses territoires s'homogénéiser, les français habitant sur un territoire couvert par des réseaux (immatériels et matériels), où les modes de vie urbains se sont étendus à l'ensemble des catégories de populations et où en réalité, « *l'exode vers les campagnes masque souvent le désir d'y recréer la ville [...], de transposer à la campagne les schémas citadins (piscine, 4x4, sport en salle) [...] La culture urbaine et anthropologique reste bien l'idée dominante [...]* Rares sont ceux qui apprennent à changer concrètement.»³²

33. R. Miller, *Le besoin de nature sauvage*, Éd. Jouvence, 2007

S'installant alors en périphérie des bourgs, optant pour la construction neuve, selon les principes inculqués par l'urbanisme et le système d'urbanisation sous forme de lotissements, ou la réhabilitation de biens isolés (sujets à devenir des résidences secondaires (la France est le pays avec le plus de résidences secondaires au monde (trois millions)), les rurbains laissèrent les vieilles bâtisses des bourgs, de pierre ou de terre, se dégrader jusqu'à devenir ruines. Par ce choix, les néoruraux furent et sont bien souvent coupés de la communauté locale, alors que les anciens habitants d'origine, attendaient pourtant bien souvent de ces nouveaux arrivants qu'ils prennent part aux activités des communes et qu'ils contribuent à l'économie locale tandis que ces derniers souhaitaient avant tout reconstituer un mode de vie urbain à la campagne.

« *Dans de nombreux villages, on voit les jeunes du lieu et des citadins avides de campagne s'installer dans des lotissements ou des nouveaux villages, y acheter ou y faire construire une maison très éloignée des traditions de l'habitat local, alors que de nombreuses vieilles maisons dans les bourgs, les villages et les hameaux, demeurent inoccupées et se dégradent, faute d'entretien.* »³⁴

34. P. Merlin, *Op. Cit.* p.12
Citation p.72

La cohabitation de ces deux types population provoqua également des problèmes d'occupation des sols et de leur utilisation, où s'opposa bien souvent l'agriculture à l'habitat et aux loisirs. Lorsqu'elles ne furent pas urbanisées sous l'impulsion du logement, les terres arables en périphérie des communes rurales devinrent le lieu d'installation et de prédilection des grandes surfaces, archétypes des méthodes de diffusion issus de la consommation de masse



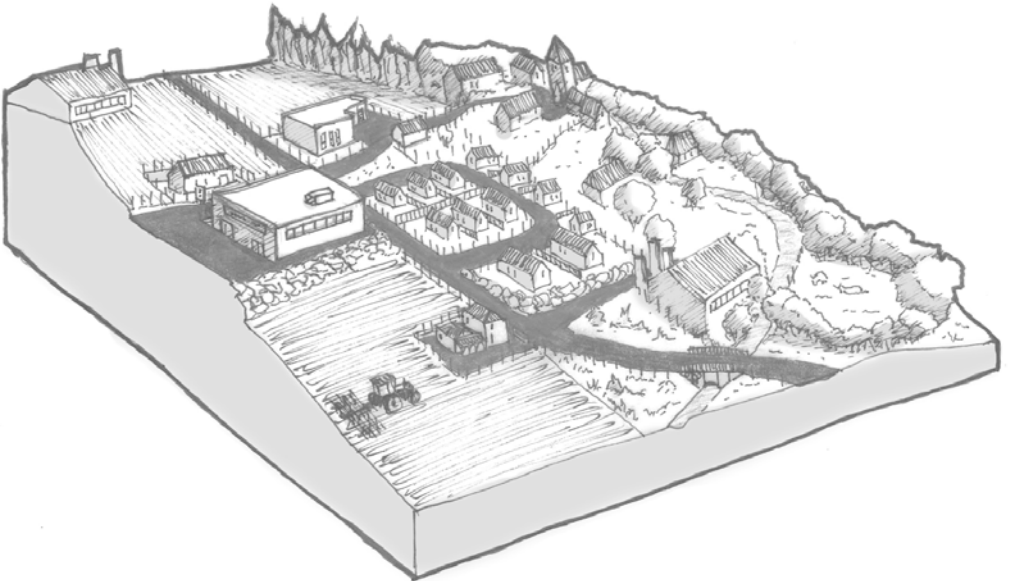
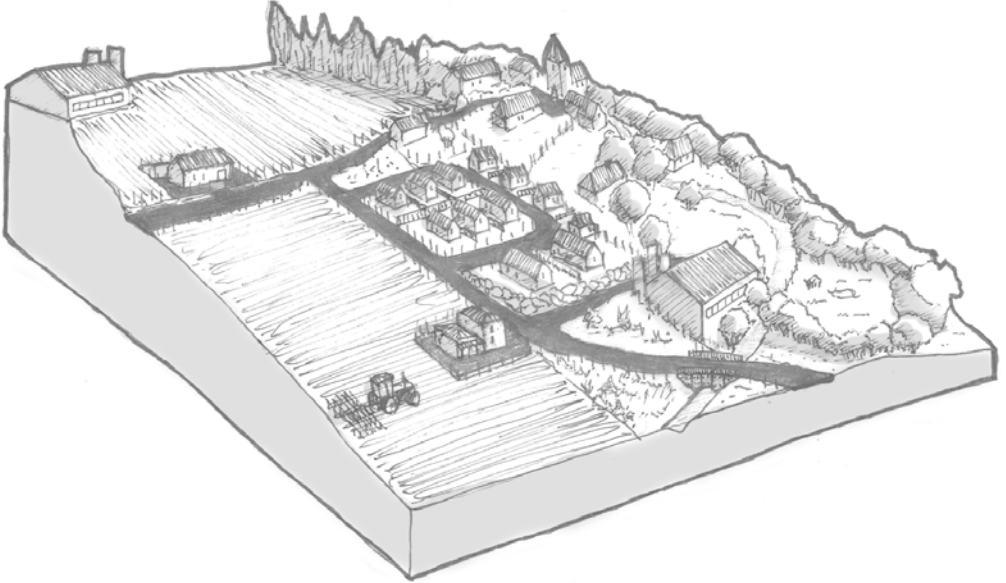
*Figures 13 & 14 - Don't look back (2014, en haut) et Go your own road (2008, en bas)
Photographies - Erik Johansson*

et de leur matériau favoris, l'asphalte et le bitume. L'exode urbain eut également un impact sur les trajets domicile-travail, via la banalisation de l'automobile (cette distance fut multipliée par deux depuis 1975 et est aujourd'hui de 25 km), entraînant avec elle le développement de cités dortoirs, du fait que les nouveaux emplois développés sur ces territoires concernaient essentiellement les services à la personne et le tertiaire, incitant les gens à conserver leur travail en milieu urbain (*figures 15 et 16*).

L'urbanisation des modes de vie du rural (appareils électroménagers, télévisions, automobiles, supermarchés, etc.) contribua donc à uniformiser les modes vies des territoires sur le modèle urbain, ne profitant cependant pas, comme les élus des communes rurales l'avaient espéré dans les années 1980, à un développement économique de leur villages (les néoruraux travaillent toujours en ville, la majorité de ces achats s'effectuent en milieu urbain, etc.), induisant alors le fait, comme le mentionne Jean-Didier Urbain, que « *le résident ne devient pas campagnard, [mais] la campagne qui devient résidentielle. [...] Cette urbanité rurale [ayant] profondément transformé la campagne, participe désormais de sa réalité à part entière* ». ³⁵

35. J-D. Urbain,
Op. Cit. p17
Citation p.16

C'est généralement les processus foncier et les mécanismes de financement qui décident des formes et croissance urbaines. Si certains choisirent l'option de l'exode urbain quant à la recherche d'un mode de vie plus près de la nature, certains durent quitter les villes - et c'est actuellement encore le cas aujourd'hui - pour s'installer dans les milieux où le foncier, voire les prix locatifs étaient les moins chers, comptent tenu de l'augmentation du prix de villes, entraînant alors la distanciation de richesse entre villes et campagnes. De plus, même si les campagnes accueillirent une diversité sociale, via l'arrivée des populations en provenance des villes, cela ne signifia pas pour autant que cette dernière se retrouva au sein des nouvelles constructions. Les ouvriers et employés allèrent plutôt dans les lotissements tandis que les cadres firent généralement construire (nouvelle géographie sociale souvent homogène). Nous pourrions donc actuellement décrire trois catégories d'habitants sur ces territoires. Les ruraux d'origine, dont la vie quotidienne se déroule dans leur cadre de vie et réalisent des visites occasionnelles en ville, les rurbains, dont la vie se déroule entre leur lieu de résidence, leur lieu de travail et la ville et enfin, les ruraux travaillant en ville.



Figures 15 & 16 - Les campagnes, du XIX^{ème} au XX^{ème} (en haut) et du XX^{ème} à aujourd'hui (en bas)
Blocs-diagrammes - 2015
43

De 1968 à 2006, l'exode urbain fut la conséquence de l'augmentation de la population des espaces ruraux, avec plus d'1,35 millions d'habitant en faveur de ces territoires. Cette inversion historique fut la conséquence d'une mutation des comportements en matière d'habitat et vis-à-vis des modes de vie, de l'évolution des valeurs dominantes de l'époque et de certaines causes objectives.

Aujourd'hui encore - l'habitat s'étant modernisé - les jeunes ménages à la recherche d'un bien à acquérir, préfèrent la vision faussé d'un idéal représenté par la construction neuve, de type pavillonnaire, aux maisons de caractère qui se dégradent, ou qui sont rénovées dans le but de devenir des résidences secondaires pour urbains ayant soif de nature durant leurs week-end ou leur vacances.

Une étude BVA réalisée en 2007, nous montre par exemple que pour 90% des citadins, les campagnes ont profondément changé et que pour plus de 8 millions d'entre eux (39% des urbains, soit un million de plus qu'en 2005), le désir de s'y installer est de plus en plus jugé comme un avenir probable. De plus, 50% des citadins souhaitant vivre à la campagne veulent le faire lorsqu'ils sont actifs et 23% envisagent même de changer d'employeur ou d'activité pour pouvoir y travailler.³⁶

36. Source :
Sondage BVA
réalisé pour la
Foire nationale à
l'installation en
milieu rural. Metro,
2007

Ce désir de changement, représenté par l'exode urbain n'est donc pas le fait d'une lubie passagère datant d'il y a un peu plus d'une cinquantaine d'années désormais, mais bien d'une demande sociale générale de la part de la population urbaine française, puisque près de la moitié de ces citadins prêts à habiter et travailler sur un territoire rural, a déjà réfléchi à un projet professionnel en lien avec ce déplacement. Or, si toute la population française souhaitait vivre en milieu rural, cela reviendrait à rejoindre l'idée développée par cette citation de Fred Hirsch, en 1976, où la campagne viendrait remplacer la forêt : *«Le jour où tout le monde possède une maison dans la forêt, la forêt n'existe plus»*

I L'urbanisme rural, ou l'outil d'une déterritorialisation

« Le paysage contemporain est en train de rompre toutes ses amarres avec la réalité sensible. Il se déracine et quitte la référence terre, il a cet air "posé sur" qui l'associe aux objets. Tout l'effort technique du XXe siècle s'est employé à faire table rase, à utiliser le territoire comme un support amorphe sur lequel pourraient se déployer "librement" toutes les stratégies d'aménagement »³⁷

Ces nouvelles dynamiques de population ont, pour chacune d'entre elles, eu des conséquences sur les territoires ruraux, entraînant alors diverses problématiques auxquelles les décideurs et acteurs du développement territorial (politiques et élus), biens souvent ignorants face aux principes d'aménagement spatial du territoire, tentèrent d'apporter des solutions, répondant à la fois à la demande croissante de nature, liée à l'exode urbain mais également au diverses crises rencontrées par les villes.

Ils développèrent ainsi divers outils et stratégies d'aménagement, via une multitudes de lois et processus, afin de permettre le développement des diverses communes des campagnes, via l'exode urbain, tout en maintenant la croissance des villes, en minimisant son impact sur les territoires à dominante rurale. L'urbanisme appliqué aux villes fut alors choisi comme théorie de conception et de développement de projet en milieu rural, selon les mêmes aspects que son application à l'urbain. Se créèrent alors divers organismes collectifs (CAUE, EPCI, Syndicat Mixtes)³⁸ dont la mission fut d'assurer et de contrôler le développement des espaces ruraux, divers regroupements territoriaux (Parcs Naturels Régionaux, Réserves Naturelles, Communauté de Communes)³⁹ afin de protéger et d'organiser ces territoires, et de nombreux outils, dont les plus utilisés et connus du grand public sont à ce jour le Scot, le PLU, ou encore le PLH⁴⁰.

37. Michel Corajoud, Le paysage, c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent, Éd. Actes sud, 2010

38. Voir définition dans le Lexique

39. Ibid

40. Ibid
45

Le principal problème des territoires ruraux, suite à la perte de leurs agriculteurs face à la mécanisation et aux transformations industrielles, fut et reste encore à ce jour, le prix dérisoire du foncier des terres agricoles, véritables mine d'or pour l'urbanisme et son art d'étendre les villes. Nombreux sont aujourd'hui les agriculteurs qui tendent à devenir spéculateurs, souhaitant vendre leurs terres au plus offrant, ne gagnant plus suffisamment de quoi vivre décemment, dans la pratique de leur travail ; cette spéculation les poussant de plus, à maintenir des terres en friches jusqu'à reclassement, portant ainsi atteinte au paysage.

À titre d'exemple, de 1992 à 2004, se sont 807 000 hectares de terres qui furent artificialisés. Sur cette période, l'habitat individuel en représenta plus de la moitié, soit 410 000 hectares, (51% du total des surfaces transformées) dont 146 000 dans les couronnes périurbaines et 185 000 dans les espaces à dominante rurale. L'extension du réseau routier consomma 148 000 hectares de terre (18 %), les équipements de sports et de loisirs 74 000 hectares (9%), l'industrie 33 000 hectares (4%) et les autres activités (artisanat, commerces et services), 30 000 hectares (4%)⁴¹ (figure 17 et 18).

Les conséquences de l'exode urbain furent ainsi multiples, transformant bien plus les espaces ruraux que ne l'avait fait son contraire, l'exode rural.

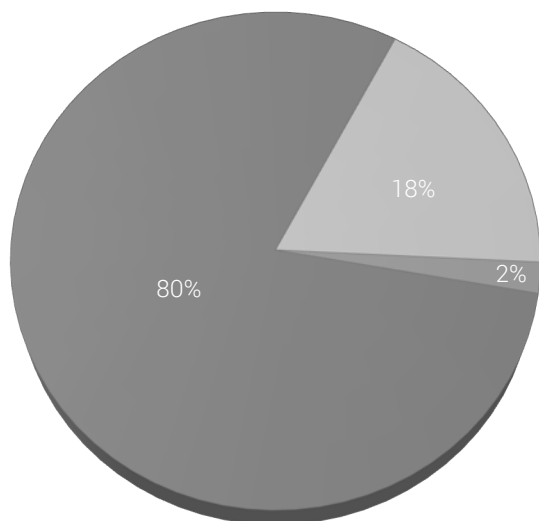
L'automobile premièrement, fut le moteur principal de l'exode urbain, véritable *figure de proue* de ce nouveau mouvement de population. Sa banalisation, permise grâce à la Fordisation⁴², généra la possibilité d'une augmentation des distances et des trajets au sein d'un même territoire. Les néoruraux, s'installant alors à la campagne, purent conserver la stabilité d'un emploi citadin et d'un quotidien urbain, faisant l'acquisition d'une, voire de deux automobiles. (Les ménages installés en maison individuelle sont deux fois plus motorisés que ceux en appartement (1,54% contre 0,77%))⁴³. Cette croissance exponentielle de cette nouvelle mobilité, entraîna la création et la démultiplication des infrastructures, support de ces divers flux de déplacement.

Alors que l'exode rural avait provoqué des coûts élevés aux collectivités, puisque les infrastructures furent à l'époque financées par une population peu nombreuse, l'exode urbain à l'inverse, vit les prix de construction des voiries, ponts et autres supports structurels de la voiture, véritablement diminuer. Ainsi, autoroutes, voies rapides et

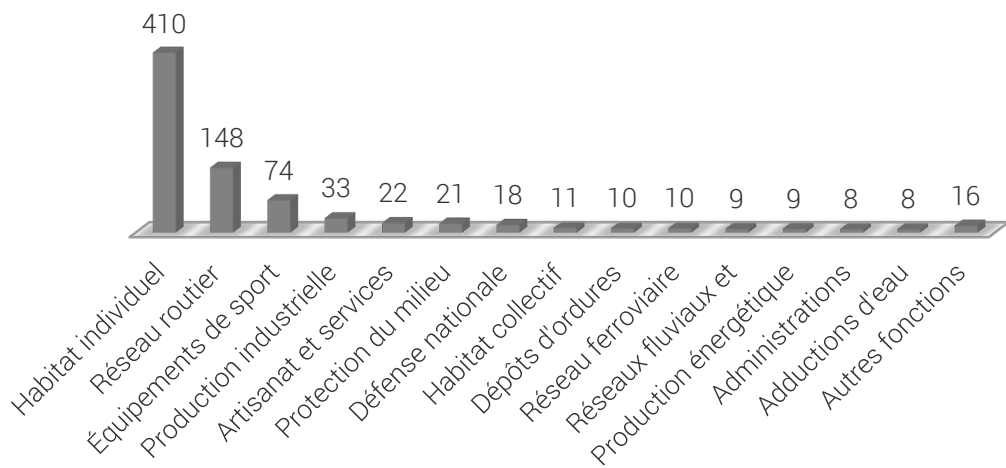
41. Laurent Bisault,
Des territoires de plus en plus artificialisés. La maison individuelle grignote les espaces naturels, Éd. Agreste Primeur, n°219, 2009

42. A. Magnaghi
Op. Cit. p.20
Fordisation : en économie, production standardisée de masse

43. Source : INSEE



■ Production agricole ■ Production forestière ■ Autres productions primaires



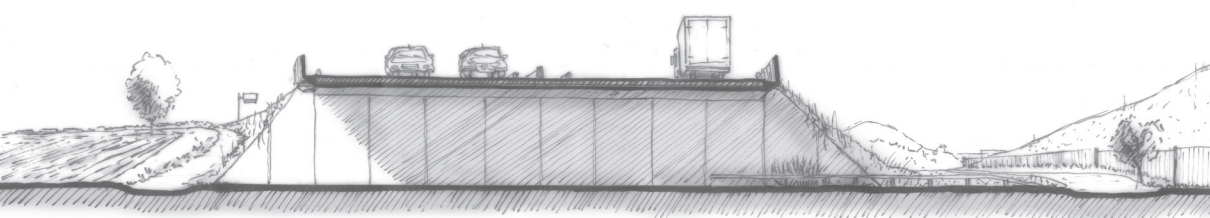
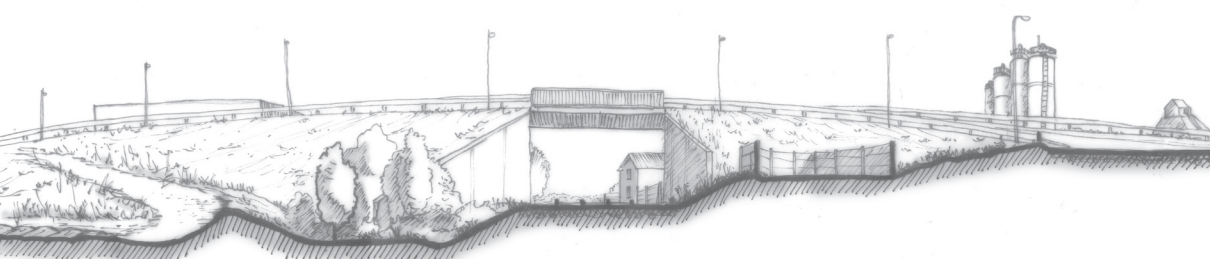
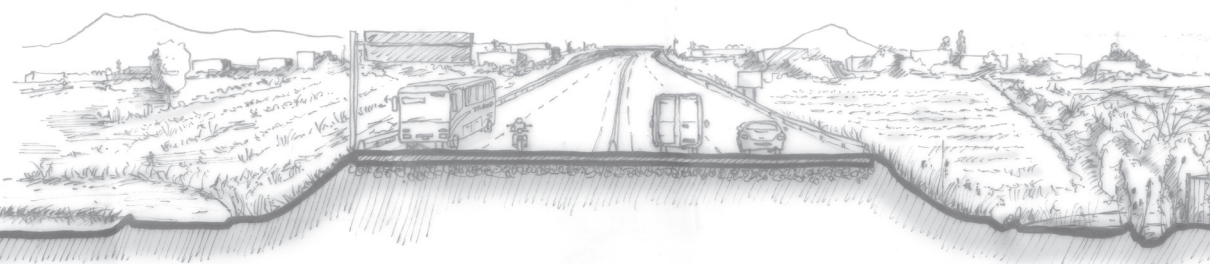
Figures 17 & 18 - Origine (en %, en haut) et surface (en milliers d'hectares, en bas) des sols artificialisés
Graphiques - Enquêtes Teruti - 2009

autres routes nationales, de par leur implantation (création de talus, de ponts et de tunnels ; mise en place de zones de sécurité et de clôtures (reliquat)) et leur rôle (support à la mise en place d'une échelle cinétique différente de celle des campagnes), divisèrent physiquement et visuellement les territoires ruraux, en contradiction avec leur objectif premier, qui souhaitait au contraire les connecter aux tissus les plus urbanisés (*figure 19*). Ces infrastructures devinrent alors - elles le sont encore aujourd'hui - l'élément fédérateur au plan des villes, si bien que vivre à la campagne de nos jours, sans motorisation, est synonyme bien souvent d'isolement et de dépendance, en particulier pour les personnes âgées vivant dans les hameaux aux alentours des communes rurales.

L'asphalte, dans sa capacité à générer un sol sain, solide et adéquat au développement de l'industrie pneumatique, devint le matériau de prédilection, stérilisant les territoires et leur sol (impermeabilité et uniformisation des voiries françaises). Les anciennes voies de grès et de pavés disparurent sous l'épaisseur et la froideur du bitume, expression de la souveraineté de l'automobile d'un monde globalisé, contribuant ainsi à la perte identitaire de ces territoires.

En réponse à l'arrivée croissante de ces néoruraux, et notamment grâce aux multiples potentialités offertes par les développements technologiques des dernières décennies, de nombreuses communes rurales développèrent alors un système d'extension via le lotissement, support prédisposé d'un bâtiment générique, le pavillon. Apparurent alors trois types de filières et formes spatiales en lien avec le système pavillonnaire, qui sont encore actuellement ses principaux acteurs, *poids lourds* du secteur de la construction française.

Le premier, correspond à celle des maisons individuelles groupées, dont la construction est assurée par un promoteur (privé ou public) qui, après avoir fait l'acquisition d'un sol auprès des communes (généralement en provenance de parcelles agricoles) et suite à sa division en plusieurs *terrains*, sous-traite la construction aux entreprises les moins onéreuses et vend ensuite ces habitations fraîchement sorties de terre, à des acquéreurs individuels. Le second, correspond aux particuliers faisant l'acquisition d'un terrain et s'adressant ensuite à un constructeur pour édifier leur maison (cette filière est celle s'étant le plus répandue depuis l'avènement de l'exode urbain, soit à partir de l'année 1975).



Figures 19 - Les infrastructures, limites physiques et visuelles entre les territoires
Coupes - 2015
49

44. Maisons pavillonnaires (bâtiment générique), respectivement développées et proposées au public en 1944, 1956 et 1970

Ces deux types de filières utilisent principalement des techniques industrielles (préfabrication) et un panel de matériaux standardisés, dont les méthodes de conception et de mise en œuvre, issues de l'époque industrielle et développées afin de répondre aux attentes des nouvelles populations des campagnes, permettent de proposer aux clients des constructions génériques, sorte de *maisons-types* sortant directement d'un catalogue (maisons Phoenix, Bouygues, Kaufman & Broad)⁴⁴. C'est également dans une logique foncière que s'établissent généralement ces deux types de filières, conséquence de l'urbanisme et d'une logique de spéculation citadine, où l'on parle alors bien souvent plus de terrain que de sol.

Le dernier type de filière, est celui hérité des traditions constructives de chaque lieu, de chaque ruralité. Elle est celle des particuliers qui, après avoir fait l'acquisition d'une parcelle, ou d'un bien déjà construit, font appel à des artisans locaux pour construire leur habitation ou rénover leur ancienne bâtisse. Dans ce type de filière, les plans peuvent être au préalable établis ou non, par un architecte (*nous reparlerons de cette catégorie au sein du second chapitre*).

Formellement, ces maisons issues de la Fordisation comme l'emploie Magnaghi dans son ouvrage, *Le projet local*, « sont généralement de plain-pied ou avec un étage, surmonté de combles aménageables ou non. La maison comporte un garage en rez-de-chaussée ou en sous-sol, le plus souvent pour deux automobiles. La maison est ensuite généralement implantée au centre de la parcelle, elle même sertie par des clôtures ou des haies, de façon à protéger ses occupants par rapport à l'extérieur (voirie, parcelles limitrophes, etc.) ». Il existe alors un paradoxe entre le désir de vivre au plus près de la nature, exprimé par les néoruraux, et son mode d'implantation spatiale sur la parcelle ainsi que les formes et les matériaux utilisés sont très souvent en opposition avec celle de l'habitat traditionnel des villages et hameaux des milieux ruraux. Ces nouvelles constructions sont souvent déconnectées du centre-bourg et du tissu bâti existant, situées au milieu de leur parcelle, cette dernière entièrement clôturée, permettant un isolement maximal. Cet espace socialement fermé, issu de la vision des villes, où la vie sociale de chaque individu s'effectue sous forme de groupe et de réseau, à l'inverse de la campagne, forte d'un sentiment d'appartenance et d'un fort esprit communautaire de la part de ses habitants, entraîne alors

souvent des relations difficiles entre les néo-ruraux et les anciens habitants d'origine. «*Bien souvent les maires des communes de ces villages et bourgs viennent me voir pour me demander par quels moyens ils pourraient faire cohabiter les nouveaux arrivant et les anciens du village*». ⁴⁵

45. M. Verdier,
Op. Cit. p. 11

Au niveau du rapport entretenu par l'entité bâtie et le sol sur lequel cette dernière prend place, ces nouveaux types d'habitat, développés via les phénomènes de périurbanisation et de rurbanisation, sont tous de grands consommateurs d'espace. En zone rurale, la construction de maison est bien souvent plus consommatrice d'espace qu'en frange urbaine, car le foncier y est moins cher. Les densités y sont trois fois plus faibles qu'en milieu périurbain (rapport entre une maison sur une parcelle de 1500 m² et appartement de 110 m², tous deux contenant trois personnes). Pour les lotissements, les parcelles possèdent en général une superficie de 700 m² chacune, soit une proportion de 15 logements par hectare de sol. Ces formes urbaines se présentent souvent sous la forme d'îlots géométriques de quatre côtés, de 50 à 60 mètres de profondeur sur six à 12 mètres de largeur, avec au minimum deux côtés mitoyens, voire trois dans certains cas et un sur rue (12 mètres de large sans arbre, recouvert d'asphalte).

De par l'importance de leur emprise spatiale, certains de ces lotissements vont même jusqu'à être qualifiés de nouveaux villages (*figures 20 et 21*). Ces espaces « *n'ont de village que le nom* » ⁴⁶, puisqu'ils correspondent à des paysages très répétitifs (banalisation paysagère) dont les constructions ne présentent que des différences mineures, tout comme leur jardins (pelouse, clôture : individualisation).

46. J-R. Pitte,
*Histoire du
paysage français,*
Éd. Tallandier,
Coll. Approches,
2003

Les problématiques liées à cette consommation excessive des sols ne sont pas seulement quantitatives, mais également qualitatives, puisqu'elles entraînent alors une banalisation des paysages, les nouvelles constructions n'étant bien souvent plus le reflet du territoire où elles prennent place, faisant dire à l'architecte Peter Zumthor que, « *quand, par exemple, une maison avec une isolation périphérique et un crépi synthétique impose dans le paysage la médiocrité de ses surfaces dans la lumière du soleil, j'en souffre presque physiquement.* » ⁴⁷

47. P. Zumthor,
*Penser
l'architecture,*
Birkhäuser, 2010

Les nouvelles constructions privées sont bien souvent implantées sur des secteurs accidentés par le biais de prothèses techniques permettant l'abstraction totale ou partielle des contraintes imposées par le sol (*figure*



Figure 20 - Village traditionnel, Angerville (91)
Plan cadastral - 2015
52



Figure 21 - Nouveau village, Angerville (91)
Plan cadastral - 2015
53

48. B. Dézert,
A. Metton et J.
Steinberg, *La
périurbanisation
en France*, Éd.
Sedes, 1991

22), préférées aux zones planes des vallées jugées trop monotones et laissées aux promoteurs immobiliers et leurs opérations groupées (lotissements, nouveaux villages, ZAC privées ou publiques), comme aux lieux escarpés jugées moins pratique d'accès. Elles sont souvent positionnées à proximité d'un cours d'eau, d'un lac ou d'un étang, dont la végétation, par la suite artificialisée, offre un semblant de *vraie nature*. Ces implantations aléatoires sur le territoire, au grès des envies, marquent une rupture spatiale forte avec les agglomérations et les villages et hameaux, sous forme de « *croissance complètement éclatée* »⁴⁸ matérialisée par de véritables îlots urbains, en continuité du tissu bâti ou en rupture (on parle alors de mitage (*figure 23*)), a contrario des aménagements traditionnels ruraux (plan rarement régulier, routes sinueuses en fonction de la topographie, parcelles différentes liées à l'histoire du sol).

*« Le plus dommage est sans doute le mitage de l'espace. Une maison isolée construite au milieu des champs, des vignes ou en bordure d'un bois n'occupe peut-être qu'une parcelle de 1000 m², mais elle peut être vue depuis plusieurs centaines de mètres, voire plusieurs kilomètres. Si son implantation a peu de conséquence sur la surface d'espace agricole et rural, elle en a sur le paysage d'une zone qui peut atteindre plusieurs kilomètres carrés. »*⁴⁹

49. P. Merlin,
Op.Cit. p.12
Citation p.113

Le développement des activités et des loisirs eut aussi de nombreuses conséquences pour les diverses ruralités de France. La création de centres commerciaux rassemblés sur des dizaines de milliers de mètres carrés, en périphérie des communes rurales, entraînant alors une consommation abusive des sols (parking aseptisés, voirie étendues pour relier les centres-villes à ces nouvelles zones commerciales), conclut le travail entamé par l'exode rural de désertification des centres-bourgs, via la perte de leur commerces. Ces bâtiments, prennent aujourd'hui de multiples formes, de dimensions variables, comme les supérettes (120 à 400m² de surface de vente), les supermarchés (400 à 2500m²), les hypermarchés (2500 à 10 000 m²), qui s'ajoutent au magasins populaires (1000 à 5000 m²) et aux grands magasins (2500 à 30 000 m²).

Les loisirs eurent également des conséquences sur les campagnes, où les campagnes littorales se virent transformée en station balnéaire pour les vacances d'été des citadins (exemple de La Grande Motte), où les flancs et cols des montagnes furent transformés e station de ski et de sports d'hier, où les anciens tracés des voies de chemin de

IMPLANTATION VIA MODIFICATION DU TERRAIN (*ancien sol en pointillés*)

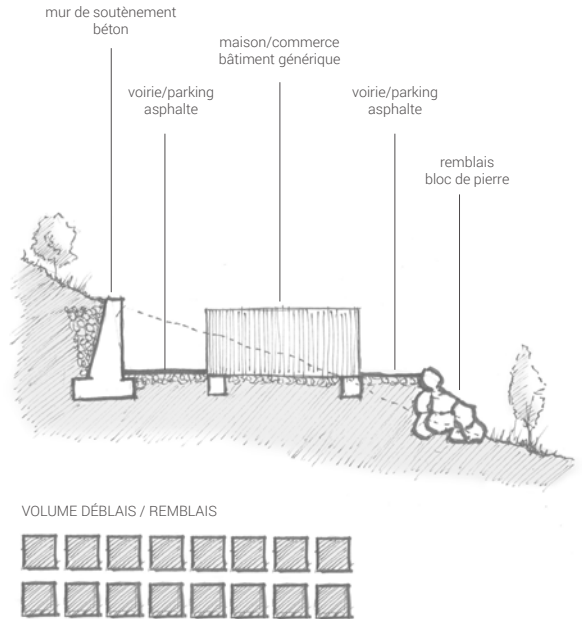
Créer un terrain plat suite à un terrassement

AVANTAGES

Très bonne accessibilité au terrain
Large choix d'orientation et de vue

INCONVÉNIENTS

Non respect du terrain naturel original :
modification visuelle du terrain et de la nature de son sol
Difficulté d'intégration dans le paysage du nouvel élément construit sur ce sol
Volume déblais/remblais important
Création de talus, de remblais, de murs de soutènement, etc.
Coût supplémentaire à prévoir (entre 10 et 20% du montant total de la construction selon l'importance du terrassement).



Figures 22 & 23 - Rapport au sol (en haut) / Mitage sur la commune de Derval (44) (en bas)
Coupe - 2015 / Plan cadastral - 2011

fer, furent recouverte d'asphalte et baptisées ironiquement *voie verte*. Certains territoire, au vue des dégradation de leurs espaces naturels via une augmentation de la fréquentation, furent dans l'obligation de se replier sur eux-mêmes, par classification en zone protégée, voire inaccessible.

Les nouvelles constructions, tant pour le domaine privé que public, se réalisent ainsi au grès des opportunités foncières, dont certains documents d'urbanisme, comme l'ancien POS, remplacé depuis par le PLU, peuvent influencer les prix du foncier des communes, sans au préalable distinguer les caractères spécifiques des ces espaces et de ce qu'il se passe en sous-sol. Ils sont alors classer en zone *d'urbanisation future (AU)*, *zone urbaine (U)*, *zone à protéger (Natura 2000, non aedificandi)*. Une meilleure maîtrise foncière ne serait-elle pas alors à mettre en œuvre pour permettre une bonne gestion et usage des sols en fonction de leurs spécificités propres ?

En résumé, la *fordisation* et la *globalisation*, toutes deux initiées par le modèle des métropoles et des grandes agglomérations, furent des moteurs de la déterritorialisation. Ayant tout d'abord été la source de l'exode rural, elles furent également les investigatrices du phénomène d'exode urbain et de ses deux dynamiques complémentaires, la périurbanisation et la rurbanisation, considérées par Marc Verdier comme des « *systèmes pervers où les gens vont chercher de l'habitat pas cher loin des villes, non forcément par choix, mais pour accéder au modèle de logement idéal, celui de la maison individuelle au milieu d'une parcelle* »⁴⁶. Elles contribuèrent à l'époque, mais aujourd'hui encore, par leur reproduction de masse, et ce, dans tous les domaines, à singulariser le paysage (quartiers pavillonnaires exogènes au territoire, grandes surfaces, etc.) et marginaliser le territoire historique, réduit ainsi à un simple lieu de résidence et de tourisme muséal (muséification). Ces deux types d'exode furent ainsi la cause de l'allongement des trajets domicile - travail (migrations pendulaires et augmentation des gaz à effet de serre) ; de la pauvreté des services collectifs des centres bourgs ; des sentiments de solitude et de repli des néoruraux, de l'émiettement de la vie quotidienne ; des lourdes charges financières imposées au communes rurales ; des difficultés de revente et de consommation d'énergie (chauffage, électricité) du modèle pavillonnaire ; et pour terminer, d'un gaspillage d'espace, d'une défiguration de la nature et des nombreux problèmes écologiques.

Ce modèle d'urbanisation, remplaçant l'habitant

par le simple consommateur ; le lieu par le site ; ou encore l'histoire et la biodiversité par l'économie, établit un mépris de l'identité des lieux, une indifférence au territoire. Les prothèses techniques et techno-sciences, utilisant des matériaux standardisés, dissociés des traditions et des formes de constructions locales, contribuent à l'ignorance croissante du lien humain/environnement, par l'affranchissement les contraintes liées aux sols et aux paysages. La métropole s'accroît en ignorant et détruisant les capacités reproductives de son propre milieu. Elle est ainsi donc alimentée par des ressources éloignées, entraînant une hiérarchisation des territoires, engendrant par la suite de la pauvreté et une dépendance à la périphérie, induisant le phénomène de *périphéricité*⁵⁰. Il y a donc atrophie des relations sociales et de l'habiter : l'habitant de s'identifie plus à son milieu et devient alors résident

50. Voir définition dans le Lexique

Face à l'échec de l'urbanisme quant à l'apport de réponses aux problématiques posées par la diversité des ruralités françaises, suite à l'exode rural et en particulier à l'exode urbain, il est aujourd'hui nécessaire de s'affranchir d'une vision citadine pour construire le développement de ces territoires où le phénomène de déterritorialisation est de plus en plus présent. Correspondant à un choix traduisant largement l'attente générale de la population française actuelle, il serait irréaliste d'envisager un retour en arrière de ce phénomène, tout comme tenter de nier cette réalité.

Il s'agirait donc plutôt de réfléchir à une nouvelle façon d'appréhender la diversité offerte par les territoires ruraux, prenant alors en compte leurs spécificités propres, mais développant des principes d'aménagement territorial communs, afin de rapporter une cohérence et une conscience à l'organisation spatiale et sociale de l'espace rural français. Cette nouvelle méthode d'appréciation du territoire, tant du point de vue des décideurs et acteurs politiques que pour celui des aménageurs du territoire et des espaces (architectes, urbanistes, géographes, etc.), pourrait alors permettre le développement d'un nouvel outil de conception de projet, voire d'une nouvelle stratégie d'aménagement propre au territoire ruraux, remplaçant celle actuellement non viable, « *parce que l'urbanisme est né de la ville, [et donc,] il ne saurait s'adapter, et encore moins concerner la campagne laquelle n'a pas su « ou voulu » accoucher d'un ruralisme correspondant* »⁵¹ et puisque « *l'espace rural français n'a pas vocation à devenir un musée, ni un vaste parc naturel européen. Il est vivant, il est en permanence façonné par des*

51. D. Boutet,
Pour un
urbanisme rural,
Ed. l'Harmattan,
2004, p.11

hommes et des femmes qui l'habitent. »³⁸.

Cependant, cet avenir devra se construire dans une vision globale des campagnes connectées au reste du monde, projet à l'inverse du développement actuel, d'une globalisation initiée par le bas.

52. J.F Donzier,
A l'aube du
XXIème siècle,
l'indispensable
mutation du
monde rural, revue
de droit rural
n°179, 1990, p.62

CHAPITRE II

SOL & ENTRELACEMENT DES ÉCHELLES

I Préface

Les dynamiques territoriales des deux derniers siècles eurent de nombreuses conséquences sur les territoires ruraux de France, en particulier sur leur sol. Ce dernier nous apparaît toujours comme une victime du développement humain et urbain, comme fragment résiduel de l'aménagement territorial exercé sous l'impulsion d'une vision citadine, simple réserve foncière et matérielle pour les espaces à dominante urbaine. L'urbanisme issu des villes, contribua par le passé - et contribue encore aujourd'hui - à diviser les sols des campagnes, au fil des remembrements parcellaires et banalisations paysagères, ramenant Philippe Perrier-Cornet à classer les multiples potentialités offertes par la diversité des sols composant les ruralités françaises, en seulement trois catégories⁵³. Se distinguent alors le sol ressource, à usage productif (environ 30 millions d'hectares agricoles), le sol support du cadre de vie, de résidence et de loisirs (deux millions d'hectares, soit 15% du territoire) et le sol nature, (40% du territoire) abritant les ressources (eau, bois, biodiversité), assurant des fonctions naturelles (cycle de l'eau, continuités floristiques et faunistiques) et emplissant diverses fonctions (régulation thermique, constitution d'écosystème).

53. P. Perrier-Cornet,
Op. Cit. p. 16

Cependant, la mise en perspective de ces divers traitements et occupations du sol de nos campagnes, renvoie à se demander s'il n'existe seulement qu'une vision réductrice et manichéenne pour ces entités rurales. S'agit-il alors uniquement pour elles « *de se vendre ou de se protéger face à la prédation exercée par l'exode urbain sur [ces dernières]* »⁵⁴? Ce sol, véritable éponge à mémoire dans sa capacité à emmagasiner ce qui s'y déroule ; de par son histoire (parcellaire, occupation, fonction), ses diverses caractéristiques (nature, constitution, sismologie) et sa présence inhérente à chaque degré d'exécution constitutif

54. M. Verdier,
Op. Cit. p. 11

d'un projet de territoire et d'architecture (nivellement, polyvalence, construction vernaculaire, agriculture, etc.), pourrait-il prétendre à apporter une réponse aux problématiques développées par les différentes ruralités de France et aux questions posées par les thèmes du logement, des équipements et des services, de l'accessibilité, du patrimoine naturel et architectural, de la sociabilité, de l'économie et de la communication ?

55. L. Vacchini,
Stonehenge,
Capolavori - Chefs-
d'oeuvre, Éd. du
Linteau, 2006

Comme le mentionne Livio Vacchini au travers de son texte *Stonehenge*⁵⁵, « *les trois modalités fondamentales de l'acte de construire [se définissent dans l'action de] modifier la croûte terrestre, s'élever et couronner vers le ciel* », l'acte premier de la conception architecturale étant alors celui de construire le sol. L'hypothèse selon laquelle repenser la place du sol dans le projet d'aménagement des territoires ruraux, comme source initiale et non comme simple conséquence, selon diverses échelles temporelles et géographiques, s'apparente alors, au point de vue conceptuel et méthodologique, à la théorie *d'entrelacement des échelles* développée par Frédéric Bonnet et Chris Younès au sein du laboratoire Gerphau, où la notion de *sol*, pourrait alors remplacer celle que ces derniers nomment *milieux*.

« *L'entrelacement des échelles*, concept *interscalaire* (regarder entre les échelles), voire *transcalaire* (regarder au travers des échelles), apparaît donc comme « *une notion simple, théorique et opératoire qui, quelle que soit la mesure du projet (édifice, jardin, quartier, grand territoire), fait interagir quatre échelles (géographie, site, plan et matière) de manière non linéaire, impliquant l'idée de tissage où le grand n'implique pas le petit et à fortiori, l'analyse ne précède pas le projet.* »⁵⁶

56. F. Bonnet,
Op. Cit. p. 14,
Citation p.32

À travers ce concept, il s'agit de prendre du recul face l'aspect réducteur qu'apposerait une vision de projet sans appréhension de ses diverses échelles d'action, en favorisant à l'inverse, une approche de conception projectuelle, allant de l'échelle territoriale à l'échelle architecturale, en passant par l'échelle locale, sans apposer de hiérarchie, où la matière parlerait du paysage et vice-versa. (*figure 24*). Introduire le sol dans cette manière d'apprécier le territoire, pourrait-il alors permettre l'élaboration d'un nouvel aménagement des territoires ruraux, « *[composant et développant] des mixités programmatiques inédites qui mêlent activités et logements, équipement culturel, multi-services et maison médicale permettant des mutualisations utiles et économes ; des mobilités douces efficaces et structurantes à l'échelle des*

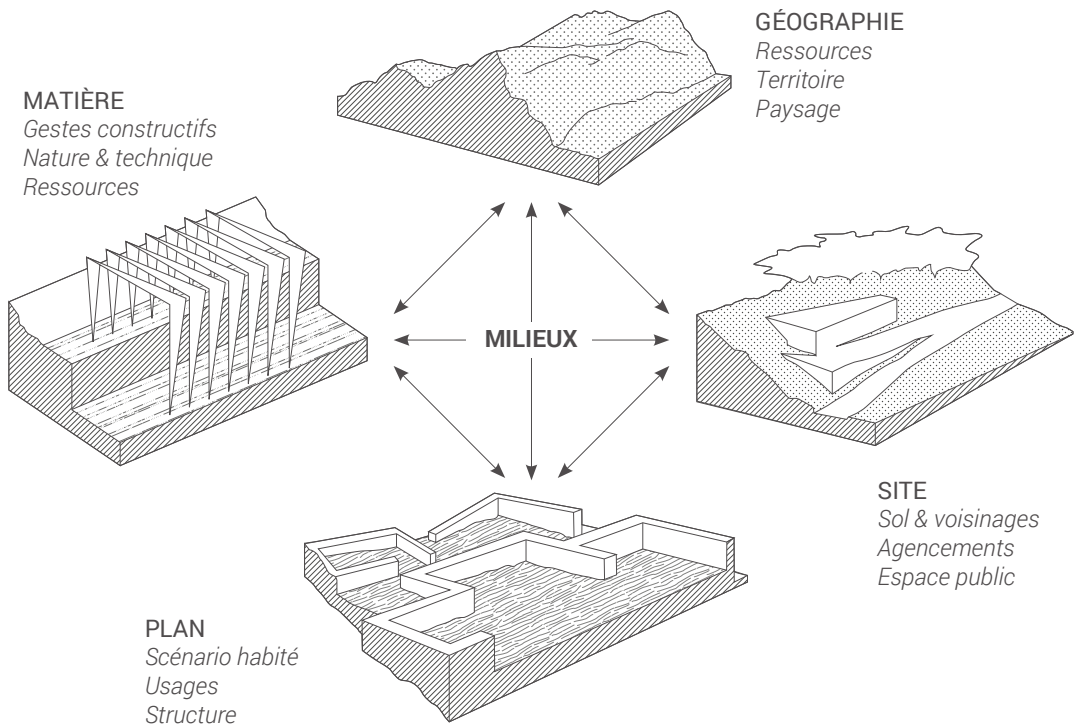


Figure 24 - L'entrelacement des échelles
 Schéma - Chris Younès et Frédéric Bonnet - 2007/2008
 63

communes mais aussi du territoire (transformation d'une voie ferrée abandonnée) ; [profitant] d'un patrimoine bâti agricole devenu inadapté mais souvent remarquable pour le réinvestir par du logement, des activités, des espaces ouverts aux pratiques artistiques et culturelles ; [et bousculant] la structure urbaine des centres bourgs souvent perçue comme immuable pour les rendre à nouveau attractifs et supports à des mutations... »

Au travers de ce second chapitre, nous évaluerons donc la capacité du sol à devenir source du développement de projet en territoire rural, et ce, quelles que soient les échelles d'intervention spatiales et/ou temporelles. Ainsi, après avoir distingué les potentialités du sol à s'exprimer comme source de bien commun, identitaire et durable ; via l'aménagement territorial (paysages, vallées, plaines), local (villages, parcellaires, parcs, places) et architectural (parcelles, bâtiment) ; et au travers d'un corpus hétéroclite de projets architecturaux modernes et contemporains, nous verrons comment le projet du semestre 6, intitulé *Distiller la vallée*, portait sans le savoir, les prémices d'un potentiel projet de ruralisme.

■ Le projet territorial, le sol source de bien commun

« Le territoire est une oeuvre d'art, peut-être la plus noble, la plus collective que l'humanité ait jamais réalisée. [Il] est le produit d'un dialogue poursuivi entre des entités vivantes, l'homme et la nature, dans la longue durée de l'histoire. »⁵⁷

57. A. Magnaghi,
Op. Cit. p.20,
Citation p.7

Les territoires ruraux, dans leur multiples potentialités et diversités, offrent des potentiels bien souvent inexplorés, dont l'urbanisme, tend bien souvent à négliger, uniformisant l'aménagement des diverses ruralités de France, selon une vision technocentriste et ce, peut importe la région où il s'applique. Développer un projet territorial au travers des espaces ruraux, reviendrait alors, au vu des différentes problématiques soulevées dans le précédent chapitre, à penser le développement au plus près de son environnement et de son sol, selon diverses thématiques, permettant aux communes rurales et leurs habitants de renouer avec un sentiment d'appartenance et de conscience territoriale au sein de ces territoires.

Alberto Magnaghi, avant tout début de conception de projet tels qu'ils soient, préconise la réalisation d'un *atlas identitaire*, répertoriant les richesses présentes sur un territoire donné (ressources du sol, patrimoine paysager et architectural, etc.), afin de se rendre expert en la matière, rejoignant ainsi l'idée de Frédéric Bonnet lorsque ce dernier évoque le fait que « *la stratégie territoriale doit très tôt contenir les germes qualitatifs des lieux qu'elle permettra d'organiser et de construire.* »⁵⁸. En effet, plus nos connaissances sur les ressources potentielles et les caractéristiques des territoires sera grande, plus nous serons à même de développer un projet de qualité sur ces territoires, articulant alors différents liens selon les échelles.

58. C. Younès & F.
Bonnet, Rapport
de recherche,
*L'architecture de
la grande échelle*,
Gerphau, 2007-
2008

L'architecte Marc Verdier, pour qui le sol possède une importance primordiale comme origine et source du projet, et ce, peut importe son échelle d'implication, s'applique à

regarder le territoire avec attention. Par exemple, il réalisa au sein de son agence, le cabinet d'architecture Verdier-Tappia, une classification des différents types de territoires et paysages composant la région Alsace, atlas régional et identitaire (*cf Magnaghi*) répertoriant les diverses caractéristiques endémiques à ces milieux et notamment, apportant une analyse toute particulière au découpage parcellaire (*figure 25*). Ce dernier en effet, définit à l'échelle territoriale, de part son histoire et sa valeur, oriente et conduit l'implantation du bâti à l'échelle des villes et villages, de son rapport à la rue et au territoire agricole.

Poser la question d'un développement de projet territorial sur les espaces ruraux, c'est s'intéresser à diverses thématiques, en lien avec leur environnement proche, cherchant à établir des rapports entre les potentiels patrimoniaux de ces milieux, et leur implication quant au développement d'une activité économique et d'une attractivité nouvelle de ces espaces ; de développer la mise en place d'un système de réseaux intra-territoriaux, possédant leur propre vitesse bien loin de celles des autoroutes et des voitures, permettant de connecter entre eux ces tissus de villages et hameaux éparpillés sur les territoires tout en tâchant de favoriser le développement de relations intercommunales ; et enfin poser la question des rapports entre villes et campagnes, et en particulier, dans l'échange constant qu'elles entretiennent via les migrations pendulaires domicile - travail.

COLLECTIVITÉ & SYNERGIE

La question de la non-formation des acteurs du développement territorial, ayant entraîné par le passé l'utilisation de l'urbanisme à tort et à travers est en premier lieu une priorité. Ne serait-il pas en effet plus logique et raisonné d'intégrer directement les spécialistes de l'aménagement territorial dès l'émergence des projets, et ce, peu importe leurs échelles, pour mettre en oeuvre une règle de projet plutôt qu'une règle normative et répétitive héritée de l'urbanisme ? Cette collaboration ne permettrait-elle pas également de sensibiliser les acteurs politiques à leur territoire, via l'atlas identitaire réalisé au préalable ?

Il s'agirait ensuite par cette synergie nouvelle, de développer des plans territoriaux selon leur aptitudes à intégrer des critères permettant de développer les activités agricoles, commerciales, artisanales, industrielles, tertiaires,

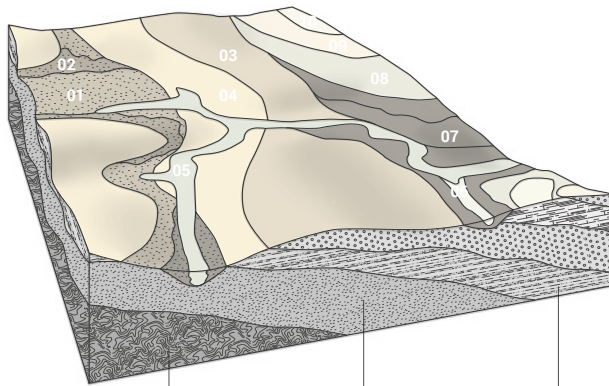
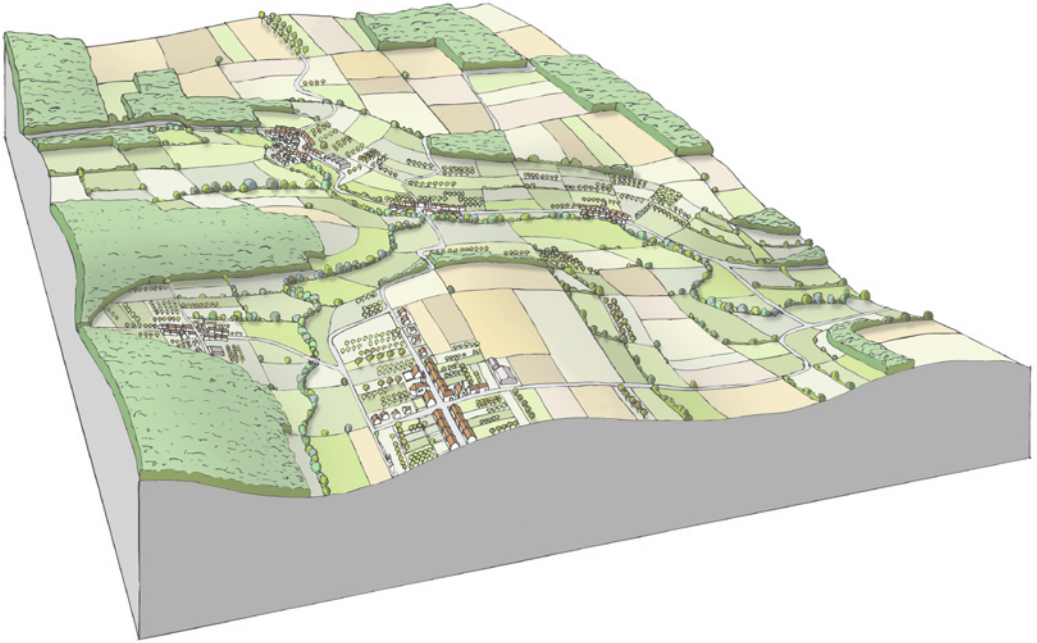
valorisant le patrimoine territorial et environnemental, facilitant le développement autonome d'entreprises locales utilisant des ressources locales, produisant des biens relationnels, favorisant la formation de filières productives complexes intersectorielles et déterminant une identité productive, culturelle et sociale des régions.

Certaines initiatives, comme la création d'organismes tels que Les Parc Naturels Régionaux (PNR) devant concilier protection des milieux naturels et des paysages, un développement économique, social et culturel, ainsi que l'accueil, l'éducation et la formation du public ; les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), les Pays, ou encore les Communauté de Communes, mettant en place des doivent être encouragées et épaulées, en intégrant par exemple un responsable

PATRIMOINE & ATTRACTIVITÉ

L'une des principales caractéristiques des territoires ruraux, réside dans l'omniprésence du paysage naturel, et du rapport qu'il entretient encore avec les villes et villages constituant leur territoire. Ici, le paysage se compose d'éléments naturels, alors qu'en ville, ce sont les urbanistes qui dessinent le paysage déjà construit. Au travers du projet territorial, il s'agirait alors de reconsidérer sa place d'entité souvent muséifiée et protégée et de reconsidérer le sol comme source et ressource de projet, via l'expression de la nature comme matériau principal de construction. Cette proximité avec la nature, même si son rapport et sa distanciation varient selon les régions de France, reste tout de même très caractéristique des territoires ruraux. Favoriser alors un développement en lien avec un patrimoine paysager, profitant des éléments structurants de son territoire permettrait-il alors de développer une attractivité nouvelle sur ces territoires ?

Il s'agirait alors de développer au sein des territoires ruraux des stratégies visant à la préservation d'une faune et d'une flore endémique à ces territoires et l'entretien de ces paysages, mais dans un objectif productif et non passif, revalorisant ainsi la valeur du sol et le prix du foncier (plus une terre est rentable, plus elle sera chère et moins elle sera disposée à être vendue aux promoteurs charognard.) Quels acteurs pour la mise en place de ses transformations ? Selon Magnaghi, Didier Boutet ou encore Olivier Mora, c'est dans l'agriculture et ses producteurs que se trouvera la réponse à un aménagement écologique des espaces



Grès vosgien
Trias inférieur
Grès à Volzia
Marnes du Muschelkalk

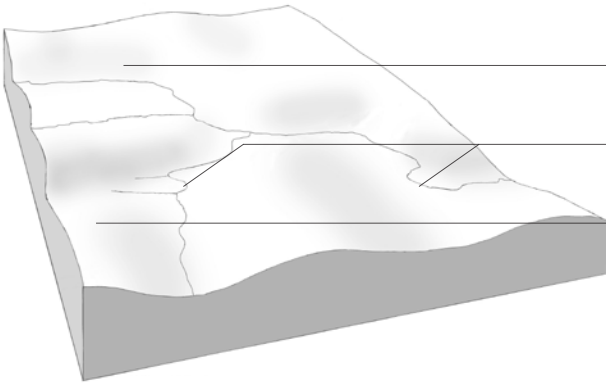
Dépôts marins
Muschelkalk inférieur,
Dolomie (50m)
Marnes salées (64m)

Cuesta
Muschelkalk supérieur,
Calcaire oolithique
Argile rouge

SOL & SOUS-SOL

- 01 - Sols bruns acides
Localement podzolisé : pinède
Localement plus drainant : cultures
- 02 - Colluvions acides
Plus ou moins hydromorphes
Cultures, prés, très drainés pour le maïs
- 03 - Sols bruns calciques
Bons sols de cultures
- 04 - Sols bruns hydromorphes
Sur marnes et bancs de calcaire
Prairie, culture et forêt feuillue (selon hydromorphie)
- 05 - Alluvions très hydromorphes
Prairie, ripisylve d'aulne, frêne
- 06 - Alluvions récentes
- 07 - Colluvions argileux
Petits champs drainés
- 08 - Argilocalcaire
Sur calcaire oolithique
Cultures
- 09 - Plaque de limon
Sur sol argilocalcaire
Cultures
- 10 - Argile rouge
Chêne

TOPOGRAPHIE & HYDROGRAPHIE

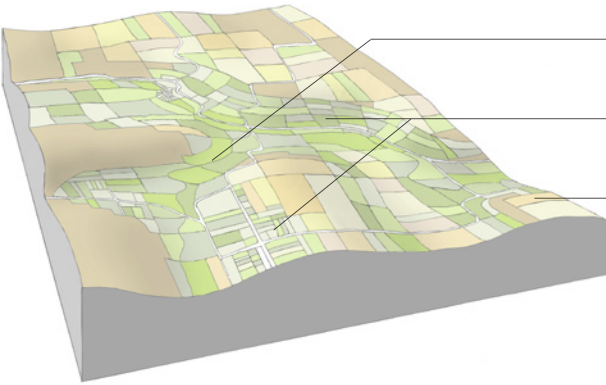


Un plateau bosselé de collines et de vallées (altitude entre 250 et 320m)

Deux vallées principales, (Sarre & Eichel), et de nombreux vallons affluents

Un plateau élevé côté vosgien

AGRICULTURE

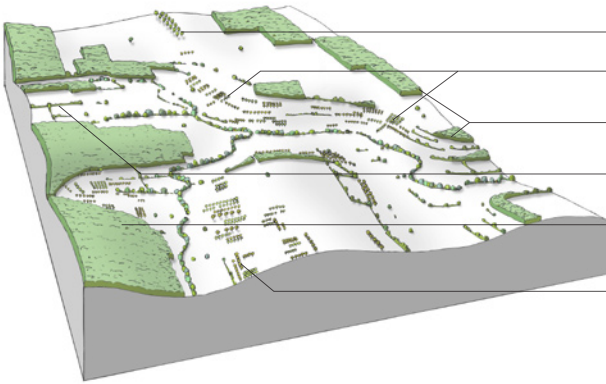


Des prairies omniprésentes dans les vallées et les pentes

Un petit parcellaire en lanière sur les versants et autour des villages

Des cultures qui gagnent sur les replats des crêtes

VÉGÉTATION



Alignement d'arbres, le long de la route

Lignes de fruitiers, prairies des versants

Bosquets & bois implantés sur les hauteurs et pentes fortes

Trame bocagère autour des prés

Forêts très présentes au contact des Vosges du Nord

Vergers formant un écrin autour des villages

HABITAT



Vallées ayant fédéré l'urbanisation

Villages à mi-pente en point de repère dans le paysage

Villages-rue aux façades alignées sur la voirie principale

Villages dominés par des clochers

Figure 25 - Atlas des territoires de l'Alsace
Axonométries - Agence Verdier - Tappas Architectes - 2013

ruraux et à la création d'un écosystème territorial. Imaginer alors une agriculture multifonctionnelle, en lien avec le sol et le territoire sur lequel elle s'établit, permettrait alors de maintenir le patrimoine paysager et naturel face à l'urbanisation et à la production intensive. Elle permettrait alors également via sa diversification, de rendre attractif ces espaces (agro-tourisme, ferme auberge, etc.) et de sensibiliser ainsi une population proche et lointaine, quant aux richesses de ces territoires.

VILLAGES & ESPACES OUVERTS

Magnaghi nous expose alors ce qu'il entend par « *espaces ouverts* , *composante morpho-génétique impliquant de nouvelles alliances entre l'homme et la nature par la régénération des structures des systèmes environnementaux, où les caractéristiques environnementales et historiques posent les bases même de la restructuration du territoire. [...]. Au travers ces espaces ouverts, le milieu régional n'est plus un espace naturel à protéger mais un ensemble d'informations, de matériaux et d'énergies qui participent à la qualité, la spécificité et la richesse durable de l'établissement.* »⁵⁹

59. A. Magnaghi,
Op. Cit. p.20,
Citation p.84

Penser le projet territorial en lien avec les tissus urbanisés existants sur ces territoires, c'est réfléchir aux divers moyens à mettre en oeuvre permettant leur connexion physique et visuelle, potentiel perdu lors du développement de méga-infrastructures découpant le territoire français. Il s'agirait alors pour les espaces ruraux de développer un système de réseaux secondaires (chemins de randonnée, pistes cyclables, sentier équestre, canaux et circulation fluviale, etc.), en prenant appui sur les anciens tracés et chemins hérités d'un ancien parcellaire déterminé à partir des topographies et qualités du sol ; en parallèle à celui de la voiture, correspondant aux vitesses d'appréciation de la campagne et de son paysage, tout s'appuyant sur des trames vertes et bleues existantes et permettant de ce fait leur revalorisation et renforcement.

Pour que les zones rurales restent attractives et dynamiques et évitent un repli sur elles-mêmes, il faut cependant, qu'elles conservent une connexion avec le reste du monde. Il s'agit alors de réfléchir à de nouvelles solidarités entre villes et campagne, dans une optique d'accessibilité et de développement de nouvelles mobilités (autre que l'automobile) sans que le développement soit dicté par une vision unilatérale et citadine. Ainsi par exemple, le développement des réseaux de transports collectifs (réseau

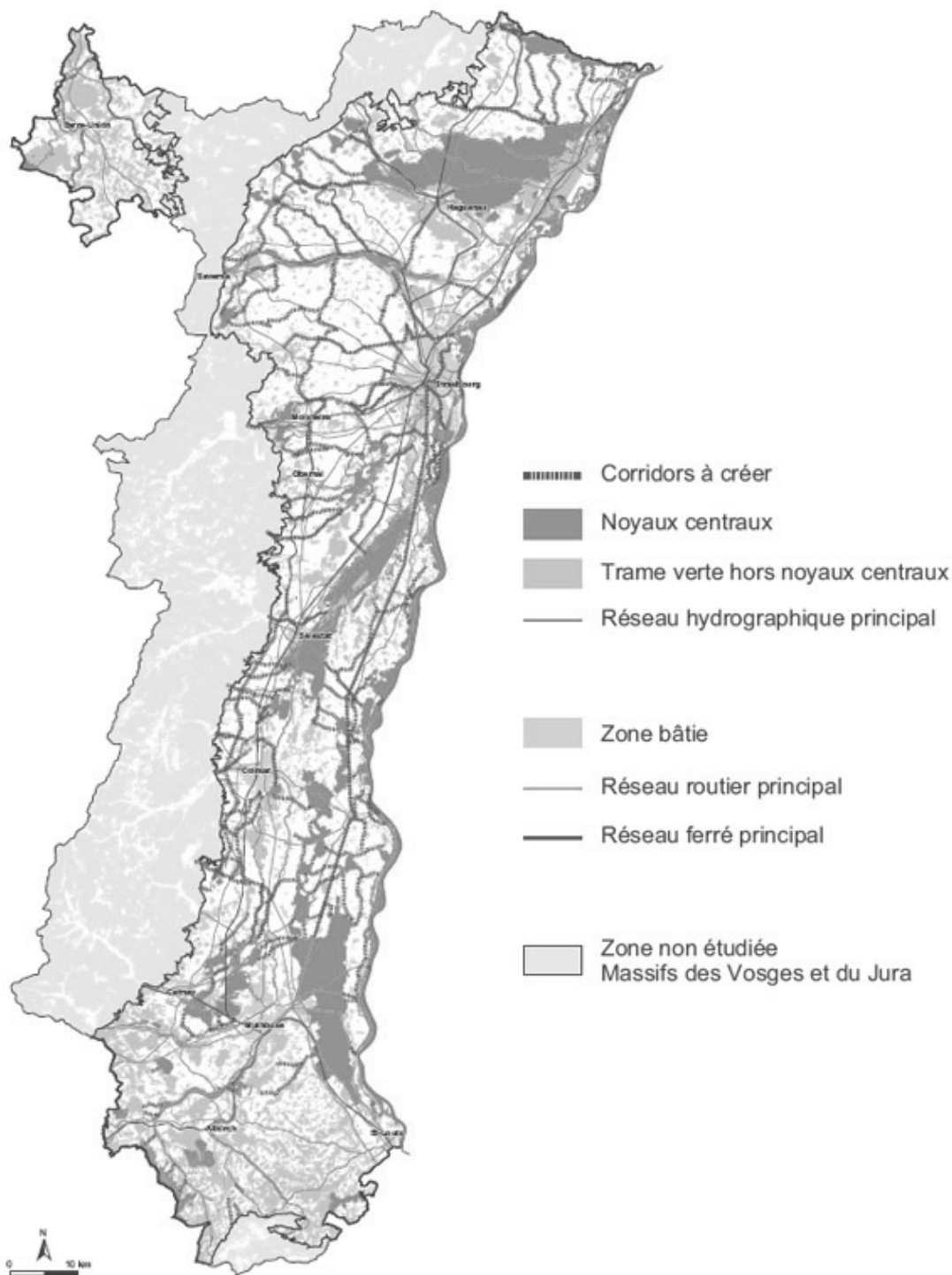


Figure 26 - Trame verte écologique de la région Alsace
Cartographie - 2004
71

intercommunautaire ?), ne permettrait-il pas de générer de nouvelles mobilités, voir des mobilités mixtes (moitié en voiture, moitié en train), tout en réduisant la quantité des migrations journalières transterritoriales et de l'impact de la pollution automobile sur notre environnement.

Regarder attentivement un territoire rural, à différentes échelles, pour en percevoir les potentialités, les thèmes directeurs principaux, avant de revenir à cette grande échelle pour initier un projet territorial en lien avec son sol, concorde avec la vision transcalaire *d'entrelacement des échelles* développée par Frédéric Bonnet. L'importance du sol comme *source initiale*, comme origine du projet de territoire, dans l'idée d'une histoire de son parcellaire, de sa valeur de « socle commun » comme fondation d'une identité territoriale patrimoniale paysagère et architecturale, rejoignent la première idée « d'espace de bien commun partagé » (terme vu dans la lecture du Schéma de Cohérence Territoriale et d'autres documents) que l'on doit protéger, organiser et mettre en valeur (rapport entre espace habité et espace exploité, espaces ouverts et connectés).

Le projet territorial, appliqué à un milieu rural, reconsidérant alors la place du sol dans le développement et la mise en valeur de son patrimoine, dans sa capacité à générer une attractivité nouvelle et un potentiel économique, tout en connectant les différents tissus urbanisés de son territoire, via un réseau de mobilités douces et de maintien de trames vertes et bleues, et en conservant malgré tout les divers échanges entre pôles urbains et campagnes, permettrait alors de pallier à la perte identitaire de son territoire, faisant apparaître le sol comme source de bien commun. On parlera ainsi plus à la campagne d'une gestion de l'espace (gestion patrimoniale de protection et de développement des milieux dans ses composantes endogènes (humaines, naturelles) et dans ses menaces exogènes (nuisances, désertification)) que d'une maîtrise foncière (dimension commerciale du sol, égale au terme de terrain).

I Le projet local, le sol source identitaire

Le projet local correspond à une échelle plus restreinte du territoire, traitant des problématiques liées à l'échelle des villages, et de leur environnement proche. Il peut s'interroger sur les réponses à apporter aux questions posées par un ensemble de parcelles agricoles, un parc, un bourg, des extensions urbaines, une place, une voie verte, etc. Comment alors, par le biais du sol, pourrait-on gérer ces espaces, limiter leur entretien, leurs risques, améliorer la qualité des espaces publics, etc., afin de résoudre les divers problèmes engendrés par l'exode urbain à cette échelle (étalement urbain, mitage, développement de quartiers stériles en périphérie, désertification des centres-bourgs, etc.) et de permettre à ces diverses entités rurales et leur population, et par extension, à leur territoire à plus grande échelle, de renouer avec un sentiment identitaire, reflet des caractéristiques des diverses ruralités françaises ?

« Lorsqu'on doit traiter un sol particulier pour en faire une place, un lieu, c'est quasiment toujours le fragment d'un projet plus grand »⁶⁰

L'identité, selon Rem Koolhaas dans son ouvrage *Junkspace*, représente une accumulation historique et matérielle d'un territoire. En effet, l'héritage doit se regarder comme une leçon de modernité, d'économie, de savoir-faire, de gestion des ressources et tout simplement de projet. Il est la marque d'un passage entre générations, où les architectes-urbanistes évoluent comme passeurs de témoin. De plus le sol, véritable éponge à mémoire, paraît être la source idéale quant à un nouveau sentiment identitaire de ces espaces ; tout comme l'élément liant projet territorial et projet local. Apparaissent donc alors diverses thématiques quant à la réflexion pour la mise en place d'un tel développement, comme celles correspondant au prix du foncier et à l'histoire du parcellaire, mais aussi celles

60. M. Bigarnet
pour OBRAS
Architectes,
Construire le
sol (Milieux),
Conférence
inaugurale à
l'ENSA Lyon, 2013

concernant la gestion, l'occupation et les usages du sol ; la matérialité et le caractère polyvalents des espaces publics ; et pour terminer des relations qu'entretiennent ces villages avec leur environnement proche.

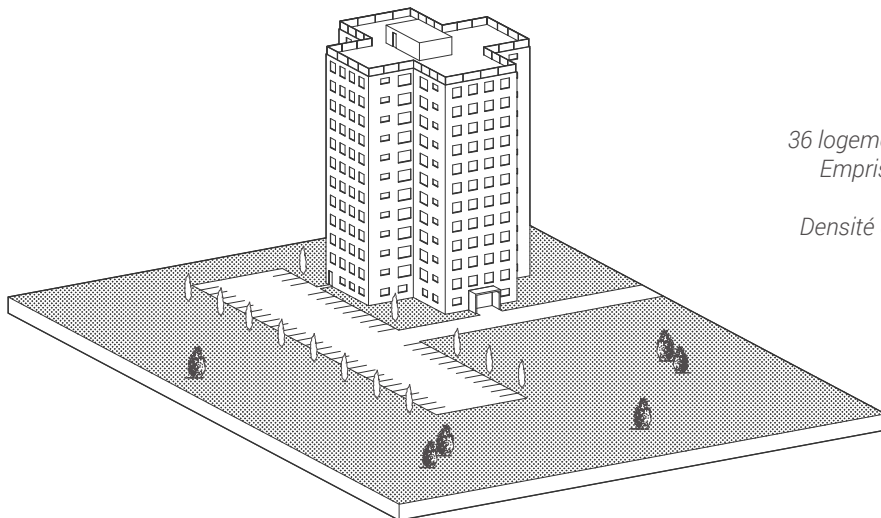
PARCELLAIRE & FONCIER

Développer un projet local tendant à apporter de nouvelles réponses face au mitage et à l'étalement urbain, en favorisant donc, à l'inverse, un principe de densification sous forme de *villes et villages compacts*, revient alors à s'intéresser à l'histoire du parcellaire de ces lieux, de l'époque où ces territoires jouissaient d'un dynamisme et d'une urbanité précise, à nos jours. Cette étude, pouvant s'effectuer lors de la constitution et la réalisation de l'atlas identitaire, à l'instar de Marc Verdier, permettrait alors d'avoir accès à la mémoire des territoires, cette dernière étant incluse dans le sol (parcellaire, fonctions et usages).

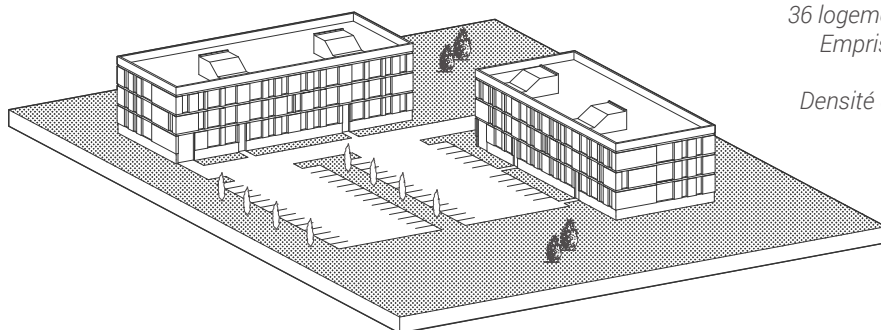
En observant l'évolution des sols au travers de cette analyse, il serait alors plus simple d'identifier et de relever les *germes* potentiels d'une densification nouvelle, induisant la classification des diverses parcelles en diverses catégories, où la destination future de ces dernières serait attribuée en fonction des ressources et natures réelles de leur sol, à l'inverse donc d'une logique strictement foncière à l'image des villes (Scot et PLU). Certaines terres, selon leurs composants chimiques et minéraux, pourront alors être destinées à la culture d'un élément précis (vignoble, sylviculture, horticulture, etc.) ou général (agriculture), tandis que d'autres, jugées moins fertiles, pourront alors être urbanisées, dans une logique de continuité avec le tissu historique.

Friches et dents creuses représentent alors les potentialités d'une nouvelle ville, au sein de l'ancien tissu historique et dense des communes rurales. Il s'agit alors par la suite de réfléchir quant à la formalisation et l'emprise au sol des futures édifices à développer sur ces espaces, la forme induisant bien un impact sur le coefficient d'occupation des sols⁶¹ (figure 27). Alors que l'idée de maison individuelle paraît incompatible avec le principe de ville et villages compacts, certaines typologies, existantes par le passé, pourraient cependant, une fois réinterprétées, convenir quant à un développement de l'habitat sur ces espaces. C'est notamment le cas de la *maison de ville*, mitoyenne, généralement sur plusieurs niveaux et positionnée en bordure de parcelle (façade donnant sur rue) qui, réinventée

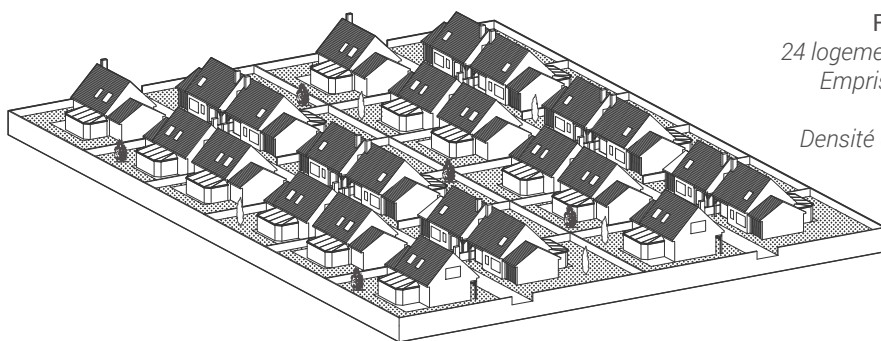
61. Voir définition dans le Lexique



R + 11
 36 logements de 70 m^2
 Emprise au sol : 10%
 79 habitants
 Densité de 157 hab/ha



R + 2
 36 logements de 70 m^2
 Emprise au sol : 17%
 79 habitants
 Densité de 157 hab/ha



R + COMBLES
 24 logements de 105 m^2
 Emprise au sol : 33%
 67 habitants
 Densité de 133 hab/ha

Figure 27 - Densité et occupation des sols (COS : 0,5)
 Anométries - Fouchier Vincent - 1998
 75

sous forme de petits collectifs, permettrait alors de concilier économie d'énergie et d'espace au sol.

« Une construction de deux niveaux permet des maisons de 140 m² pour 280 m² de terrain, laissant 210 m² de jardin et représentant une densité de 0,5. [alors que] dans les villages, une maison de 150 m², sur une parcelle de 500 m² (cos 0,3) laisse un jardin de 425 m². À titre de comparaison, les maisons individuelles «séparées» les plus souvent construites actuellement utilisent des parcelles de 500 à 1500 m² et ont des densités de 0,13 à 0,2 »⁶²

62. P. Merlin, *Op. Cit* p.12,
Citation p.131

Réduire le prix des terres en friches et à l'abandon au sein du tissu historique, à l'inverse des traditionnels principes fonciers des villes, ne pourrait-il pas alors favoriser l'implantation de nouveaux arrivants en centre-bourg et permettre d'envisager la construction des ces nouvelles typologies, favorisant l'idée d'un espace dense, dont le jardin commun serait la nature ? Les villes et villages ruraux, ne pourraient-ils pas alors développer une offre de logements locatifs ?

« À Helsinki, la maîtrise foncière par l'état finlandais (propriété publique des sols) a permis de fermer le robinet de l'étalement urbain et de ramener les jeunes couples en ville, pour installer des extensions urbaines maîtrisées. On se prend alors à rêver d'une telle décision politique en France. [...] Mais actuellement le foncier ne coûte rien et appartient surtout au privé. Promoteurs et géomètres s'en donnent à coeur joie. Pourtant, lors de nos visites dans ces petites communes, on se rend compte qu'il y a suffisamment de foncier disponible ou bien de vieilles maisons en pierre à rénover dans les limites même des bourgs. On pourrait y construire au moins deux fois le nombre de logements que les maires comptent habituellement installer dans les projets de lotissements flamboyants neufs et remettre ainsi en valeur ce patrimoine délaissé »⁶⁰

63. M. Botineau,
Envie(s) de ville(s),
séminaire à
Helsinki, Conseil
n°19, 2014

LIMITES & RÉGLEMENTATION

Le principe de villes et villages compacts, en densifiant leurs centres-bourgs, via l'installation d'une nouvelle population, ne permettrait-il pas alors également l'incorporation de nouveaux équipements, commerces et services au sein de ces tissus, rétablissant l'idée d'un commerce de proximité et non d'un système de consommation excessive représentée par les grandes surfaces en périphérie. Ne faudrait-il pas alors envisager la mise en place d'un système de réglementation territoriale, figure d'une gestion des sols et de leurs usages, afin de

définir des zones à urbaniser en priorité (exemple des friches et dents creuses) et de limiter l'étalement urbain et la croissance urbaine discontinue ? Alberto Magnaghi introduit alors dans cette optique le concept de limite, comme « *un instrument opérationnel susceptible de redonner une unité complexe et vivante à un territoire qui a été divisé et traité à la manière des pièces d'une machine [...]* La normativité de la limite s'exerce alors d'une part contre la topophagie, c'est-à-dire la consommation abusive des sols ; d'autre part, pour la délimitation du paysage urbain au moyen de ceintures vertes et de couloirs biotiques, ainsi que par la récupération de friches, la requalification des typologies constructives, la création de parc de stationnement aux nouvelles portes de la ville et l'établissement d'un nouveau rapport entre ces territoires »⁶⁴.

Instaurer une réglementation urbaine et paysagère à l'échelle locale, via le concept de limite développé par Magnaghi, ne reviendrait-il pas alors, après identification et classification des sols, à profiter des potentialités offertes par un projet territorial de plus grande échelle (trames vertes et bleues, agriculture, etc.) qui viendrait encadrer et pénétrer les tissus bâtis, induisant le fait d'une mise à distance dans le but de favoriser une croissance homogène.

64. A. Magnaghi,
Op. Cit. p.20,
Citation p.90

ESPACES PUBLICS & POLYVALENCE

Dans le but d'introduire l'automobile et les machines agricoles à travers les différents territoires ruraux de France, l'urbanisme répandit à l'époque - et le fait encore à ce jour - asphalté et bitume sur la majeure partie des anciens tracés pavés et empierrés, conduisant à une uniformisation des sols et ce, même au niveau des espaces publics. Comment alors permettre l'identification nouvelle de ces espaces, en lien avec leur sol et comme reflet d'un territoire à grande échelle tout en reconnectant les tissus pavillonnaires en périphérie et permettre de nouveau de faire des villes et villages ruraux des territoires de grands échanges sociaux?

C'est tout d'abord dans leur matérialité que ces différents espaces pourront s'identifier et se démarquer de l'image grisâtre et uniforme de l'asphalte, indiquant alors une autre utilité potentielle à un espace donné. Cette dernière, issue du sol, dans le but de conduire à un sentiment d'appartenance identitaire, utilise alors des matériaux de proximité, voire déjà présents sur place, ainsi que la mise en oeuvre de principes constructifs et d'assemblages endémiques au territoire (exemple des places reprenant l'image des terrasses agricoles, où ces dernières, outre le

fait de structurer le sol, servent également de drains pour guider l'écoulement des eaux). Le sol du projet est ainsi et tout simplement le sol du village. L'espace public est ainsi mis à niveau, jouant de stratagèmes pour s'adapter aux diverses aspérités du sol et ainsi participer à son ancrage dans la vie rurale. « *Plus on se sert du matériau local, plus l'image du projet disparaît et pour nous, le plus beau des projets, c'est celui que ne se voit pas* »⁶⁵

Se pose également la question du caractère polyvalent de ces espaces qui, de par leur histoire et les héritages laissés par les anciennes traditions, tendent à accueillir les différents moeurs de ces territoires, variant en fonction des saisons et du temps. La place de l'église pouvant être parking un jour et place de marché le lendemain, voire place de bal ou encore de cirque, il s'agit donc à travers du projet local de concevoir des espaces capables de s'adapter au mieux aux diverses activités des espaces ruraux. De plus, ces espaces ont le potentiel de générer des lieux d'intensité où le rapport avec le monde urbain pourrait s'effectuer, via le partage des sols. Les espaces publics deviennent alors lieu du partage des mobilités et de la diversité des usages contemporains, où se rencontrent arrêt de bus, parking de covoiturage, etc.

Les espaces publics peuvent être également moteurs d'une sociabilité croissante entre néoruraux et habitants d'origine, favorisant des déplacements piétons via un réseau de sentiers, cheminements et circulation douces (vélo, cheval, etc), prenant appuis sur le paysage et les pénétrations des trames vertes et bleues du projet territorial, permettant la connexion des quartiers pavillonnaires et de différents hameaux au centre bourg des villes et villages ruraux.

Ainsi, on voit le grand paysage disparaître au profit de petits jardins, ou de réseaux d'espaces publics successifs, identifiables grâce à leur matérialité au sol et leur caractère polyvalent. La mise en place d'une réglementation urbaine et paysagère, par les interpénétrations qu'elle génère, via un projet territorial de plus grande échelle, permet alors de fabriquer au sein de ses tissus historiques mais également pavillonnaires, de petits bocages en lien avec l'habitat où de nouvelles typologies de logement se développent, adaptées aux diverses situations des parcelles et de leur sol : petits collectifs, maisons à patios, maisons de ville, édifices en peignes, en jalons, ou encore en série, etc., le projet local permettant la transformation de ces villages en Tiers lieux.



I *Corpus*

Réhabilitation du *Champs de Foire*

Treffort-Cuisiat (01), Michèle & Miquel Architectes, 2009

Treffort-Cuisiat est une petite commune de l'est de la France, composée d'un peu plus de 2200 habitants (chiffre de 2012) et s'étendant sur environ 39 km², située à une dizaine de kilomètres de Bourgs-en-Bresse. Porté par un maire ambitieux et un conseil municipal dévoué au développement de la commune, ce projet de rénovation des rues du centre-bourg et de la place principale du village, le « Champs de Foire », a pris racine après une réflexion concernant la position de cet espace transitoire entre le bourg ancien et les extensions récentes de la ville. Sur la base d'un processus de consultation des habitants, un concours fut lancé pour parvenir à la consolidation physique de la ville et lui donner un espace central, novateur, reflet de modernité. Ce fut l'agence Michèle et Miquel Architectes qui remporta le concours et se vit confier la réalisation du projet.

Le principal défi de ce projet fut dans sa double volonté de respecter à la fois le passé rural, tout en répondant à une nouvelle identité urbaine. Au moyen d'un jeu géométrique de terrasses, dont la structure globale résout les problèmes techniques de soutènement des talus, de pente des chemins et d'écoulement des eaux, le projet remanie et fixe les lignes pré-existantes, mais dilué de l'ancien « Champs de Foire », le tracé de sa topographie, de ses lignes d'arbres et des anciens réservoirs marqués par l'eau. Tout cela fut canalisé pour former un bassin en face de l'ancien abreuvoir, qui fut restauré, tout comme le monument aux morts. Les rangées de platanes centenaires se sont vues rajeunir suite à l'implantation de nouveaux arbres entre eux, délimitant la nouvelle géométrie triangulaire de la place ainsi que les motifs de rupture du pavage. Construit à partir de pièces uniformes de béton préfabriqué mesurant 175x20x12 cm, les zones revêtues sont réunies de multiples façons en réponse à des situations de sol et d'usage différents. À certains moments, les pièces sont densément concentrées

pour marquer les zones de passage, tandis que dans d'autres parties, elles se séparent, laissant l'herbe pousser, marquant le repos. Les pièces jouent ainsi d'un alignement permettant d'extraire du sol des assises ou des bornes, délimitant l'espace piéton des voies de circulation. La zone de stationnement pour les véhicules fut déplacée vers la partie basse du village, offrant un espace central au village totalement dédié aux piétons, lieu de renaissance pour le marché hebdomadaire, festival annuel de la ville et les foires régionales.

Il n'est donc pas impossible pour les communes rurales de développer un projet local de qualité en lien avec son sol, respectueux d'un passé, d'un parcellaire et d'une histoire locale, tant à travers la nature présente que dans son sol, et développant une modernité travaillée, non brutale à l'inverse de celles issues des villes, mettant en oeuvre des matériaux simples (béton, pierre, stabilisé, pré-fleuri) surtout lorsqu'il s'agit d'aménager de nouveaux espaces en faveur d'activité et d'échanges futurs, les élus cherchant aussi bien à travers des opérations comme celle-ci, à attirer de nouveaux arrivants qu'à conforter les liens sociaux et le cadre de vie des ces habitants.







I *Corpus*

Place du village

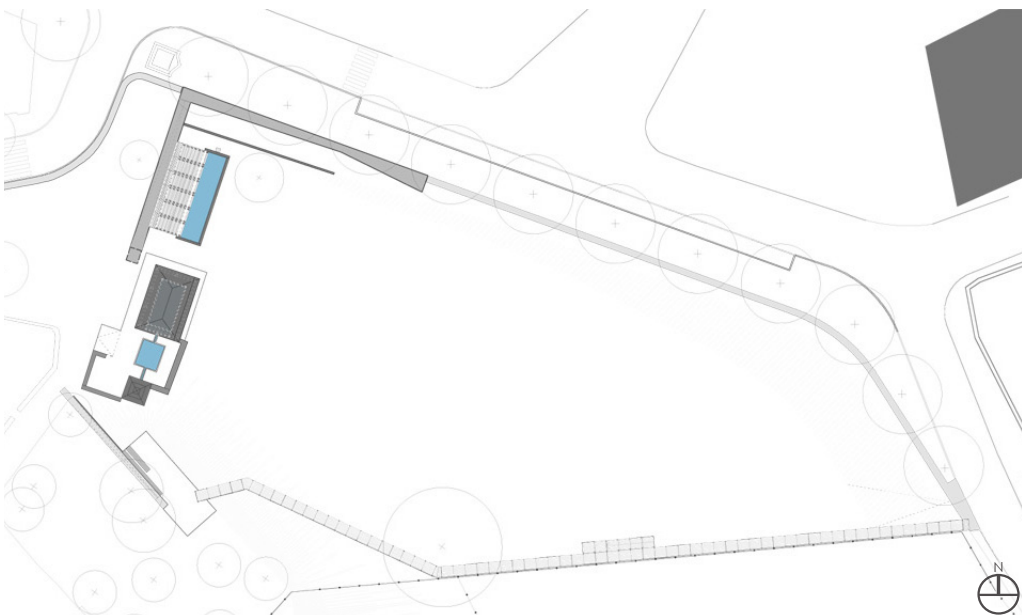
Sermanges (70), Agence TERRITOIRES, 2007

Sermange est un petit village de l'est de la France, composée d'un peu plus de 200 habitants (chiffre de 2012) et s'étendant sur environ 7 km². L'origine de ce projet trouva son origine dans la volonté des élus à créer un espace public fédérateur pour les habitants de la commune. Se trouvaient alors, au pied de l'église, un ancien lavoir en ruine, ainsi qu'un d'un grand espace vert, centralité imprécise et non définie de la structure urbaine du village, puisque inutilisable dû à son sol en forme de cuvette, son non entretien et sa non-constructibilité, étant sujet à de possibles inondations. La commune a donc fait appel à l'agence Territoire (agence de paysagistes).

A l'inverse des projets qui tendent à trop urbaniser les espaces publics des villages à l'image des villes ce projet, s'est révélé extrêmement juste quant à la qualité de sa réponse, jouant entre finesse du dessin et poétique de réalisation. Les architectes ont en effet proposé un projet d'une relative simplicité et d'un coût relativement peu élevé, cernant complètement les potentialités de cet espace vide, à l'abandon, quant à sa possible transformation en nouvelle « place du village ». Après avoir rénové l'ancien lavoir et proposé leur propre réinterprétation contemporaine de cet élément de l'époque, indispensable dans la vie des villages ruraux, faisant par la même occasion un travail sur l'image que nous nous devons de porter sur le passé et son patrimoine, comme « transmetteur » et source de savoir-faire et de maîtrise pour l'élaboration des projets de demain, les architectes ont redéfini l'espace de place de village, non par un processus habituel d'urbanisation et de développement par l'intérieur, mais tout simplement en travaillant sur ses limites par des actions modestes, pour mieux le valoriser et lui laisser la possibilité de s'ouvrir à toutes sortes d'usages, renvoyant à l'aspect polyvalent que doit révéler ce genre d'espace. Mitoyen d'une parcelle agricole, un ponton joue avec la topographie et s'achève sur une aire de pique-nique.

Le long de la route départementale, cette limite est épaissie : stationnement, alignement de frênes, légère topographie et finalement cheminements piétons la compose, lui donnant ainsi une définition d'espace public. Puis, ils ont réalisé à travers le village, tout un parcours de cheminements de bois ou de pierre, de manière très simple, permettant de lier ce nouvel espace public fédérateur à l'ensemble du village, puisque malgré sa non-constructibilité, cet espace à travers ce projet est devenu source de sociabilité pour l'ensemble des habitants, pouvant accueillir à l'avenir fêtes de village, brocantes, manifestations sportives, loisirs, etc.

Ce projet, par sa finesse et sa simplicité de réponse et la considération des risques liés à son sol (inondations) des matériaux locaux, une simplicité et un respect de l'environnement proche, servant la cause du vivre-ensemble rural.







I *Corpus*

Requalification des espaces publics

Chaliers (15), Atelier d'architecture Simon Teyssou, 2014

Après avoir conçu le plan d'aménagement global de la commune de Chaliers en 2006, l'atelier d'architecture Simon Teyssou, associé aux géomètres Claveirole et Coudon se virent confier une première tranche de travaux, livrée en 2014. Commune comportant de nombreuses maisons secondaires, véritable village-rue sans épaisseur, positionné sur les haut d'une crête, la commune de Chaliers obligea les architectes à traiter l'espace public le long du cordon asphalté du village, en identifiant des emplacement spécifiques sur ce dernier, liés à un patrimoine emblématique.

L'état initial de la route principale, bande roulante en enrobé de teinte gris bleuté, réalisé avec des agrégats d'origine volcanique, était dans un piteux état, parsemé de reprises. La présence de bas-côtés en herbe sous forme de fossés ou de petites étendues en stabilisé servant au stationnement, permettaient l'élargissement de la voie, de manière ponctuelle. Le long du front bâti le plus dense, côté nord, des pavages en pierres réalisées par des initiatives privées, ponctuées de réservations en pleine terre pour la plantation de quelques fleurs et arbustes, fabriquaient une transition entre l'enrobé et les façades. Malgré son état vétuste, la traverse du bourg n'était ainsi pas dénuée d'intérêts.

Il s'agissait alors de réaménager le bourg-rue de la commune, en réduisant la voie consacrée à l'automobile, et en identifiant des surfaces et lieux potentiels quant au développement d'espace public. Le long ce parcours asphalté, les architectes identifèrent alors trois événements, espaces ouverts, mettant en scène le paysage de la vallée, liés pour chacun d'entre eux à une entité construite, existante, possédant une forte valeur patrimoniale et institutionnelle. Le premier fut donc positionné en contrebas de l'église du village, un second prit place devant la mairie et enfin le dernier, fut installé devant le presbiteraire. Chaque entité construite possédant des caractères distincts, le

traitement du sol, sous forme de parvis, fut lui aussi divisé en trois types de matérialité différentes. La géométrie et la matérialité des placettes variaient également en fonction de la topographie, du rapport souhaité au patrimoine en présence, des usages accueillis qu'ils soient quotidiens ou plus ponctuels. On trouvait alors au niveau du presbitaire, un dallage en granit, sobre, sous forme de perron ; en contrebas de l'église se jouait une articulation entre plusieurs parcours piétons, une topographie plus importante, et la question du parking, tri sélectif, (promenade mise en scène) ; et enfin, au niveau de la mairie, la présence d'une unité de matière entre la façade et le bout du belvédère, via une architecture de sol permettait tout autant le stationnement de voitures, que la réalisation d'autres manifestations (mariages, fêtes, etc.).

Volontairement sobres, les aménagements projetés furent les suivants : reprise intégrale du réseau d'eau pluviale, création d'un caniveau en gneiss latéral qui est implanté soit d'un côté soit de l'autre de la chaussée en fonction des besoins, conservation et réintroduction de bas-côtés en herbe animés par des arbustes et des vivaces rustiques, bande roulante de teinte claire réalisée à base d'agrégats granitiques, réalisation de dallages en plaques de gneiss pour les placettes et pour les seuils des habitations.

Ce projet *local*, dans sa simplicité de réponse, mais dans sa grande pertinence, et ce, notamment dans la mise en oeuvre du sol selon divers aspects, en lien avec la topographie, son rapport au construit et de sa matérialité, permet alors de retrouver une nouvelle identité et reconnaissance du lieu de la part des habitants sur leur bourg, qui avait perdu de sa valeur à la suite de la perte d'une coopérative laitière en 2009.



■ Le projet architectural, le sol source de durabilité

« Le passé ne renaît jamais. Mais il ne disparaît pas complètement non plus. Et ce qui a été revient toujours sous une nouvelle forme. Il me semble que nous sommes actuellement à la recherche d'un tout » Alvar Aalto, 1921

Réaliser un projet architectural dont le sol serait la source, parlant ainsi du territoire sur lequel il s'implante, reviendrait à faire abstraction du modèle générique produit ces dernières années, via les filières de promoteurs et constructeurs, en favorisant au contraire une filiale artisanale et locale, par des circuits courts, s'inspirant des méthodes traditionnelles d'assemblage et de conception architecturale prônant l'intégration de matériaux inhérents à ce territoire. Savant mélange d'une entente entre élus locaux et professionnels de la conception et de la construction, le développement et l'élaboration d'un projet architectural de qualité, permettrait alors de résoudre d'une part, les problèmes liés à la dégradation des anciennes bâtisses des centres-bourgs et du territoire, conservant et revalorisant un patrimoine architectural emplit d'histoire et favorisant le développement d'une offre locative nouvelle (potentiel d'une nouvelle imaginaire à offrir aux néoruraux) et d'autre part, de réguler le phénomène d'étalement urbain et de banalisation des paysages au sein de ces milieux.

Réfléchir alors à la conception d'une architecture vernaculaire contemporaine et moderne, qu'elle soit d'intérêt public ou privé, reviendrait alors pour nous, concepteurs, à réfléchir aux différents thèmes en lien avec son élaboration et permettant par la même occasion d'apporter une potentielle réponses aux problématiques posées sur les différentes ruralités, conséquences de l'exode urbain. Se dégagent alors diverses thématiques comme celle de son implantation et intégration dans un site, autrement dit de l'architecture de son sol ; de sa formalisation selon un contexte déjà présent

; de l'utilisation et la mise en oeuvre de matériaux locaux, selon diverses techniques traditionnelles, mais également dans sa capacité à être réalisé via un système de circuits courts, par des entreprises locales et dans la potentialité d'offrir une construction durable, en symbiose avec son environnement.

ARCHITECTURE & RAPPORT AU SITE

À l'inverse du système générique, où les bâtiments sont implantés par le biais de prothèses techniques et de négation totale des contraintes liées aux parcelles, réfléchir au lien entre un édifice et son support, revient à concevoir l'architecture de son sol, autrement dit, à la manière dont une construction va venir s'apposer sur ce dernier. Il s'agit donc premièrement de bien connaître le type de sol, via un système de prélèvements à réaliser au préalable, afin de déterminer sa nature, sa composition et ses fonctions (cela peut être introduit lors de la réalisation de l'atlas identitaire), puis par extension, le type de fondation à mettre en oeuvre (superficielle, profondes, spéciales, etc.).

Il s'agit par la suite de réfléchir à l'emplacement et la manière d'orienter le bâtiment sur la parcelle, en évitant les sur-consommations de terrain, soit par implantation au centre de cette dernière ou par recouvrement excessif de matière imperméable (parking, cours) et les mauvaises orientations (façade nord). Dans le cas où la réglementation locale imposerait des constructions à proximité du tissu existant, via le *village dense*, les bâtiments seront plutôt implantés en bord de rue, voir accolés les uns aux autres selon le système des *maisons de ville* évoqué précédemment (économie d'énergie via les murs mitoyens), profitant ainsi de réseaux déjà mis en place.

Enfin pour terminer, une fois le sol identifié, et le choix de la position et de l'orientation du bâtiment effectué, il s'agit de concevoir et d'imaginer son implantation et son intégration au paysage, cherchant au maximum à limiter l'impact au sol, ou au contraire, modifiant suffisamment ce dernier, mais avec soin et finesse, pour parvenir à utiliser ses attributs (notamment thermique) au sein de l'habitat. (*figure 28*).

FORMALISATION & RAPPORT AU CONTEXTE

À l'inverse des maisons préfabriquées en atelier ou du système de boîtes industrielles et commerciales, en

IMPLANTATION VIA ENCASTREMENT DANS LE TERRAIN

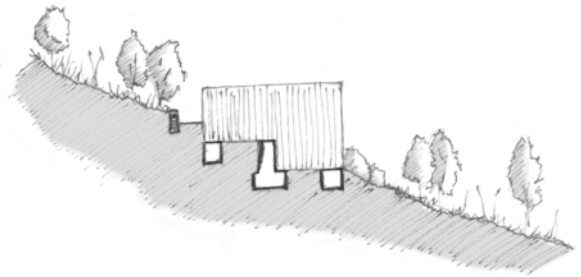
S'insérer dans le terrain en utilisant
50% de déblais et 50% de remblais

AVANTAGES

Respect du terrain naturel
Volume des déblais faible
Ouverture et cadrage multiples des
vues / vues traversantes
Accès directs multiples possibles à
tous les niveaux
Utilisation des capacités thermiques
du sol (température constante)

INCONVÉNIENTS

Circulation intérieur



IMPLANTATION VIA DÉCOLLEMENT DU SOL

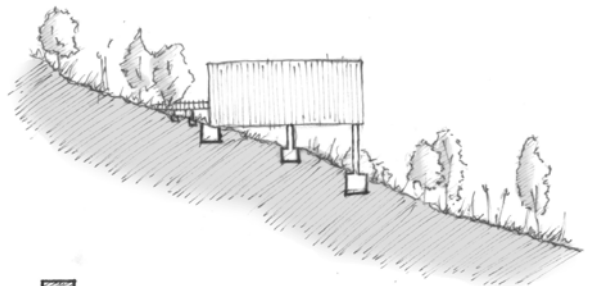
S'insérer dans le terrain en utilisant
50% de déblais et 50% de remblais

AVANTAGES

Respect du terrain naturel / impact
minimum
-Volume faible des déblais
Dégagement des vues / prise d'altitude
Ouverture et cadrage multiples
vues traversantes
Espace résiduel utilisable
Adaptation aisée au pentes extrêmes
et aux terrains complexes

INCONVÉNIENTS

Accès direct limité
Technicité ou coût éventuel du système
porteur
Exposition au vent



rupture complète avec leur environnement, réfléchir à la forme et au rapport contextuel d'une nouvelle construction, permettrait de mieux intégrer ces dernières dans le paysage rural. C'est en effet dans les spécificités du patrimoine bâti, le *déjà-là*, que l'on pourra réinterpréter les archétypes des traditionnelles bâtisses spécifiques aux différentes ruralités (maison en pierre jaune et toit en tuile plate dans le sud de la Bourgogne, maison de torchis et de toit de chaume en Bretagne, etc.) ainsi que l'agencement des matériaux, leur mise en oeuvre et permettre la réalisation d'un objet architectural en lien avec son territoire. Identifier leur forme et les analyser est bien souvent porteur d'un message, où les anciens savaient construire selon les contraintes et caractéristiques de leur environnement (toit à deux pans induit la présence de neige, où l'utilisation des combles

MATÉRIALITÉ & MISE EN OEUVRE

« Il convient d'importer le moins possibles les matériaux et les ressources énergétiques nécessaires à la construction des édifices. La technique structurelle s'est perfectionnée dans l'utilisation de tous les matériaux locaux - sable, terre, argile, roche, sous-bois, herbe - elle a recours à des systèmes de construction faciles à réaliser et à modifier; elle tend à exploiter l'énergie disponible sur place (énergie solaire, bois, chaleur géothermique, évaporation) »⁶⁰

66. Kevin Lynch, *A theory of good city form*, MIT press, 1981, p. 314

Concevoir et construire une architecture vernaculaire contemporaine, de par cette nomination, c'est réfléchir aux principes et processus à mettre en oeuvre des principes constructifs et des matériaux locaux. Souvent délaissé car trop coûteux, le fait d'imposer et d'appuyer ce genre de développement permettrait pourtant à long terme, d'amoinrir le coût de leurs utilisations et de fabriquer une architecture plus durable et plus écologique.

Dans le cadre d'un projet territorial ou l'agriculture, la sylviculture et l'extraction rocheuse joueraient un rôle essentiel, il serait alors intéressant d'envisager une synergie entre les éléments produits par ces dernières et leur utilisation dans le processus de construction des édifices jalonnant ce territoire (bois des arbres pour les charpentes, menuiseries, ou bardage / transformations de céréales et des herbes pour les intégrer à un système d'isolation naturelle et végétale ou encore à un mélange de béton (béton de chanvre), utilisation des pierres et de la terre pisée) (*figure 29*) pour la construction de murs ou par concassage, à leur intégration dans un *béton de site*).

Le pisé est un mur réalisé en terre argileuse compressée dans des coffrages (banches). Il s'agit généralement d'un mélange composé à 30% d'argile et 70% de sable. La terre tassée obtenue s'empile par couche. On lui ajoute généralement une épaisseur d'isolant.

Au delà de sa disponibilité universelle, la terre possède de multiples qualités dans le domaine bâti :

- régulateur d'humidité
- durée de vie
- matériau déphasant
- élément de forte inertie
- qualité accoustique

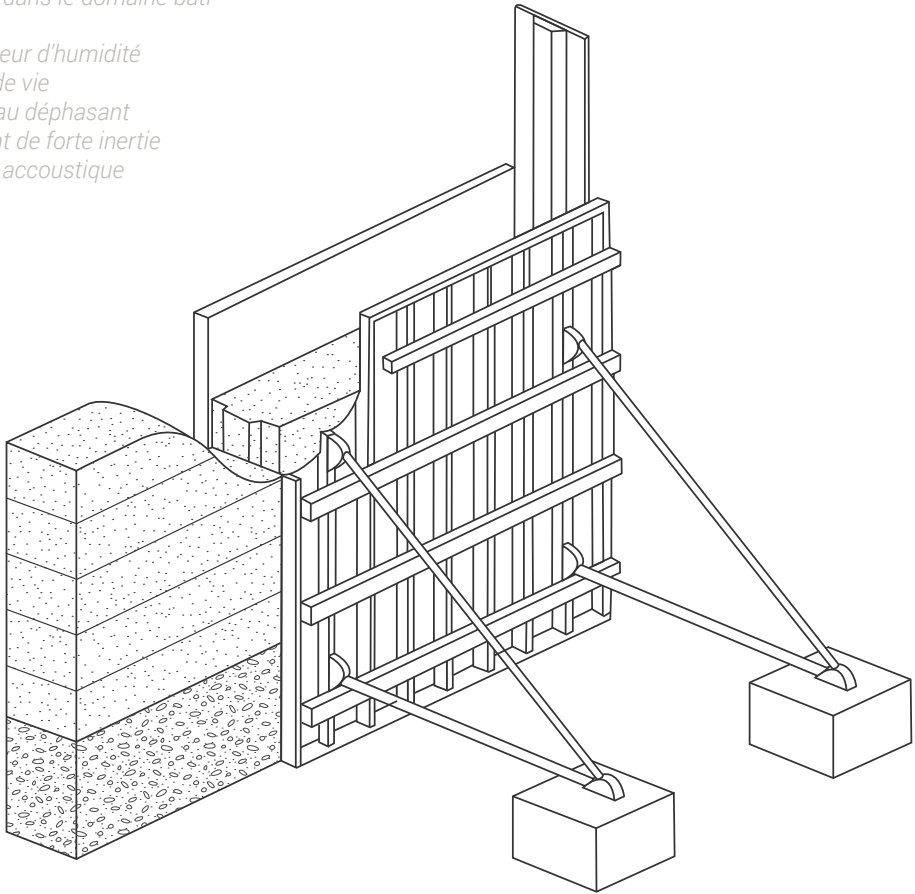


Figure 29 - Principe constructif du pisé
Schéma - 2015
97

RÉNOVATION & URBANITÉ

Outre le fait de réaliser de nouvelles constructions, l'une des caractéristiques des territoires ruraux réside dans le fait qu'elles proposent une grande offre de biens à l'abandon et/ou délabrés, forts d'un potentiel de rénovation. Ainsi, même si la question du sol se pose moins directement que dans les thèmes évoqués précédemment, il conviendra cependant de prendre en considération les éléments constitutifs des ces anciennes bâtisses afin de conserver une harmonie dans leur réhabilitation et de voir si le sol, ne pourrait pas alors être utilisé dans cet optique (idée du sol ressource, éléments végétaux dans l'isolations, réparation de plancher en bois, etc.).

Accorder une priorité absolue au bâti existant des villes et villages ruraux, en envisageant la multiplication des OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) et ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architecture, Urbain et Paysager) afin de développer une offre locative, via la proposition de biens de qualités, alliant alors modernité et charme de l'ancien, permettrait d'une part, de limiter l'étalement urbain et l'augmentation des maisons secondaires et d'autre part, de contribuer à redynamiser les centres-bourgs. Par ces opérations, il s'agirait alors de faire naître idéalement dans l'imaginaire commun, un nouvel idéal d'habiter ces territoires, au sein de leur tissu ancien.

La mixité programmatique est également à envisager lorsque l'on parle de rénovation. En effet, les requalifications d'anciens bâtiments agricoles, permettent bien souvent (de par leurs dimensions) la création de fermes pédagogiques, gîtes ruraux, fermes auberges, atelier d'artistes, etc. Cette polyvalence aux niveau des fonctions de ces éléments bâtis permettent alors de rentabiliser le patrimoine pour le propriétaire, d'éviter la dégradation des bâtiments et de favoriser les contacts entre citadins et ruraux.

Considérer le fait que les traditions constructives et le patrimoine apparaissent alors comme véritables *leçons de modernité*, et de *passage entre génération* au sein des milieux ruraux, ne permettrait-il pas la préservation du patrimoine architectural remarquable de ces territoires, conservant ses particularités stylistiques et archétypales à travers la conception et réalisation de nouvelles architectures vernaculaires contemporaines et modernes, dont le sol serait la source, reflets du territoire sur lesquelles elles

prennent place, via l'élaboration de processus constructifs, de techniques de mise en oeuvre et d'un choix de matériaux locaux (soit pour leur performance énergétique, soit en fonction de leur localisation, *règle du jeu poétique ou sensible*).

Outre le fait de permettre alors la mise en place d'un habitat plus durable, moins consommateur d'espace et d'énergie et plus respectueux de son environnement, le fait de prendre en compte ces structures bâties déjà présentes, leurs formes, leurs caractéristiques et leurs rapports au sol ne permettrait-il pas également d'augmenter le sentiment d'appartenance au territoire, via un processus de reterritorialisation ?



I *Corpus*

Centre d'interprétation du patrimoine archéologique
Dehlingen (67), Nunc Architectes, 2009

Ce projet de centre d'interprétation du patrimoine archéologique est situé au sein d'un territoire rural d'Alsace, au cœur du village de Dehlingen, entre l'église et la mairie. Il trouve son origine dans le souhait de la municipalité à créer un espace pour mettre en valeur les sites de fouilles archéologiques de ruines gallo-romaines présents sur le territoire. Il se compose de deux corps de bâtiment se faisant face de part, et d'autre d'une faille de lumière. D'un côté, la Maison Koeppel, datant du XVIIe siècle, entièrement rénovée dans son esprit d'origine ; de l'autre, une nouvelle extension, bâtie sur l'emprise de l'ancienne grange (détruite lors d'un incendie en 2001). Cette dernière, composée de trois niveaux, est réalisée avec des murs porteurs en *pisé*, disposés sur une base béton, sur lesquels vient s'appuyer une haute charpente de bois.

Le choix constructif mis en œuvre par l'agence fut lié à la destination même du bâtiment en utilisant la matière brute de la terre comme référence aux fouilles archéologiques. Comme nous l'expliquent les architectes en charge du projet, « *les constructions gallo-romaines étaient des constructions de bon sens, d'une grande simplicité et efficacité constructive. Les préoccupations d'aujourd'hui en matière de développement durable et d'économie des ressources énergétiques conduisent à repenser l'architecture dans ce même objectif de simplicité* ». C'est dans un choix technique (thermique) et symbolique donc, que les parois extérieures furent construites en terre, d'une épaisseur allant de 40 à 60 cm. S'appuyant sur une base et fondation de béton, le mur fut compacté couche par couche directement sur place dans une continuité horizontale (renvoyant au passage aux chantiers de fouilles qui mettent à nu les différentes strates des sols et de l'histoire), puis fut ajoutée une épaisseur de 20 cm de granules de liège, isolant compensant la faible résistance thermique de la terre, et enfin, fut disposée une paroi extérieure constituée de modules de *pisé* pré-fabriqués

et réalisés au préalable en atelier (leurs dimensions étant de 125 cm x 0,60 cm x 0,30cm).

L'intérêt du double mur en pisé résidait dans la possibilité de dissocier le mur porteur du mur extérieur soumis aux intempéries. Ainsi le pisé porteur est un mur intérieur très stable hygrométriquement et totalement protégé de l'humidité. Structurellement, l'ensemble de la charpente bois et la couverture reprend le gabarit de la maison d'origine. La charpente a été dessinée en coque de navire inversée de façon à reporter les efforts le plus verticalement possible sur le pisé, sachant que ce dernier ne peut recevoir d'efforts latéraux. Les planchers bois font office de « diaphragme », à l'instar des entrails de charpente traditionnelles, reportant tous les efforts de torsion sur un escalier central en béton. L'épaisseur des murs de terre, la massivité du bois des planchers, la qualité de l'isolation de la toiture concourent à une grande stabilité thermique du bâtiment. Une double peau de verre passant devant le mur de terre sud complète le dispositif avec l'objectif de préchauffer le bâtiment en hiver et mi-saison, une partie de l'air entrant dans l'espace intérieur du centre d'interprétation (principe du mur trombe).

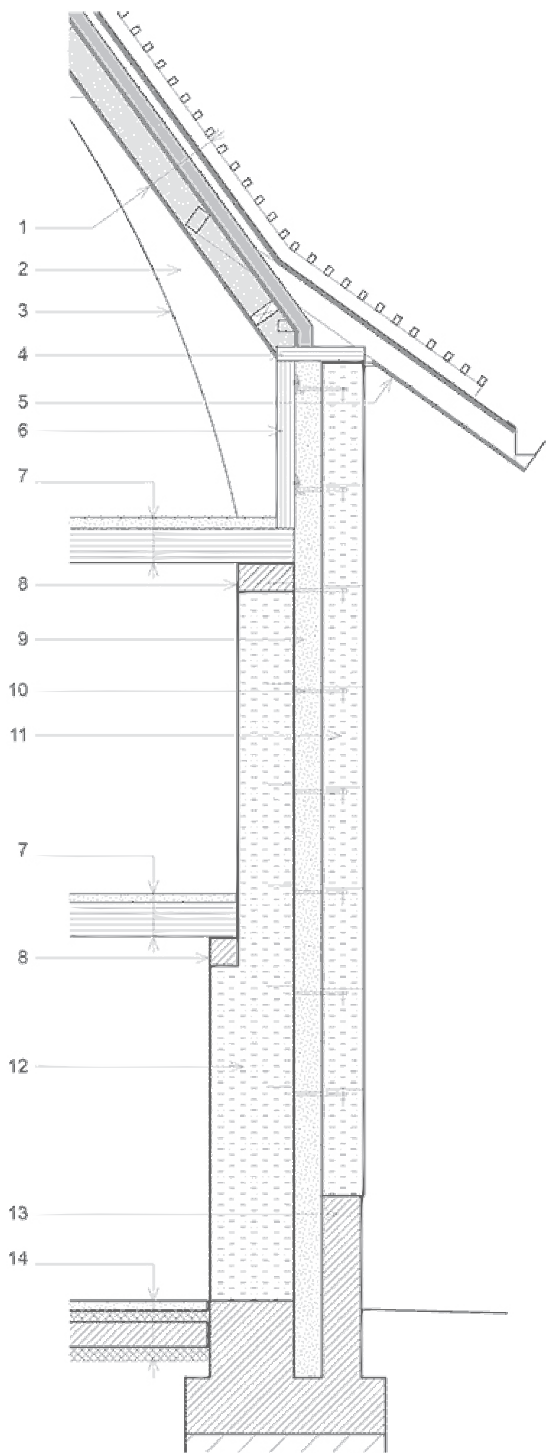
La force esthétique du bâtiment vient de l'expressivité brute des matériaux utilisés. Le plus souvent, le matériau structurant est également le matériau de finition et l'apport contemporain à ce choix de simplicité, réside dans la connaissance des matériaux permettant leur combinaison dans des utilisations de haute performance.

Ce projet réalisé par l'agence NUNC Alsace est un bel exemple d'architecture vernaculaire contemporaine et moderne, notamment dans l'histoire constructive et fonctionnelle qu'il raconte, cette dernière parlant énormément du territoire. En effet, il allie deux principes fondamentaux du concept de vernaculaire : la tradition constructive liée au patrimoine architecturale du lieu et l'utilisation de matériaux de proximité ; tout cela mêlé à une vision moderne de conception et mise en œuvre et une réelle formalisation représentative de l'identité du territoire et du lieu (lien au sol, à l'histoire du village et du parcellaire). La nouvelle extension, positionnée avec raison au cœur du village et prenant racine sur un élément construit existant (Maison Koeppel), fut donc conçue comme un bâtiment contemporain durable, réinterprétant des techniques et des attitudes ancestrales, avec des matériaux de proximité, à l'image des dispositifs spatiaux et constructifs d'une



villa gallo-romaine. À l'instar de la maison vernaculaire d'Alsace Bossue, où les murs extérieurs sont en murs épais de moellons sur lesquels vient s'adosser à l'intérieur, une ossature de pans de bois, la nouvelle partie allie murs épais en pisé avec une charpente bois et des planchers de panneaux bois contrecollés. La terre utilisée pour le pisé provient de la carrière Karcher de Lorentzen, située à moins de 5 km du village tandis que le bois mis en œuvre pour la charpente est issue d'une sylviculture locale, puis d'une transformation réalisée par l'entreprise CCM de Voellerdingen, située à 10 minutes du village.

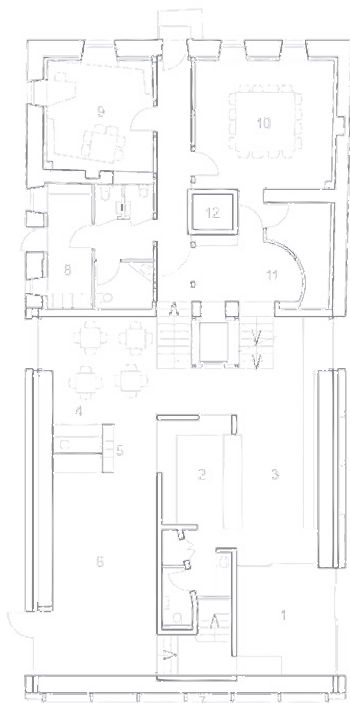
Il y a donc au travers de cette réalisation un réel souhait d'entretenir le concept de vernaculaire, favorisant le développement architectural en lien avec tout objet de proximité, tant issu de ressources matérielles qu'humaines, tout en réinterprétant et en alliant à la modernité des savoirs passés face aux enjeux actuels. Mais la dimension vernaculaire ne s'arrête pas là, car elle s'inscrit également dans une importante démarche participative des instances locales. En effet, ce projet fait partie d'un long travail de la Communauté de Communes pour revitaliser ce territoire rural. La très forte implication du maître d'ouvrage a permis de porter ce projet jusqu'au bout, créant une émulation et une appropriation par les entreprises et la population. La proximité a par exemple été l'un des principaux critères d'exigence pour la maîtrise d'ouvrage, tout comme la volonté, au travers de la matérialité du bâtiment, de faire parler le territoire.



coupe détaillée sur la façade de l'extension

- 1 - surlattage bois (apparent)
- 2 - profilés métalliques support du surlattage
- 3 - tasseau bois
- 4 - étanchéité
- 5 - OSB 22mm
- 6 - lame d'air
- 7 - fibre de bois 100mm
- 8 - OSB 22mm
- 9 - ouate de cellulose 200mm
- 10 - pare-vapeur
- 11 - BA18 (protection au feu de l'isolant)
- 12 - charpente
- 13 - habillage bois cintré
- 14 - panneau multiplis, support du coyau
- 15 - habillage gouttière et sous face en cassettes de zinc prépatiné
- 16 - mur à ossature bois
- 17 - revêtement linoléum
- 18 - chape
- 19 - dalle bois Leno
- 20 - chaînage béton périphérique support de la dalle bois
- 21 - isolant liège 200mm
- 22 - équerres de liaison
- 23 - mur extérieur non porteur en panneaux de pisé préfabriqués
- 24 - mur intérieur porteur en pisé épaisseur 60cm au rez de chaussée et 40cm au premier niveau
- 25 - soubassement béton
- 26 - revêtement linoléum
- 27 - plancher chauffant dans chape 70mm
- 28 - isolant 80mm
- 29 - dallage sur terre-plein
- 30 - isolant 100mm

0 5 10



rez de chaussée bas

- 1 - sas d'entrée
- 2 - accueil / billetterie
- 3 - boutique
- 4 - bijouterie
- 5 - vestiaire public
- 6 - expositions temporaires
- 7 - mur soaire

rez de chaussée haut

- 8 - vestiaire archéologues
- 9 - bureau / musée
- 10 - espace pédagogique
- 11 - la salon noir (séquence 1)
- 12 - kitchenette

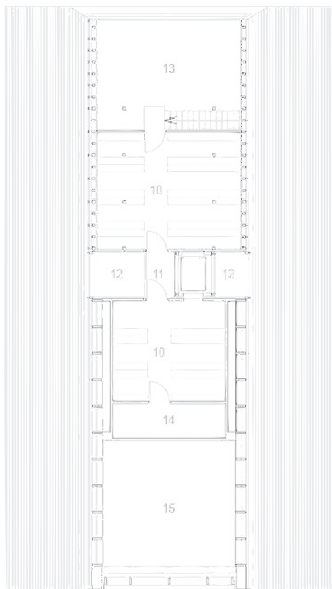
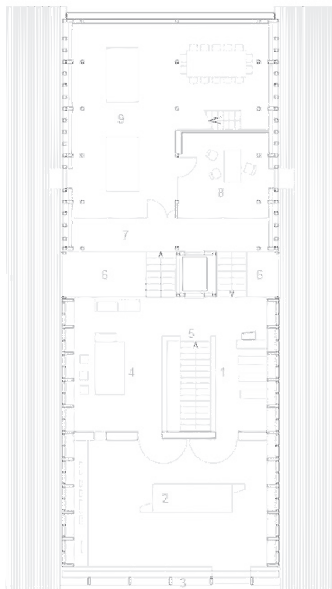
niveau 2

- 13 - prospection (séqu. 1)
- 14 - historiographie (séqu. 1)
- 15 - la fouille (séqu. 2)
- 16 - vide sur le RdC bas

niveau 3

- 17 - nettoyage des objets
- 18 - le laboratoire (séqu. 3)
- 19 - le bureau (séqu. 4)
- 20 - le salon rouge (séqu. 4)

0 5 10



niveau 4

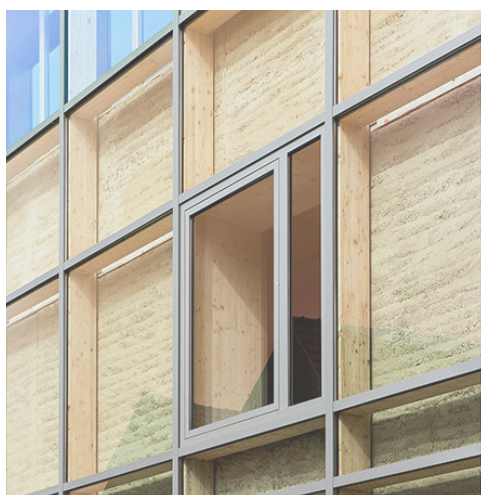
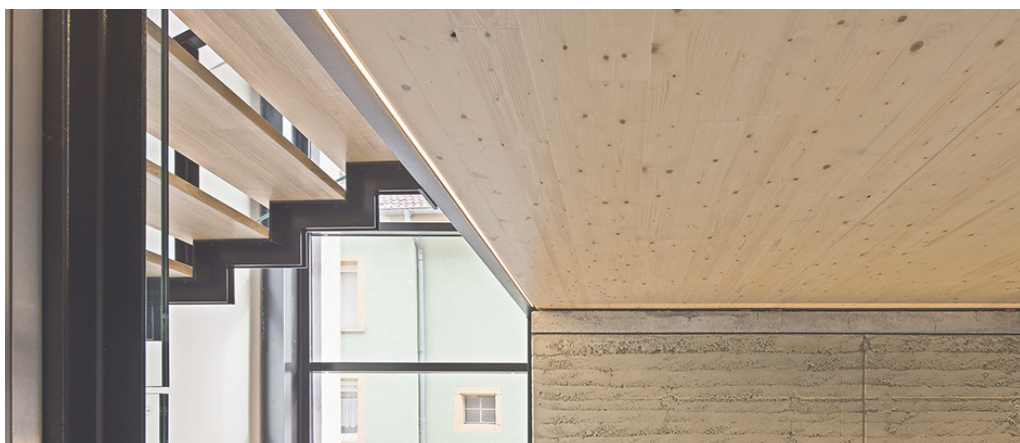
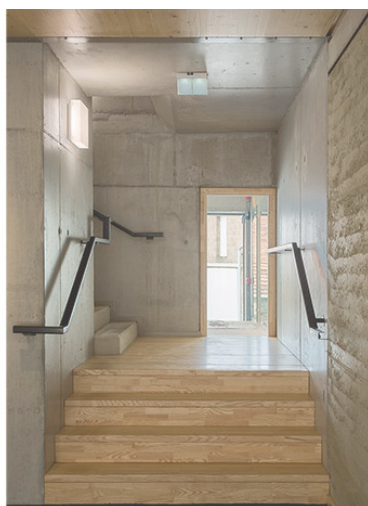
- 1 - la villa gallo romaine
- 2 - le domaine et ses productions
- 3 - mur soaire
- 4 - art culinaire
- 5 - fin de la vaste
- 6 - vide sur le RdC bas

niveau 5

- 7 - atelier - les 5 studios
- 8 - bureau archéologue
- 9 - laboratoire archéologue

niveau 6

- 10 - réservoir
- 11 - passerelle
- 12 - vide sur rez de chaussée
- 13 - vide sur le laboratoire
- 14 - local ventilation
- 15 - vide sur la villa domaine





I *Corpus*

Réhabilitation et création de trois logements sociaux
Domaize (63), Boris Bouchet Architecte, 2015

La commune de Domaize, dans le souhait de développer son petit parc de logements sociaux qu'elle gère directement, à l'inverse des traditionnelles demande en la matière où l'on voit alors s'implanter des petits pavillons, bien souvent gérés par l'OPAC (Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de la Construction), a voulu opter pour la réhabilitation d'un ancien corps de ferme en une petite opération de 3 logements sociaux. Le bâtiment existant, ancienne longère agricole s'ouvre sur le paysage de la vallée de la Dore à l'est et s'implante sur la frange d'un hameau de quelques maisons, à l'écart du centre de la commune.

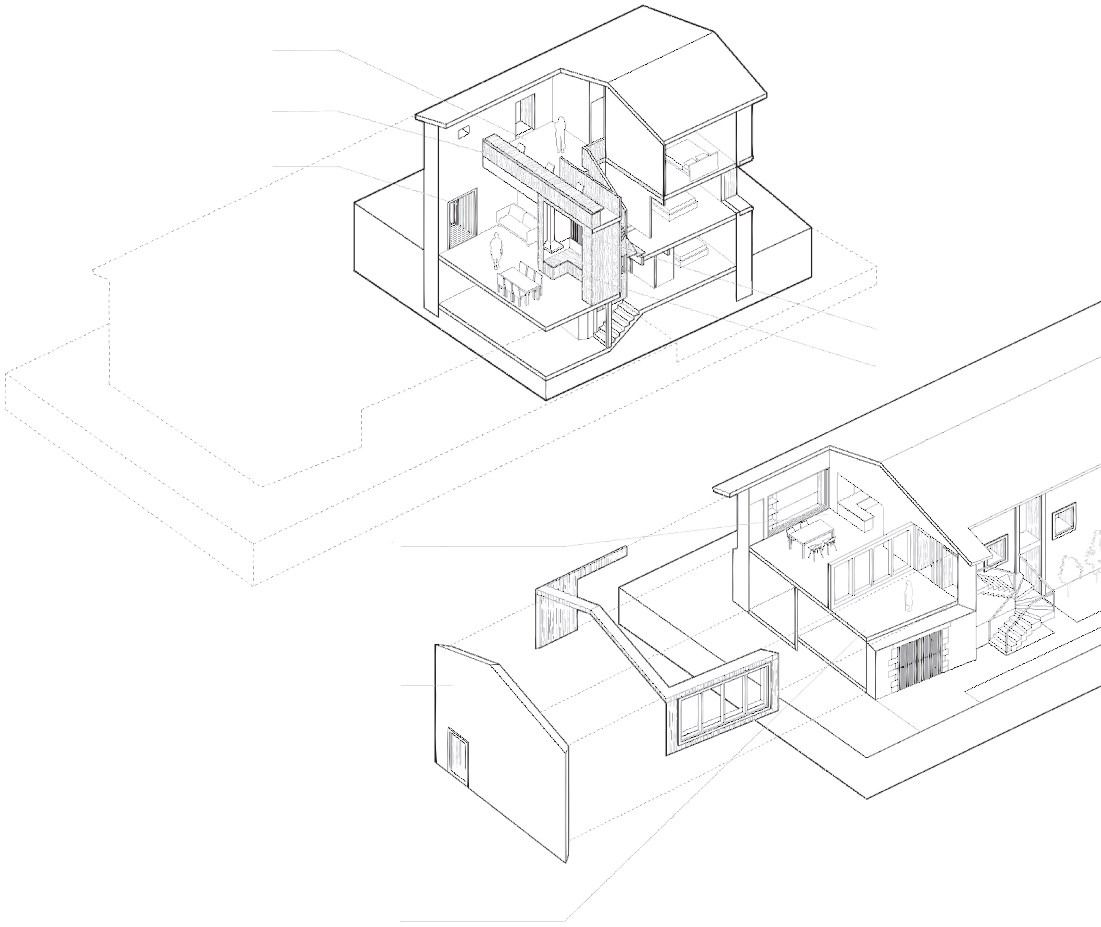
À l'origine, la ferme était en très mauvais état. Si les murs d'origine, en granit local, avaient plutôt bien résisté à l'usure du temps, de nombreuses réparations ponctuelles furent être réalisées, via l'utilisation de parpaings industriels. Cet aspect dégradé, ces *bricolages*, comme l'architecte aime à les appeler, confèrent au bâtiment existant une esthétique singulière tout à fait intégrée au paysage délavé, patiné et caractéristique des autres maisons du hameau, à l'inverse des diverses réhabilitations publiques de bâtiments agricoles, où la première intention consiste toujours à user de pastiches (enduits, imitations), afin de ressembler aux constructions neuves, installant de cette manière, une architecture en rupture avec le paysage local.

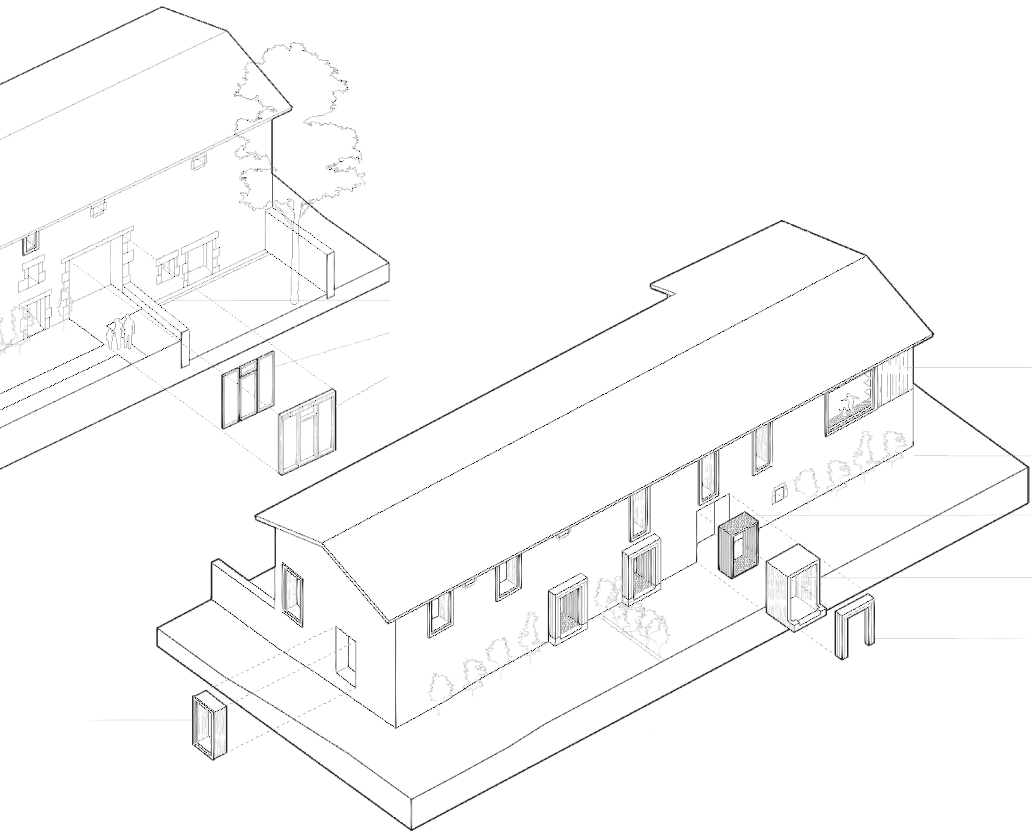
Les architectes optèrent donc plutôt pour la conservation de cette esthétique de la ruine, pensant que l'installation de trois logements sociaux dans un hameau de quatre maisons représentait déjà une greffe difficile en soi. Le projet navigue au milieu de cette contradiction : réparer lourdement une construction existante pour accueillir des logements neufs tout en conservant la poésie des façades du vieux bâtiment. Malgré le caractère très disparate de la façade, le choix fut fait de ne pas refaire les enduits existants et de conserver les pierres lorsqu'elles étaient apparentes.

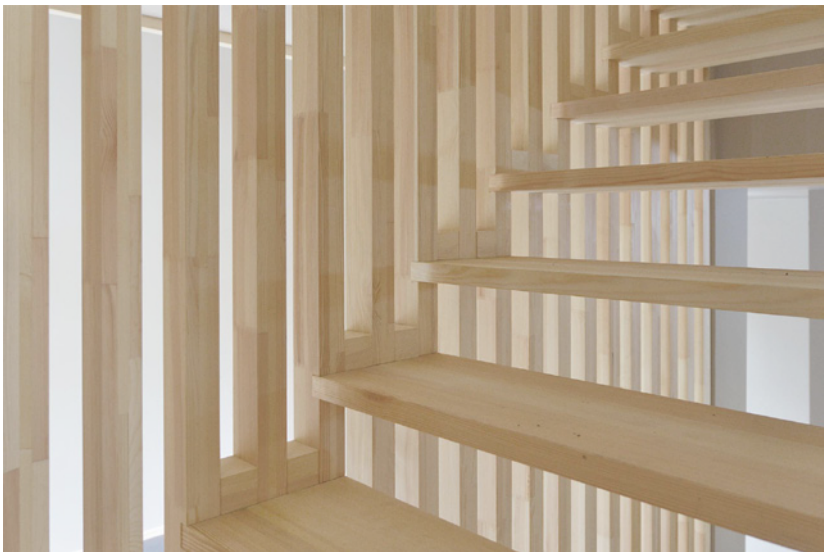
Cependant, il fallu remplacer de grosses parties de cette dernière. S'agissant d'un bâtiment agricole, il existait une grande disparité de mesures, de formes dans les ouvrages à reprendre : cadres d'ouvertures, escalier extérieur, angles de façade, etc. Le choix d'un béton de site coffré fut alors réalisé (à partir de matériaux locaux), matière malléable nécessaire aux adaptations ponctuelles induisant une maçonnerie comme matière vernaculaire. Sur la base d'un relevé précis de chaque pierre existante, les détails de tous les ouvrages furent alors dessinés, articulant murs existants en pierres, coffrages en planches de sapin, serrureries en métal brut et menuiseries en mélèze.

Ce projet, réalisé par l'agence Boris Bouchet Architecte, bien que son rapport au sol aurait pu être encore plus poussé et ce, notamment au niveau des aménagements extérieurs (on voit sur la photo ci-contre un talus simplement recouvert d'une fibre géotextile), met cependant en scène matériaux locaux (bois de mélèze, de sapin, béton réalisé après concassage des roches) et techniques d'assemblage traditionnelles revisitées. Au sein de ce développement d'une architecture vernaculaire, l'utilisation de matière brute, quand à la sauvegarde d'un aspect esthétique, pour effectuer les réparations et contribuant ainsi à mettre en valeur l'action du temps sur le bâti, permettent alors d'identifier ce dernier à son territoire et créent un sentiment d'appartenance et de conscience chez les habitants. De plus, ce projet met en avant le fait qu'il est possible de proposer une offre de logement en location, et ce, dans des logements en lien avec leur territoire.











I Distiller la vallée, ou les prémices d'un projet de ruralisme

Pourquoi parler au sein de ce mémoire d'un projet réalisé au travers de ma formation, d'ores-et-déjà vieux de deux ans ? Aussi étrange et intéressant que cela puisse paraître, ce choix m'est apparu judicieux quant à son rapport étroit qu'entretient ce dernier face au sujet développé au sein de cet ouvrage. Non pas qu'il jouisse de concepts novateurs, introduisant des principes qui jusqu'alors n'auraient jamais été développés, ce projet intitulé Distiller la vallée, pourrait cependant modestement s'apparenter à la réflexion méthodologique et conceptuelle à mettre en œuvre quant au projet d'aménagement d'un territoire, et dans ce cas précis d'une ruralité particulière, dont la source serait son sol.

Le projet de semestre six de l'ENSA de Clermont-ferrand, intitulé « *Habiter les territoires ruraux* » fut le support de ma première confrontation quant à l'exercice de la pratique architecturale en milieu rural, plus précisément dans le département du Cantal (15), au coeur de la vallée de la Jordanne. Prenant place au sein d'une équipe composée de trois autres étudiants (Jérémy Pernet, Anthony Primpier et Mélissa Ruel), notre but fut alors de développer une stratégie territoriale permettant de répondre aux diverses problématiques endémiques à ce milieu (identifiées au préalable), reflet d'une hybridation transcalaire des diverses entités composant ce dernier, sans consignes spécifiques de la part du corps enseignant.

POTENTIELS

L'étude de ce nouveau site de projet débuta par une approche cartographique et statistique, sorte de *marche virtuelle* sur un territoire inconnu, permettant d'établir un premier rapport avec ses entités paysagères et urbaines, d'en assimiler les grandes lignes et d'en extraire les premiers questionnements. Vint ensuite le temps de l'arpentage,

dont l'expérience très simple mais enrichissante de la marche, nous permis, à travers la pratique de ce territoire, de ses villages et de ses paysages, de collecter de nombreux éléments venant enrichir notre développement. Photographies, croquis et entretiens auprès des habitants de la vallée et notamment du maire du village de Mandailles, couplés aux premières analyses réalisées *ex-situ*, nous permirent alors d'esquisser un premier rapport, regroupant toutes les connaissances liées à ce territoire (*cf idée d'atlas identitaire de Magnaghi p.*), ainsi que ses problématiques et ses potentiels endémiques, et de réaliser divers documents, supports au développement projectuel qui allait s'en suivre, comme par exemple l'outil multiscaleire (*figure 30*).

Territoire marqué et marquant de part son paysage remarquable (Cirque de Mandailles, Puy Mary, rivière de la Jordanne, prairies et pâturages...) ; la diversité des usages de ses sols (agriculture en fond de vallée, sylviculture sur les flancs des collines et montagnes, élevage sur les estives...) ; son patrimoine floristique, faunistique mais aussi architectural (bourgs et villages traditionnels, maisons vernaculaires en pierre surmontées d'une toiture à double pans constituée de Lauze, plus connues sous le nom de burons...) ; la vallée de la Jordanne, se composait alors d'un réel potentiel paysager, touristique mais aussi économique et social, attestant d'un dynamisme possible de cette région, en complémentarité avec celui imposé par le pôle urbain que représentait la ville d'Aurillac.

Suite aux entretiens réalisés avec le maire de Mandailles et les différents habitants du village, il nous apparut cependant que si la vallée de la Jordanne jouissait d'une réelle attractivité lors de la saison estivale et ce notamment via le réseau de sentiers pédestres (GR400, chemins de randonnées, etc.) traversant champs, forêts et rivières, et aux diverses activités pratiquées durant cette période (parapente, escalade, kayak...), ce territoire souffrait à l'inverse d'un véritable manque de fréquentation durant la période hivernale, en particulier le village de Mandailles, qui s'était vu affublé de nom de « *bout du monde* », du fait des intempéries qui obligeaient la fermeture des voiries et des cols durant cette période (excepté celle menant à Aurillac). L'existence d'anciennes pistes de ski qui connectaient autrefois la vallée à la station très fréquentée du Lioran, située sur les versants de la vallée parallèle (vallée de la Cère), nous apparurent cependant comme un potentiel de réactivation de cette zone durant cette saison.

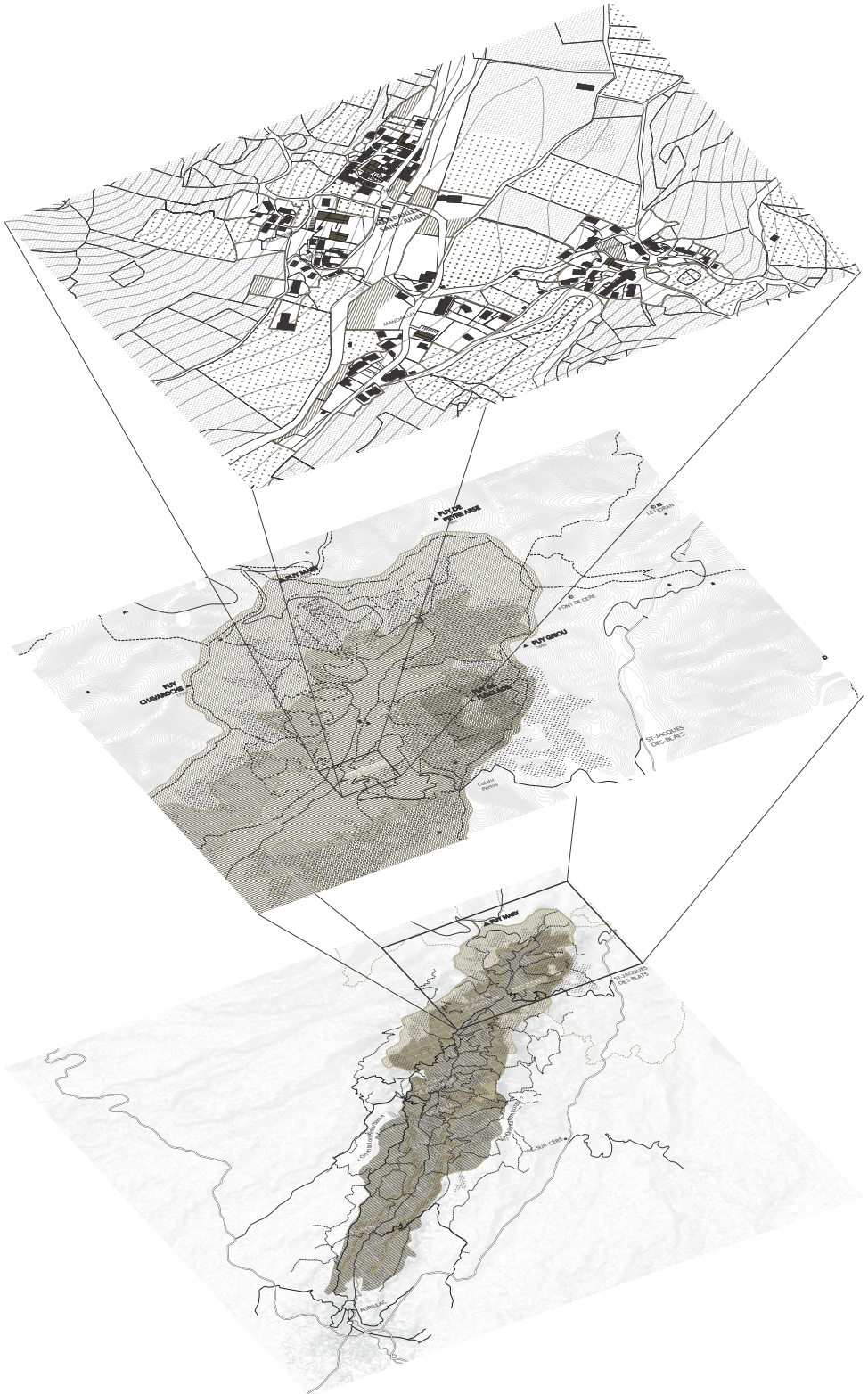


Figure 30 - Projet S6, Mandaille & la vallée de la Jordanne
 Outil multiscalair - 2013
 119

Outre les potentialités offertes par ce territoire, notre analyse permet également d'identifier plusieurs problèmes, - inhérents aux espaces ruraux français et également présents sur ce milieu - rencontrés notamment par le réseau des petites communes rurales composant la vallée, ainsi que leurs espaces environnants et leurs habitants, à savoir : problèmes liés à la déshérence des centres-bourgs, à l'étalement pavillonnaire et à la fuite des agriculteurs, dont le travail n'était plus assez rentable, autrement dit de manière générale, à leur perte identitaire.

Notre analyse nous permis donc de séquencer le territoire de la vallée, qui fut alors diviser en trois secteurs distincts : un premier, dit *urbain*, correspondant à la ville d'Aurillac et sa périphérie proche, véritable point de départ et zone d'impulsion de la vallée ; un second, s'élançant en direction du Nord-Est, assimilé à une *zone périurbaine*, possédant un tissu soit composé d'industries, soit d'un ensemble de lotissements pavillonnaires lâches et sans cohérence urbaine (mitage), profitant du faible coût du foncier ; et enfin pour terminer, un troisième, dit *rural*, composé d'un réseau de petits villages de part et d'autre de la Jordanne, débutant à l'endroit où la topographie ne permettait plus l'implantation de constructions génériques et d'un développement urbain trop important.

De plus, le territoire se divisait en différentes strates paysagères, réparties selon l'altitude et la topographie des sols. Nous pûmes alors différencier les estives, situées au sommets des versants de la vallée, où poussaient fleurs rares et pâtures pour le bétail ; les biens de section et leur patrimoine forestier, non gérés, ainsi que les pâturages où évoluaient les élevages et les cultures ; puis pour terminer, le fond de vallée, où prenait place un réseau de petits villages tels que Mandailles-Saint-Julien, Saint-Cirgues-de-Jordanne ou encore Lascelle. Ces derniers se répartissaient un ensemble d'équipements publics, adaptés à leur petite échelle de proximité mais non à un projet territorial à l'échelle de la vallée. Ces différentes strates étaient reliées les unes aux autres par un réseau de sentiers et de chemins de randonnée sur les flancs et les estives (GR 400), un réseau routier (plus concentré en fond de vallée) ainsi qu'un réseau de piste de ski de fond et de descente, qui était alors sous-exploité et non mis en valeur.

Par le biais de cette analyse, l'enjeu qui nous apparut alors au travers de ce territoire et de ces problématiques, justifiant le fait d'un développement de projet territorial,

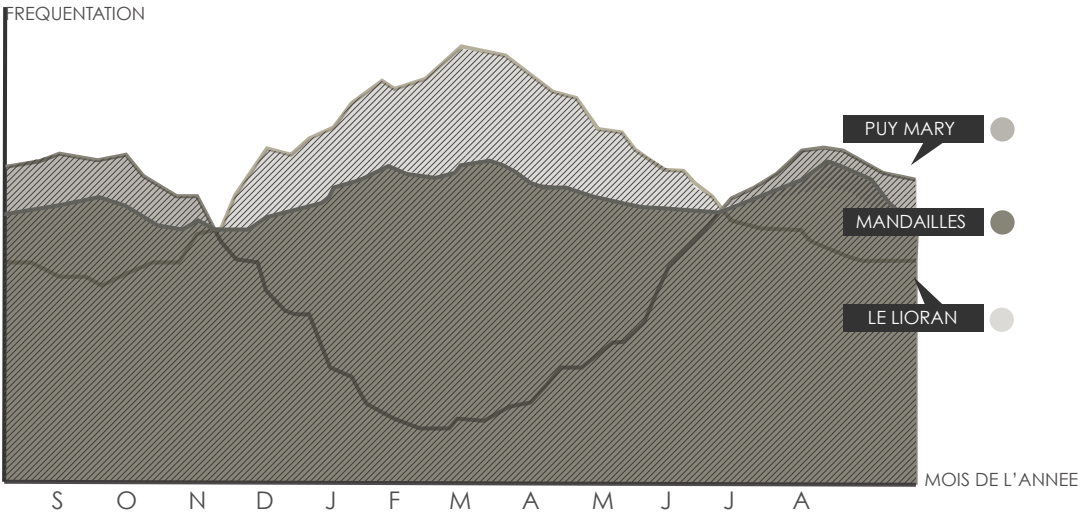
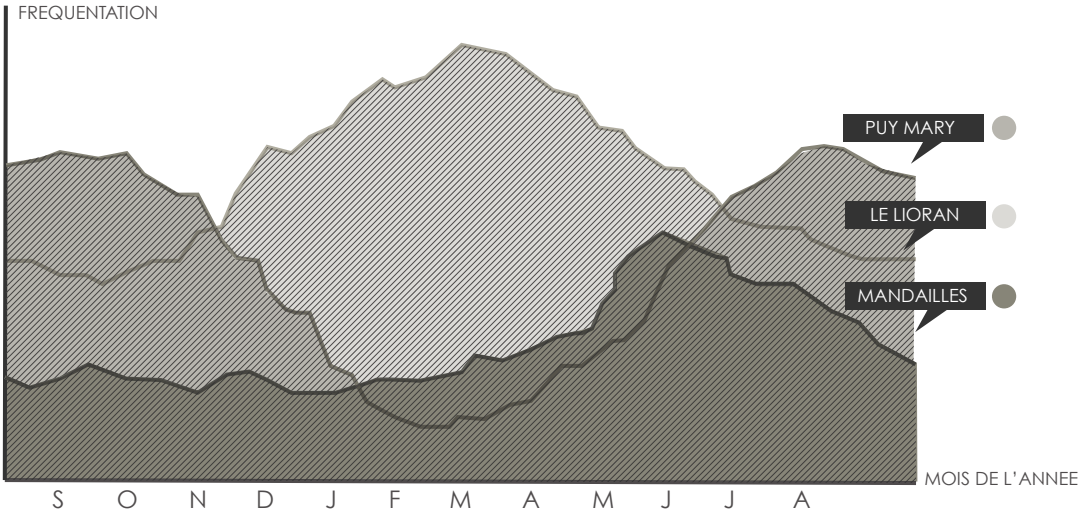


Figure 31 & 32 - Projet S6, Fréquentation actuelle (en haut) et envisagée après projet (en bas)
 Graphiques - 2013
 121

fut traduit par la simple question suivante : « Comment développer l'attractivité et l'identité de la vallée de la Jordanne en réponse aux divers contextes saisonniers et aux diverses problématiques rencontrées sur son territoire ? » (*figure 31 & 32*)

STRATÉGIE TERRITORIALE

La vallée de la Jordanne, au sein des trois strates paysagères préalablement identifiées, jouissait alors d'un terroir floral de moyenne et haute montagne relativement important. En effet, après réalisation d'un inventaire répertoriant les différentes plantes présentes sur ce territoire (*figure 33*), nous pûmes en extraire une dizaine de variétés qui allaient constituer pour nous de véritables entités sur lesquelles s'appuyer pour développer un projet territorial, local et architectural de grande échelle. En effet, il s'avérait que la plupart de ces plantes possédaient de grandes vertus médicinales, gustatives et olfactives, selon l'altitude et les sol sur lequel elles poussaient. Les autorités locales nous apprirent cependant que ces dernières étaient bien souvent arrachées de manière abusive et en grande quantité, cette richesse n'étant pas protégée, ni mise en valeur ou exploitée de manière contrôlée. Atout à la fois économique, touristique et culturel, il nous apparut qu'il serait dans l'intérêt d'un dynamisme territorial de préserver et de cultiver cette flore, élément emblématique du terroir local, afin de permettre aux habitants et visiteurs de prendre connaissance et conscience du potentiel paysager d'un tel site et ce, au travers de différents parcours.

La première phase du projet concerna la mise en place d'une réglementation urbaine et paysagère (*figure 34*) au sein des différents villages constitutifs de la vallée, par apposition de limites (cf concept de la limite par Magnaghi p.0) et de pénétrantes vertes au sein des tissus bâtis. En effet, ces derniers feraient l'objet d'une étude élaborée par le centre de recherche urbain et paysager (programme développé dans la phase architectural), afin de limiter l'étalement des constructions sur les pâturages environnants et permettant l'insertion d'une flore d'exploitation, endémique à la vallée, au sein même de ces grappes d'entités bâties.

La seconde phase consista à intégrer au projet un travail de gestion, de protection et de valorisation du patrimoine paysager de la vallée de la Jordanne, au sein des différentes strates constitutives du paysage (*figure 35*).



GENTIANE JAUNE
(*Gentiana lutea*)

Altitude: de 1000m à 2500m
Floraison: de juin à août
Ramassage: de mai à octobre
Utilisations: liqueurs et médicaments (vertus digestives)



HETRE
(*Falgus sylvatica*)

Altitude: jusqu'à plus de 2000m
Hauteur: de 25m à 35m
Utilisation: bois de chauffage, industrie papetière



THE D'AUBRAC
(*Calamintha grandiflora*)

Altitude: de 1000m à 1400m
Floraison: de mai à juin
Cueillette: juin
Utilisations: médicinale (sédatif, digestif et diurétique), boissons alcoolisées et cuisine (bonbons, gâteaux)



MYRTILLE
(*Vaccinium myrtillus*)

Altitude: de 800m à 1500m
Cueillette: de juillet à décembre
Utilisations: culinaire (confiture) et distillation (eau-de-vie)



NARCISSE DU POETE
(*Narcissus poeticus*)

Altitude: de 100m à 2300m
Floraison: au cours du printemps
Cueillette: au cours de l'été
Utilisations: parfumerie, médicinale (antispasmodique, anticonvulsif, tranquillisant)



SUREAU NOIR
(*Sambucus nigra*)

Altitude: jusqu'à 1600m
Cueillette: de mai à octobre
Utilisations: culinaire (confiture) et distillation (eau-de-vie)



ASPERULE ODORANTE
(*Galium odoratum*)

Altitude: de 400m à 1600m
Floraison: de mai à juin
Cueillette: début mai
Utilisations: boissons alcoolisées, infusions, parfums, ou tabac, teintures et substitut



ARNICA DES MONTAGNES
(*Arnica montana*)

Altitude: de 600m à 2700m
Floraison: de juin à août
Utilisations: médicinale (efficace contre les douleurs musculaires, les hématomes et les piqûres d'insectes)



PISSENLIT
(*Taraxacum*)

Altitude: jusqu'à 2500m
Floraison: de mai à juillet
Cueillette: de mai à octobre
Utilisations: culinaires (confiture, salade, soupe), médicaments (vertus dépuratives et diurétiques) et boissons alcoolisées



TREFLE DES ALPES
(*Trifolium alpinum*)

Altitude: de 1100m à 3000m
Floraison: de juin à août
Utilisations: culinaire (goût proche de la réglisse) et médicinale (soulage les bronches)



OXALIS PETITE OSEILLE
(*Oxalis acetosella*)

Altitude: jusqu'à 1800m
Floraison: d'avril à mai
Cueillette: toute l'année (d'avril à mai pour les fleurs)
Utilisations: médicinale (problèmes de peau, vertus dépuratives et diurétiques) et culinaire (goût acidulé)



FENOUIL DES ALPES
(*Meum athamanticum*)

Altitude: de 400m à 1400m
Floraison: de mai à juillet
Cueillette: de mars à octobre (de juillet à septembre pour les fleurs)
Utilisation: culinaire (assaisonnements)



Règle 1
LIMITE BÂTIE
 - Contenir l'expansion urbaine
 - Densifier
 - Favoriser les cultures



Règle 2
ESPACES PRÉSERVÉS
 - Préserver des surfaces non-bâties au sein des parcelles
 - Favoriser la mixité paysagère au sein du village



Règle 3
RÈGLES ÉVOLUTIVES
 - Autoriser la modification
 - Favoriser l'évolution du projet face aux mutations

Figure 34 - Projet S6, Limites et réglementation urbaine et paysagère
 Plan directeur - 2013
 124

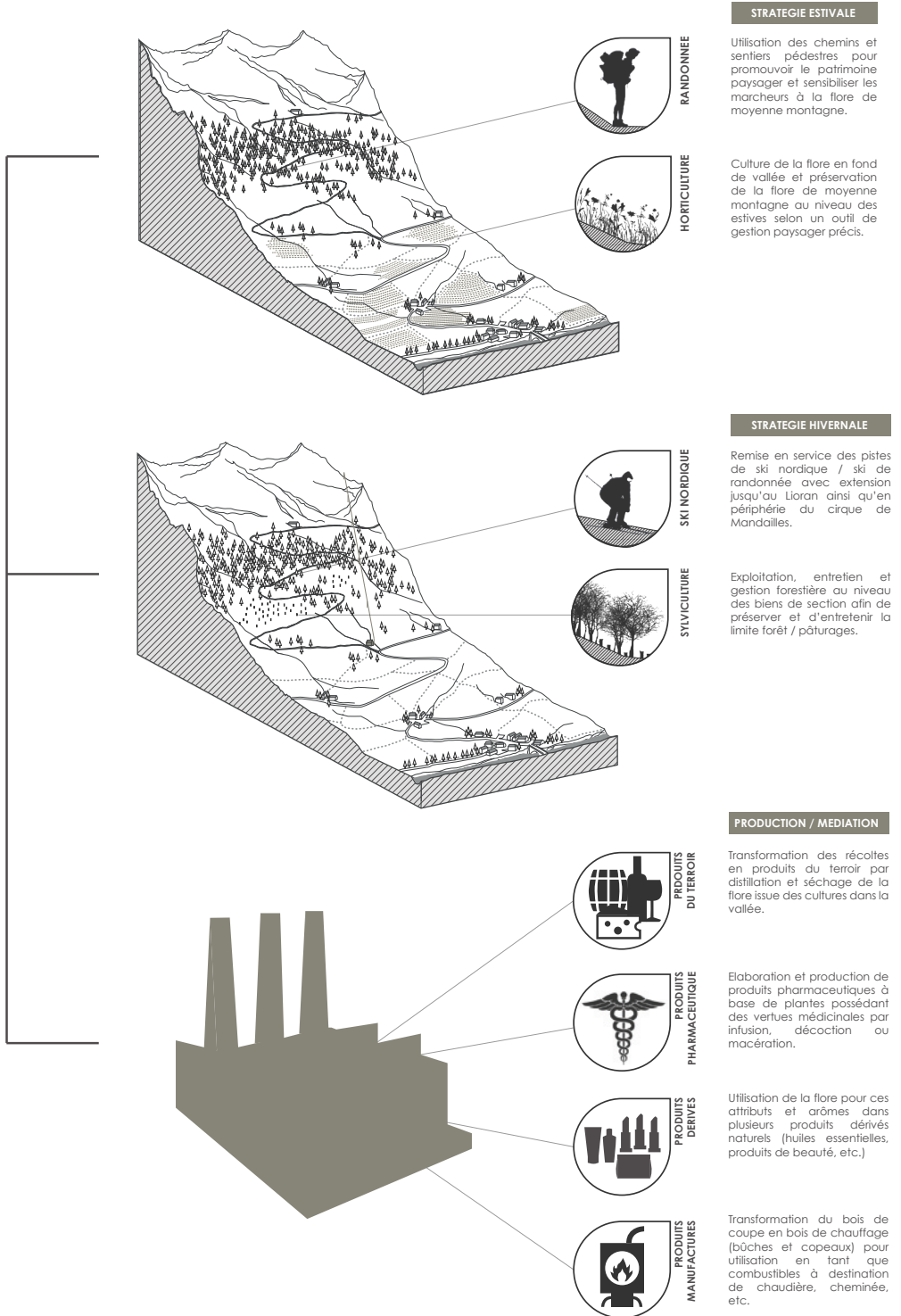


Figure 35 - Projet S6, Déclinaison programmatique et temporelle du territoire
 Blocs-diagrammes & schémas - 2013

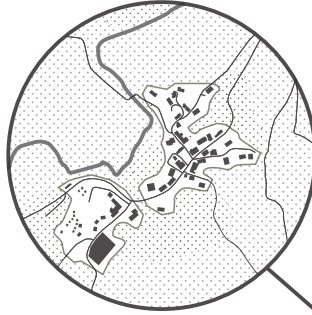
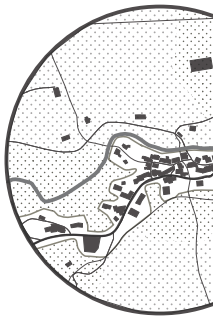
L'exploitation de ces ressources locales serait effectuée en partie par les agriculteurs de la vallée, leur permettant de leur apporter un complément financier en élargissant leurs compétences et leurs activités. Par exemple, au sein de la stratégie développée, les agriculteurs pourraient consacrer une partie de leurs terres pour y cultiver des plantes, pour ensuite les vendre au complexe de distillerie (programme développé dans la phase architectural), leur permettant de générer des revenus supplémentaires.

D'un point de vue économique, ce projet s'est voulu comme vecteur de renouveau pour la vallée, puisqu'il intégra de nombreux objets architecturaux et de multiples aménagements paysagers au travers de sa dynamique de développement. L'exploitation des ressources locales (bois et flore) engendrerait ainsi des retombées économiques, d'une part pour les acteurs directs (scierie et distillerie) mais aussi pour les acteurs secondaires (afflux de touristes dans les restaurants et hôtels/chambres d'hôtes). Combiné à la réouverture des pistes de ski, de nouveau connectées au Lioran, le projet permettrait de rééquilibrer en partie le flux de touristes entre la saison basse et la saison haute, mais aussi l'écart de revenus pour la vallée entre ces deux périodes de l'année. De plus, un complexe médical (cabinet d'herboristerie, médecine générale et résidence pour personnes âgées) prend part à la vie active du village, palliant à un manque d'équipement et de service.

Le projet s'inscrit également dans une démarche environnementale, puisqu'il fut basé sur une dualité exploitation/préservation des ressources locales. La vallée de la Jordanne possédait une flore de moyenne montagne très diversifiée aux nombreuses vertus médicinales, culinaires et gustatives. Les forêts de hêtres couvraient une partie importante des biens de section et n'étaient actuellement pas gérées ayant tendance à empiéter sur les terres voisines. L'idée principale fut donc d'encadrer et d'intensifier la culture et l'exploitation des ressources locales. La répartition s'effectua en trois strates, reprenant la figure paysagère préexistante. En fond de vallée, les cultures furent de type expansif avec une politique de rotation des terres (*figure 36*), permettant en effet de ne pas appauvrir les sols et d'entretenir une variété de paysages au fil des saisons. La strate supérieure, les biens de section, fut le siège d'une culture modérée en parallèle avec la gestion des forêts. Enfin, les estives, dernière strate paysagère, accueillirent une cueillette réglementée. Toutes les cultures furent disposées en relation directe avec des chemins de



Figure 36 - Projet S6, Rotation des cultures
Croquis - 2013
127



AURILLAC

randonnée déjà présents sur le site, permettant ainsi la médiation du projet territorial et la sensibilisation du public sur la préservation du site et de sa flore.

Le complexe de production (distillerie, scierie, centre de recherche) fut implanté au sein de ce territoire, comme formalisation architecturale de la stratégie territoriale, en lien direct avec la flore de moyenne montagne. Il permettrait ainsi la transformation des matières premières collectées dans la vallée de la Jordanne (plantes cultivées et exploitées dans les différentes strates de la vallée, bois présent dans les diverses forêts du paysage cantalien, etc.) en une multitude de produits manufacturés. Produits du terroir (vin, alcool), produits pharmaceutiques (herboristerie), produits de beauté (huiles essentielles) ou encore bois dérivé (bardage, copeaux de chauffe) furent le résultat d'une production locale, en harmonie avec l'environnement proche. Ce complexe de production fut également lié à un complexe de médiation, vitrine du projet territorial, afin d'informer et de mettre en valeur les produits locaux, et d'offrir au habitants de la vallée, la potentialité d'une possible reterritorialisation.

PROJET LOCAL

Tandis que la stratégie territoriale se développait sur toute la vallée de la Jordanne, les projets architecturaux se concentrèrent essentiellement sur le village de Mandailles-Saint-Julien. Situé le plus en amont de la Jordanne, cette entité rurale possédait les caractéristiques paysagères les plus intéressantes, prenant place au coeur des plus hauts reliefs de la vallée (Puy Chavaroche, Puy Mary, Puy de Peyre-Arse, Puy de l'Uscalde et Puy Griou) au sein du Cirque de Mandailles, pour créer un site remarquable. Grâce aux plus forts dénivelés, il fut possible d'observer dans la globalité les trois strates paysagères, notamment les estives présentes essentiellement au niveau du cirque. La proximité du Puy Mary fut une composante essentielle de ce site puisque chaque année, cette entité paysagère attirait en haute saison près d'un demi-million de touristes. De la même manière, la proximité avec le site du Lioran fut un avantage certain. La remise en service des pistes de ski nordique/de randonnée permettrait de profiter du flot de touristes en hiver pour irriguer le village et ses commerces, en connectant ces derniers au reste de la vallée.

En outre, Mandailles Saint-Julien était le seul village connecté à la vallée de la Cère, par le biais du Col du Pertus. Cette connexion permettait d'irriguer plus facilement le



MASSOUBRO

BARDUGE

LE MAS

MANDAILLES-SAINTE-JULIEN

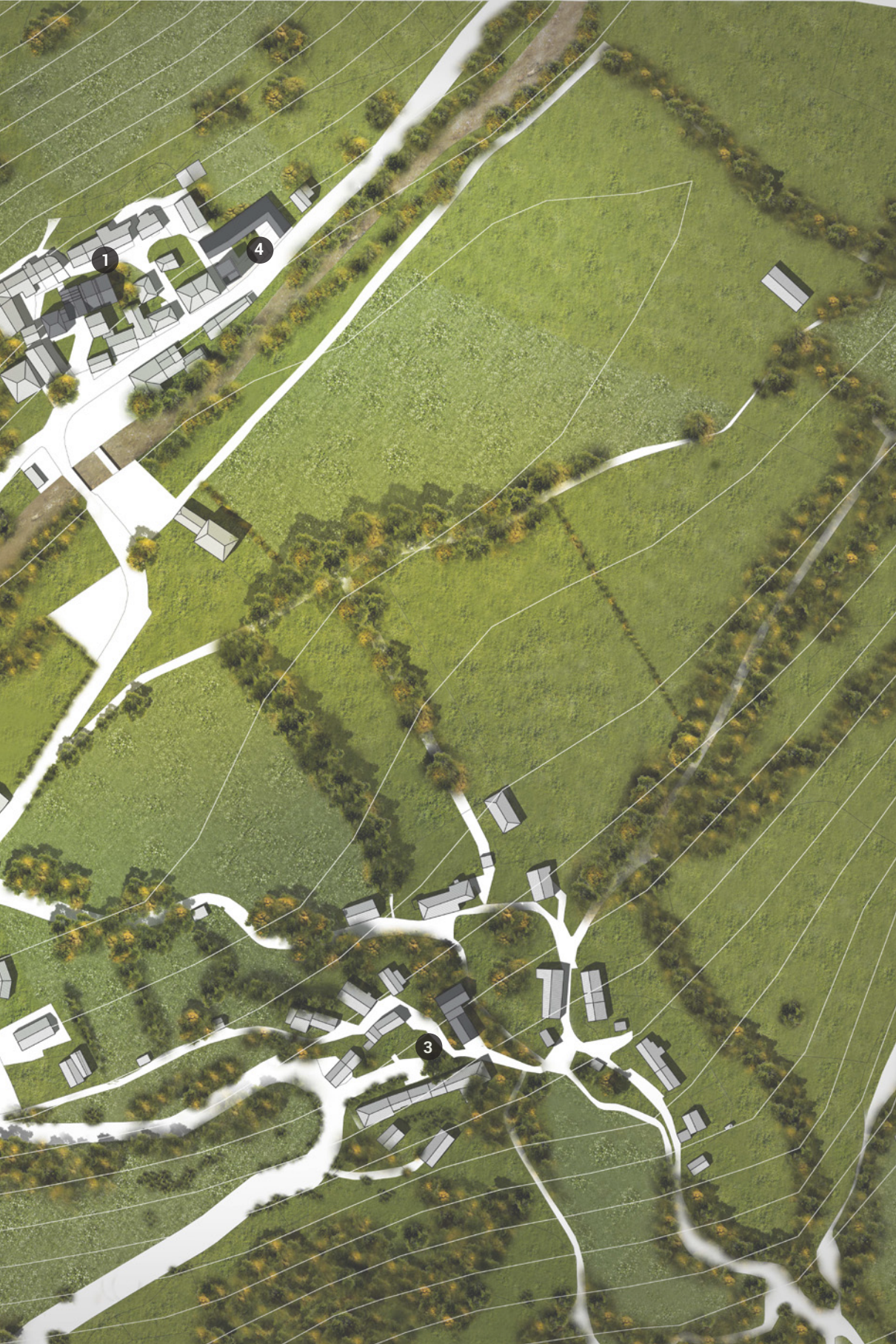
La Jordanne

MANDAILLES

LARMANDIE

131





village en complément de l'unique route de la vallée de la Jordanne, reliant la ville d'Aurillac au Puy Mary, support indéniab le pour le futur développement touristique du site. De plus, un réseau dense de chemins de randonnée, dont deux GR, irriguaient le Cirque de Mandailles. Serpenta nt au milieu des cultures de fleurs et possédant le village de Mandailles comme point de concours, ces réseaux de mobilités douces seraient le support de la médiation du projet. Des encarts présenteraient ainsi tout au long du parcours les différentes plantes et leurs caractéristiques et permettront de sensibiliser le public sur la préservation du site, de son paysage et de sa flore. Enfin, ce village possédait une caractéristique unique de composition urbaine. Il était en effet constitué d'une multitude de grappes disposées de part et d'autres de la rivière de la Jordanne : Bardugé, Massoubro et le Mas au nord, Larmandie et Mandailles au sud. Elles furent ainsi le support des projets architecturaux qui vinrent, comme évoqué précédemment dans la réglementation urbaine et paysagère territoriale, densifier et renforcer cette composition selon des caractéristiques économiques, touristiques ou paysagères. Ces différentes grappes furent ensuite liées les unes aux autres par les cultures et plantations florales endémiques au fond de vallée, ainsi que par le réseau piéton des chemins de randonnée, favorisant ainsi le principe de *village ouvert*.

Le Mas, grappe la plus dynamique du village, regroupant des commerces, deux restaurants et un hôtel, fut l'objet d'un intérêt particulier, notamment avec l'implantation du centre de médiation (1), vitrine architecturale du projet territorial. A l'inverse, les complexes de distillerie (2) et de scierie (3) furent positionnés entre deux grappes, permettant leur mise en relation directe avec les plantations de fleurs et la proximité des forêts du versant sud, profitant ainsi par leurs positions respectives de l'utilisation du principe de distillation par gravitation grâce à la topographie pour le premier et l'utilisation de l'eau issue de la rivière de Larmandie, permettant le refroidissement continu des machines et la récupération des troncs découpés dans les hauteurs par acheminement fluvial pour le second. Un pôle médical (4), comprenant un médecin et une maison de repos, fut positionné à la sortie du village, profitant de la proximité de la rue principale et du centre-bourg. Le centre de développement du ruralisme et de gestion territoriale (5), quant à lui, fut implanté le long de la Jordanne, éloigné du centre du village dans une recherche de liaison directe avec le paysage environnant. Des hébergements touristiques

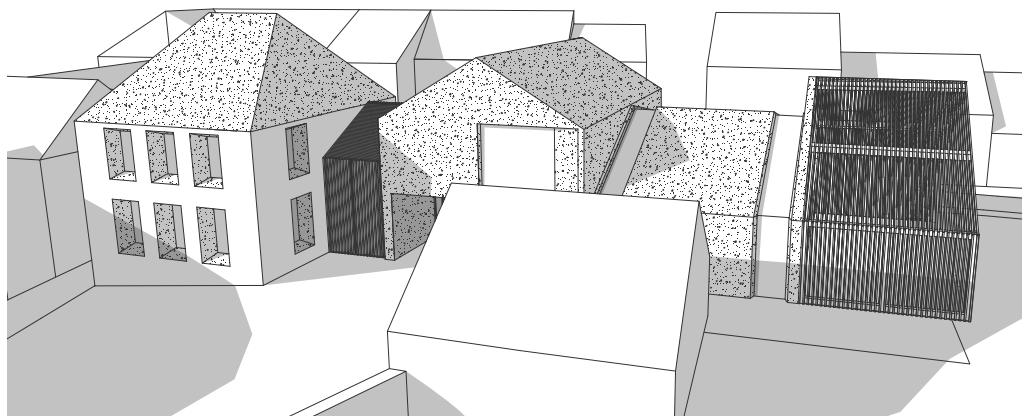


Figure 38 & 39 - Projet S6, Formalisation (en haut) et situation dans le village (en bas)
Perspective et plan masse - 2013
135

(6) furent également mis en place, en extension des gîtes existants, soit dans le but de loger les divers randonneurs ou touristes qui viendraient jusqu'à Mandailles, soit pour accueillir les familles des personnes âgées se trouvant dans le centre de repos du village.

PROJET ARCHITECTURAL

Le choix d'une stratégie d'aménagement territorial, dont le sol fut la source principale de développement, nous conduisit à créer un programme qui devait prendre racine au coeur même de son territoire, se voulant le reflet formel du projet s'exerçant sur ce dernier (*concept d'entrelacement des échelles, cf Bonnet p.63*). Paysage marqué par un terroir floral important, bannière de la région, le programme adopté se dirigea alors sur la création d'un complexe de distillerie, comprenant un espace de médiation et un espace de production. Ce projet se développa dans une volonté certaine de créer un bâtiment qui deviendrait le lieu emblématique du village de Mandailles, miroir d'un terroir oublié.

Notre développement se concentra cependant, dans le cadre du rendu de projet en fin de semestre, uniquement sur l'espace de médiation, même s'il est important de comprendre que ces deux entités entretenaient un lien fort au sein des parcours que nous avons au préalable envisagés dans le dessin du village (projet local) et à plus grande échelle, dans ses connections au reste du Cirque de Mandailles (projet territorial). A nos yeux, ce programme avait pour but non seulement de valoriser le patrimoine paysager de la vallée, à travers la préservation et la production de la flore, mais également d'offrir au village de Mandailles un atout économique et touristique propice aux divers contextes saisonniers. L'espace de médiation fut placé au coeur du Mas, sur une parcelle laissée en friche, profitant ainsi de la fréquentation offerte par sa proximité avec la route principale du village (trajet Aurillac - Puy Mary), et fut mis en lien, jouant d'une matérialité spécifique au sol, différenciant ce parcours de la routes asphaltée, et d'un nivellement en pente douce, à la nouvelle place centrale du village (lieu d'arrivée et de départ des différentes navettes de transport local). Par cette position, le projet fut également mis en relation aux différents services déjà présents sur le site tels que restaurants, bars et hôtels. De plus, cet équipement fut ancré dans le sol et dans son site, via une accroche concrète à celui-ci à travers la réhabilitation d'une maison de village à l'abandon, constituant alors la vitrine

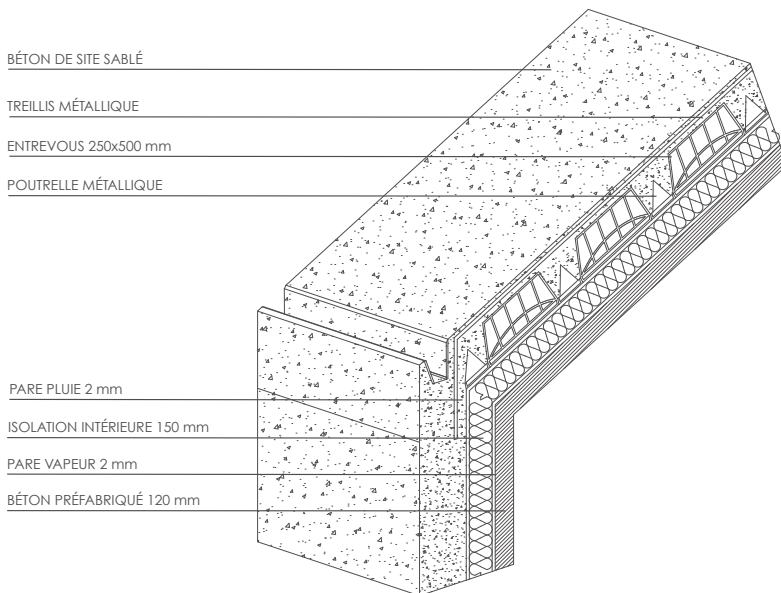
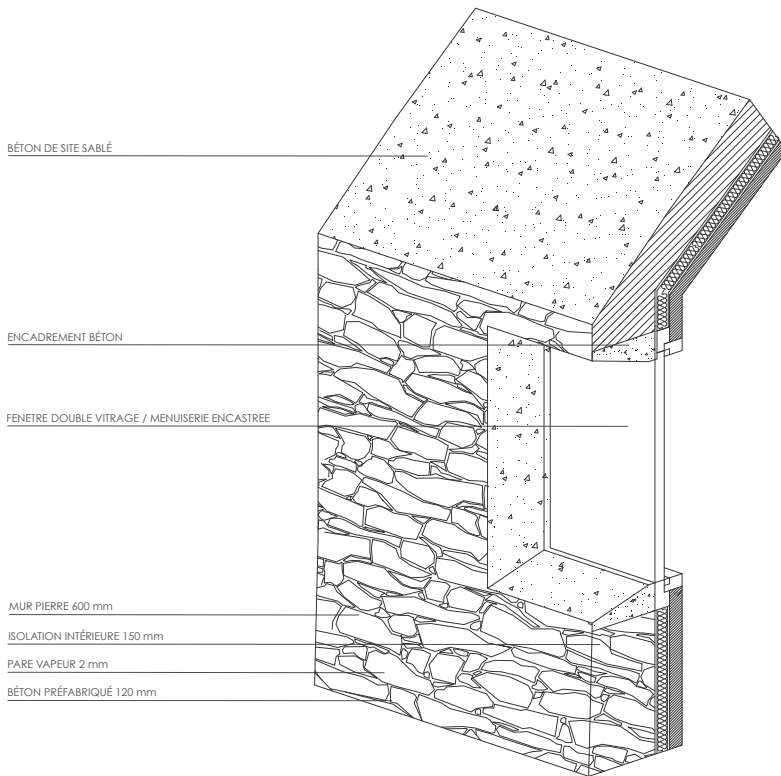


Figure 40 & 41- Projet S6, Détails techniques de rénovation (en haut) et de construction (en bas)
 Axonométries - 2013
 137

principale de l'entrée du village. Selon la stratégie territoriale et locale, ce dernier se voulait être également le point de départ des différentes randonnées pédagogiques florales ; pour celles et ceux avides de faire de la marche une véritable découverte des sens ; proposées suite aux dégustations, expositions et enseignements prenant place au sein de ce complexe, dans un but de transmission et de sensibilisation aux richesses du patrimoine territorial de la vallée de la Jordanne.

Le principe architectural fédérateur de ce projet fut son accroche forte avec son site, passant par l'utilisation et la réinterprétation des matériaux et des méthodes de constructions typiques du patrimoine local et de la réhabilitation d'une vieille bâtisse existante au sein du bourg (figure 0 et 0). La création du complexe de distillerie et plus précisément ici, du centre de médiation et d'information, prit référence sur les travaux sculpturales d'Eduardo Chillida, se formalisant sur le principe d'un monolithe évidé aux contrastes forts entre intérieur et extérieur. Les murs extérieurs tendirent alors à exprimer, à travers une forte matérialité, leur appartenance au territoire. C'est un béton de site (projeté) qui fut choisi pour ce projet, où les différents matériaux utilisés, furent le reflet d'un élément de matière existant à plus grande échelle (les différentes roches concassées puis mélangées constituant ce béton de site provinrent du lac des Graves (gravière) situé seulement à deux kilomètres du village), apportant au bâtiment tout son sens. Cette peau extérieure s'opposa à un intérieur où le béton lisse, sous forme de panneaux préfabriqués, venait quant à lui recréer un ensemble épuré.

La bâtisse existante, point de départ de toute l'organisation spatiale du projet, fut en premier lieu rénovée. Les murs d'origine furent conservés (60 cm), puis complétés par une couche d'isolant (en fibre végétale via la transformation de matière par la distillerie et la scierie) et un parement intérieur en béton préfabriqué (15 cm)). Seul le toit, véritable monolithe de béton, vint prendre sa place et s'élever au dessus de ces murs de pierre. Des encadrements en béton biseautés furent mis en place, permettant d'une part de donner l'illusion d'une peau intérieure et d'autre part, de rattraper les dimensions originelles des fenêtres existantes. La présence des menuiseries fut dissimulée dans l'épaisseur des murs. Les intermédiaires, par choix, disparurent au profit d'un bâtiment qui se voulait épuré, les systèmes constructifs présents sur les habitations de

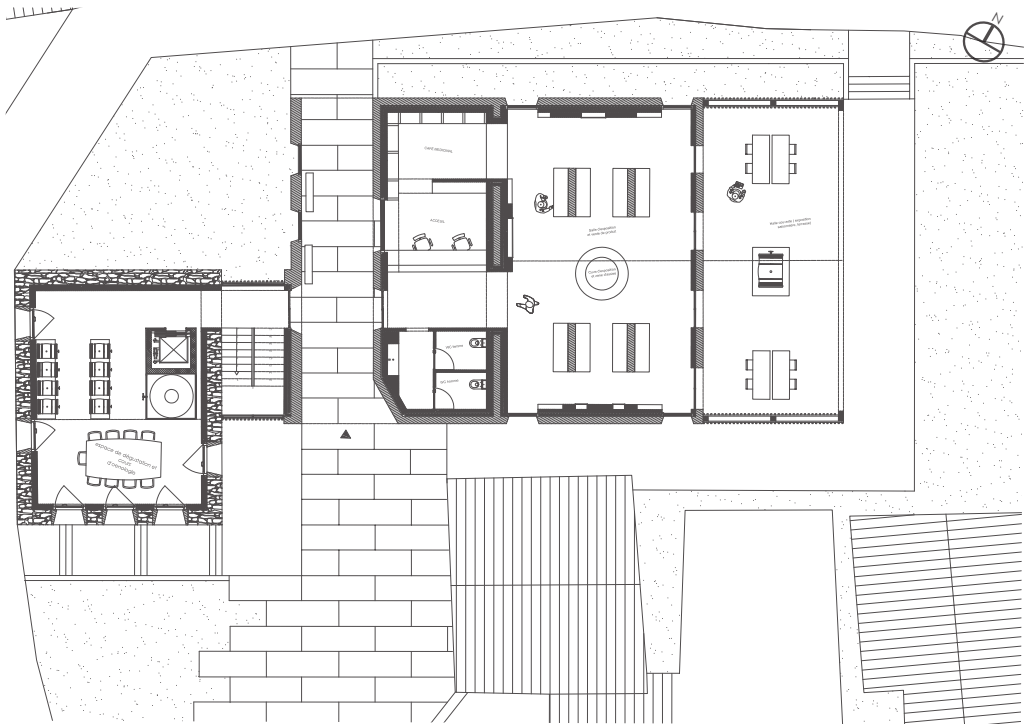
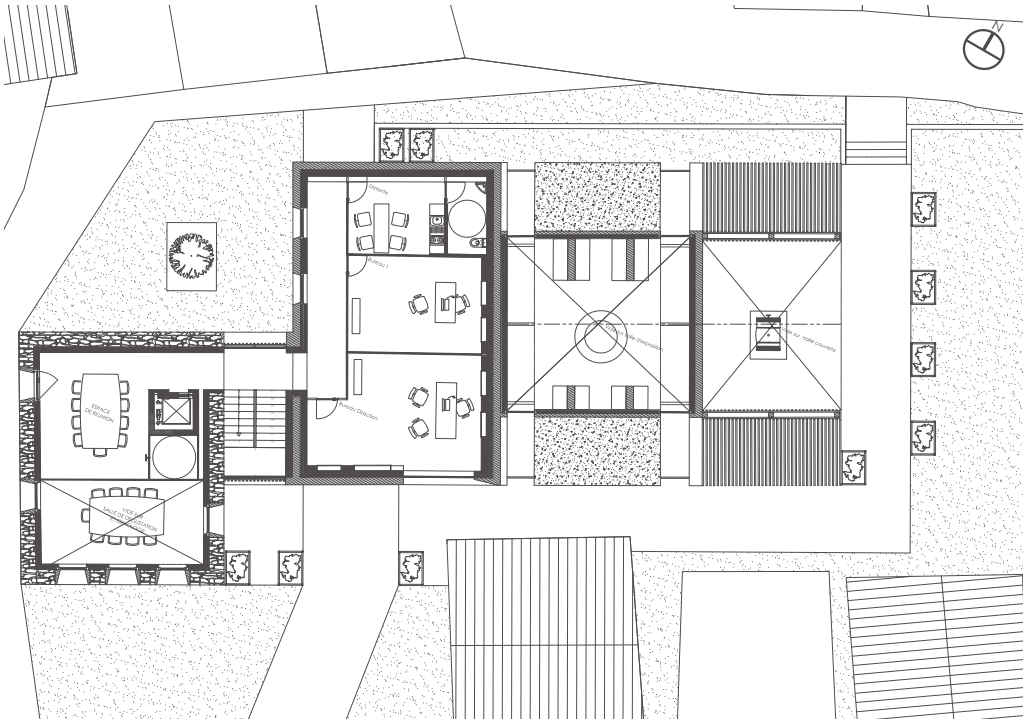


Figure 42 & 43 - Projet S6, Étage (en haut) et rez-de-chaussée (en bas)
Plans - 2013
139

Mandailles (appareillage de pierre), étant peu à peu gommés des façades. Le bâtiment s'organise alors autour de frange, chacune correspondant à une partie distinctive du bâtiment. L'idée était la suivante : à chaque frange son programme.

Ce patrimoine architectural, représenté par la bâtisse existante et intégré au projet après rénovation, comportait les salles de dégustation et de réunion (cours, dégustations, présentation des produits aux acheteurs potentiels, etc.) permettant d'appréhender les différents produits de la distillerie, ainsi qu'un espace de stockage via la réutilisation de l'ancienne cave (propriétés thermiques du sol). Dans l'idée d'un parcours instructif, le complexe comprenait une traversante piétonne permettant de relier la rue principale aux rues arrières, conduisant au début des différents parcours du GR 400, passant par les ateliers de production de la distillerie. Le complexe comportait au rez-de-chaussée un espace d'accueil afin de permettre aux touristes de s'informer sur les différents parcours, dédiés aux plantes, à effectuer dans la vallée ; un espace de vente/exposition, prenait place à la suite, où les produits réalisés dans l'espace de production étaient entreposés et présentés au public et enfin à l'étage, se trouvaient les bureaux administratifs de la distillerie. Ainsi, par sa matérialité et son organisation spatiale, ce bâtiment se voulait être le miroir du terroir oublié de la vallée.

Avec le recul et les connaissances complémentaires qu'offrent deux années d'étude supplémentaires, il apparaît bien évidemment que de nombreux changements et transformations seraient nécessaires sur ce projet, et ce notamment quant à la précision des règles territoriales, concernant les limitations d'expansion des villes et villages ruraux et leur hybridation au paysages intégrant ces dernières ; et les aspects techniques du projet architectural ; il apparaît cependant que ce projet du semestre 6, par son entrelacement des échelles et sa proposition quant à une stratégie d'aménagement territorial, via son sol, pourrait tendre à formuler les prémices d'un projet de ruralisme.

CONCLUSION

*RURALISME & UTOPIE
D'UN TERRITOIRE INVERSÉ*

I Le ruralisme, nouvel outil d'aménagement des ruralités

« Les lieux ne sont pas des bêtes de somme, ils sont des sujets qui parlent : à travers leurs paysages, ils nous donnent des informations sur leur long processus d'humanisation, nous transmettent des messages symboliques et affectifs, façonnent notre identité, notre langage, notre culture. »⁶⁷

67. A. Magnaghi,
Op. Cit. p.20,
Citation p.32

Ainsi, en interprétant l'identité de longue durée d'un territoire (historique du parcellaire, principes constructifs), en valorisant l'identité des lieux (ressources, patrimoine paysager et architectural) et en construisant une société locale (habitants-producteurs, circuits-courts, sociabilité), le développement de projet en territoire rural, couplé aux potentialités et qualités offertes par son sol, pourrait prétendre alors prétendre à une reterritorialisation.

Le ruralisme, comme art, science et technique de l'aménagement des territoires ruraux naît alors d'une méthodologie d'approche et de réflexion commune du territoire, entre décideurs politiques et professionnels de l'aménagement territorial. De ce fait, la conception du projet, dès son origine jusqu'à sa formalisation, son utilisation ou son application, est traitée de manière conjointe, où chaque partie, chaque acteur, se doit de s'interroger et de réfléchir au développement à mettre en oeuvre pour et avec ce territoire, et ce sans hiérarchie temporelle et scalaire.

Nous pouvons alors établir les prémices d'un système méthodologique à double sens (*figure 44*) (qu'il adviendra à l'avenir de compléter, préciser et améliorer), où le sol peut être source de projet, autrement dit, à l'origine d'un développement territorial, local et architectural ou à l'inverse, ressource de projet, s'adaptant au divers critères et systèmes mis en place par un développement précis (construction d'un bâtiment, modification d'une place, etc.). De plus, cet outil s'adresse tout aussi bien aux élus et politiques qu'aux professionnelles de la conception et de la

construction.

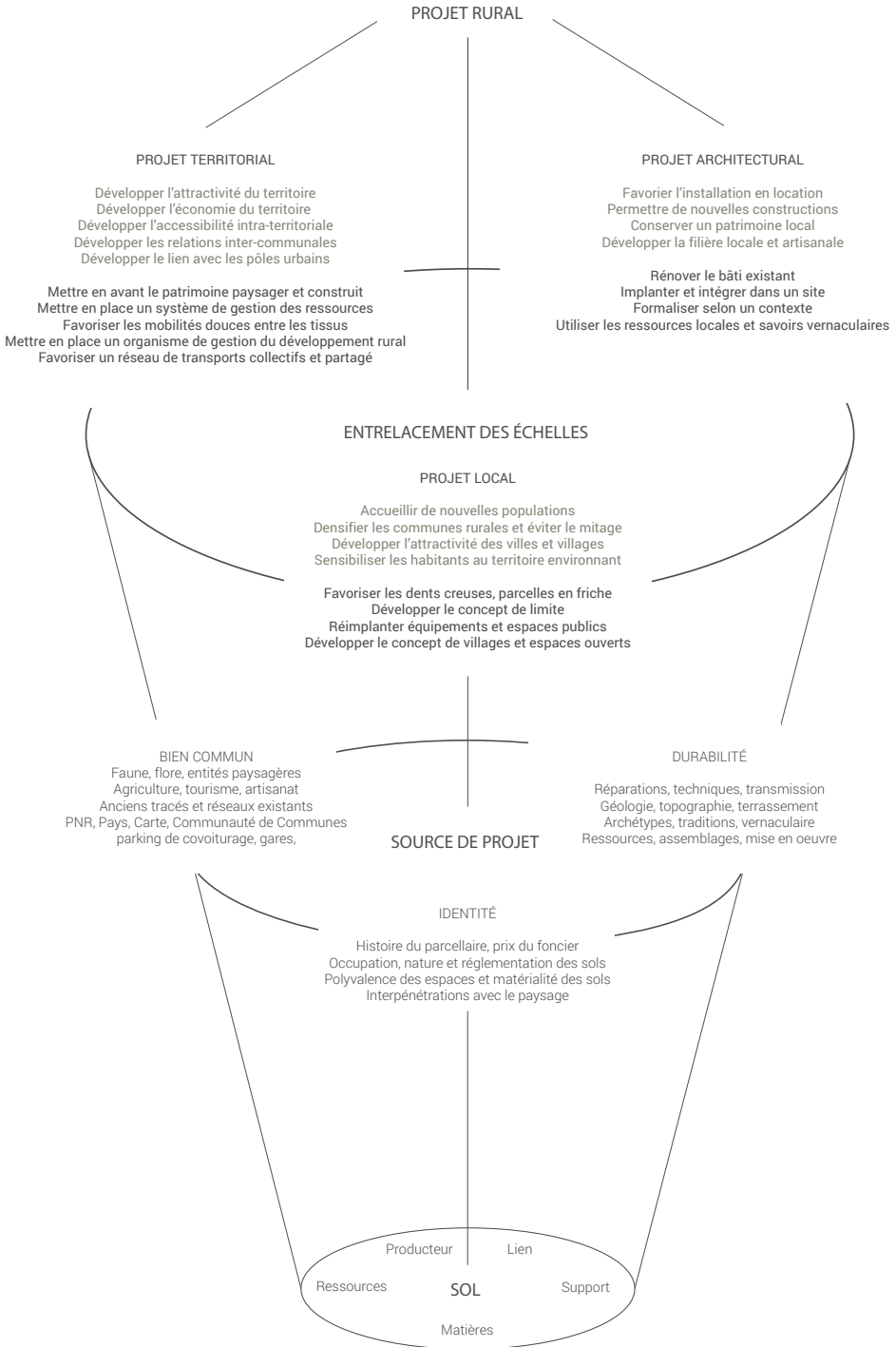
Par exemple, un projet rural dans lequel un ou plusieurs élus souhaiteraient développer l'attractivité de leur territoire, sans idée précise de stratégie de développement, en coordination avec un urbaniste et/ou un architecte qui dans cette optique, cherchera à mettre en avant le patrimoine paysager et construit au sein de ce dernier, s'attardera donc, via le sol comme bien commun, à développer un projet en lien à la faune, la flore et les diverses entités paysagères composants ce territoire. Le sol ici apparaît donc comme source de projet puisque que c'est lui qui sera à l'origine de la stratégie développée.

À l'inverse, un projet dans lequel des néoruraux, après avoir fait au préalable l'acquisition d'une parcelle auprès d'un particulier (agriculteur spéculateur), souhaiteraient faire construire une habitation, impliquerait de la part de l'architecte à réfléchir à son implantation dans le sol (géologie, topographie), à sa formalisation (archétype, contexte, vernaculaire contemporain) et sa matérialité (ressources, assemblages, mise en oeuvre). Le sol, dans cet exemple apparaît alors comme ressource du projet, puisqu'il n'intervient pas en tant qu'origine du projet développé.

Ainsi, la création du concept de ruralisme, qualifiant plus une méthodologie d'approche et de conception quant à l'aménagement des territoires ruraux, et ce à diverses échelles d'intervention (territoriale, locale et architecturale), dont la figure de proue, à l'inverse de l'asphalte des villes, se veut être le sol naturel, pourrait potentiellement permettre un développement raisonné et viable des territoires ruraux.

SOL SOURCE DE PROJET
Le projet est déterminé en fonction du sol

SOL RESOURCE DE PROJET
Le projet détermine l'usage du sol



Dans la partie
entrelacement des échelles

Politiques
Professionnels

Figure 44 - Ruralisme, méthodologie et concept
Diagramme - 2015

I Le périurbain, entre interpénétration & complexité territoriale

« *Bien qu'elle soit construite à la campagne, on ne dit pas de la ville qu'elle est non rurale, mais bien de la campagne qu'elle est non urbaine* »⁶⁸

68. J-D. Urbain,
Op. Cit. p.17
Citation, p.64

Résoudre le problème en milieu rural ne suffit pas, car tout territoire mérite réflexion. Il serait futile et naïf de penser qu'en ne s'intéressant qu'aux territoires ruraux, cela permettrait de résoudre leurs problèmes, conséquence de l'urbanisation croissante de ces dernières décennies sur ces espaces. C'est pourquoi, après avoir émis l'hypothèse de développement d'un ruralisme comme nouvelle stratégie d'aménagement sur les espaces ruraux, palliant ainsi aux diverses problématiques développées par les ruralités dans leur ensemble, il nous faut désormais regarder l'envers du décor, lieu d'origine de ces problèmes, le monde urbain.

Il s'agirait en effet au travers de cette démarche, comme le mentionne Xavier Guillot, fondateur du réseau *espace rural, projet spatial*, « *de s'affranchir de l'urbanocentrisme que l'on a développé depuis plusieurs années et d'aller vers une ruralité contemporaine tout en ne se renfermant pas dans le ruralocentrisme.* » Ne serait-il pas alors intéressant de poser la question, suite à l'échec de l'application d'un urbanisme issu des villes sur l'espace rural, de l'application d'un ruralisme, sur ces dernières ? À l'instar de l'imaginaire développé par Luc Schuiten dans ses *Archiborescences* (figure 45), ne serait-il pas possible d'envisager l'utopie d'un territoire inversé, où le monde urbain retrouverait sa relation perdue avec son territoire, ses paysages et sa nature, suivant la ligne directrice d'aménagement par le sol ; sol comme source de projet et non simplement comme d'un terrain à valeur foncière à urbaniser ?

Penser l'utopie d'un territoire inversé, c'est rejoindre le concept et l'idéologie développés par Alfred Peter et Bernard Reichen, lorsqu'ils parlent d'*inversion du regard*. Ce



Figure 45 - Évolution de la ville de Laeken, Archiborescences
Illustrations - Luc Schuiten - 2015
148



concept, partant du principe qu'il est aujourd'hui de plus en plus difficile de planifier le construit, puisque que les cycles économiques et urbanistiques sont de plus en plus rapides, s'interroge plutôt sur la conception du projet territorial de grande échelle, et notamment sur le développement des villes, au travers des vides, des espaces naturels et de l'agriculture « *Au lieu de dessiner la ville, dessinons la campagne [...] travaillons la matière nature.* »⁶⁹

69. A. Peter, *Vers la ville-nature : la géographie au service du projet de territoire*, Conférence à l'ENSA Strasbourg, 2012

Quel espace pour appliquer ce ruralisme ? Pierre Donadieu, en 1998, apporte déjà un semblant de réponse à cette question. « *Au lieu de chercher en vain à contrôler la croissance des villes par des réseaux de ceintures, de fronts et d'espaces verts, pourquoi ne pas construire le tissu urbain avec les espaces agricoles et forestiers : pourquoi l'agriculture périurbaine ne pourrait-elle pas être considérée par les aménageurs comme outil d'urbanisme capable d'organiser durablement le territoires des cités ?* »⁷⁰

70. P. Donadieu, *Campagnes urbaines, École Nationale Supérieure du Paysage, Éd. Actes Sud, 1998*

L'étalement des repères territoriaux entre villes et campagnes, via le phénomène d'exode urbain, a en effet conduit au fil des années à l'apparition de zones d'entre-deux, *espaces périurbains*, cherchant leur identité entre ville et campagne (territoires supports de zones commerciales et industrielles mais aussi d'agriculture urbaine), aujourd'hui qualifiés de territoires à faible ou forte influence urbaine, mais possédant en réalité un fort potentiel quant à l'apport de réponses au phénomène d'exode urbain. Véritable lierre entre ces deux entités de la ville constituée et la campagne, devenant de plus en plus diffuse et de plus en plus difficile à cerner, le périurbain se compose de beaucoup de situations qui posent questions mais qui par la même occasion, proposent des intérêts et d'enjeux. « *Dans notre agence, nous nous intéressons vraiment à ces espaces, où l'on trouve des morceaux de territoire à réparer, des espaces qui offrent une forme de liberté dans la création, plus que dans une ville ultra-constituée où la part de créativité est plus limitée. A travers ces territoires distendus, nous pouvons penser le projet en articulant différentes échelles et chercher à répondre à certains problèmes.* »⁷¹

71. S. Teyssou, *Vision personnelle du rural, Interview*, 2015

En ce moment même, nous tâchons de mettre en scène cette utopie, cette inversion des regards, au sein d'une équipe de quatre étudiants, au travers de notre projet de fin d'étude, se développant sur le territoire de Clermont-ferrand. Ce territoire ayant en effet la particularité de s'être fortement développé à l'est (l'urbanisation à l'ouest étant bloquée

par l'entité paysagère de la chaîne des Puys), possède aujourd'hui un secteur périurbain compris entre la voie de chemin de fer et l'autoroute A75 et contenant de grandes zones pavillonnaires (Gerzat, Le Cendre) et industrielles et commerciales (la Pardieu, le Brézet). Espace d'attractivité et de productivité économique, concentrant 80% des emplois du territoire et jouissant d'un fort potentiel de mixité lorsque qu'on le regarde à grande échelle, cette entité périurbaine rencontre cependant diverses problématiques dont l'urbanisme s'est porté garant au fur et à mesure des années et de son développement. Après la réalisation d'une analyse très poussée et la révélation d'un fort potentiel paysager, nous avons pu établir une liste (*ci-après*) répertoriant les différents problèmes de cet espace, nous permettant par la suite d'identifier les enjeux de ce territoire et de proposer une stratégie afin de les résoudre.

PROBLÉMATIQUES TERRITORIALES

- Perte d'une potentielle diversité et mixité programmatique lorsque l'on passe de l'échelle territoriale à l'échelle « intra-muros », avec un développement sous forme de plaques monofonctionnelles sans lien réel entre elles.
- Manque d'optimisation spatiale lors du développement et de l'aménagement de ces tissus industriels et commerciaux (peu dense, pas de mutualisation des parkings, etc.).
- Attractivité de ces espaces en seul lien avec l'activité économique (commerces, industries et quelques rares équipements publics).
- Suprématie de la voiture au travers de ce territoire qui bride le potentiel de développement d'autres moyens de mobilité.
- Manque de porosité et de liens physiques, voire visuels dans certains cas, entre la frange économique et le reste du territoire (plaine de la Limagne et chaîne des Puys).
- Manque d'espace et de paysage publics au sein de ce territoire avec un potentiel naturel non-utilisé et intégré.
- Temporalité : que deviennent ces espaces très attractifs (le jour et en semaine) durant la nuit, les week-ends et les jours fériés ?
- Perte d'un potentiel d'habiter de ce territoire, favorisant le développement pavillonnaire des bourgs et communes aux alentours (artificialisation des sols, extension des réseaux, etc.).

ENJEUX TERRITORIAUX

1. Appuyer le développement de l'activité et de la production économique de ces espaces
2. Réaffirmer l'attractivité de ce territoire par les espaces publics et pour d'autres activités
3. Poser la question de l'habiter dans ces espaces et combler le manque d'urbanité

STRATÉGIE (*utopie d'un territoire inversé, figure 46*)

1. Appuyer le développement de l'activité et de la production économique de ces espaces

- Optimiser les espaces et l'aménagement de ces territoires en densifiant et mutualisant les espaces (occupation des sols, dents creuses, parking verticaux communs, etc.)
- Limiter l'étalement urbain monofonctionnel en concentrant le développement sur les zones minérales en priorité (gestion du foncier, entretien des espaces, etc.)
- Développer une typologie bâtie facilement mutable, transformable et évolutive (architecture fonctionnelle)

2. Réaffirmer l'attractivité de ce territoire par les espaces publics

- Appuyer le développement de grands espaces publics en lien avec les potentiels paysagers révélés sur le territoire tout en intégrant sur ces derniers un ou plusieurs équipements producteurs d'économie et de loisirs.
- Réaffirmer les espaces publics existants en les connectant aux nouveaux paysages (sentiers pédestres, places publiques, traitement du sol, balisage, etc.)
- Apporter une autre porosité aux infrastructures (autoroute, voie de chemin de fer, voie rapide) pour relier ces espaces publics paysagers aux grands paysages clermontois (plaine de la Limagne et chaîne des Puys) et sensibiliser la population à son environnement proche.

3. Poser la question de l'habiter de ces espaces et combler le manque d'urbanité

- S'appuyer sur la mise en place d'espaces de respiration paysagers (*voir 2*) pour offrir un cadre de vie idéal et favoriser le développement d'habitats sur ce territoire (occupation des sols, espaces constructibles, etc.)
- Développer des typologies en lien avec les caractéristiques de la frange économique et démontrer une alternative à l'étalement pavillonnaire (formes, matières, échelle, etc.)
- Développer de nouvelles mobilités sur ces espaces en lien avec le piéton et à l'échelle globale (piste cyclable, tramway, chemin pédestre, etc.)

Ainsi, la prise en compte du sol et de la nature, dans une réflexion méthodologique se rapprochant du ruralisme « *est une alternative au plan, structure durable des villes, trop longtemps porté par la seule maille des routes. Les espaces naturels offrent une autre façon de se déplacer. [...] Champs et prairies, étangs, rivières, forêts sont inclus dans les métropoles [...], les acteurs de l'agriculture et des espaces naturels deviennent associés au projet urbain. Cela renforce les solidarités entre bourgs ruraux et centres métropolitains* »⁷²

72. F. Bonnet,
Op. Cit. p.14
Citation p.66-67

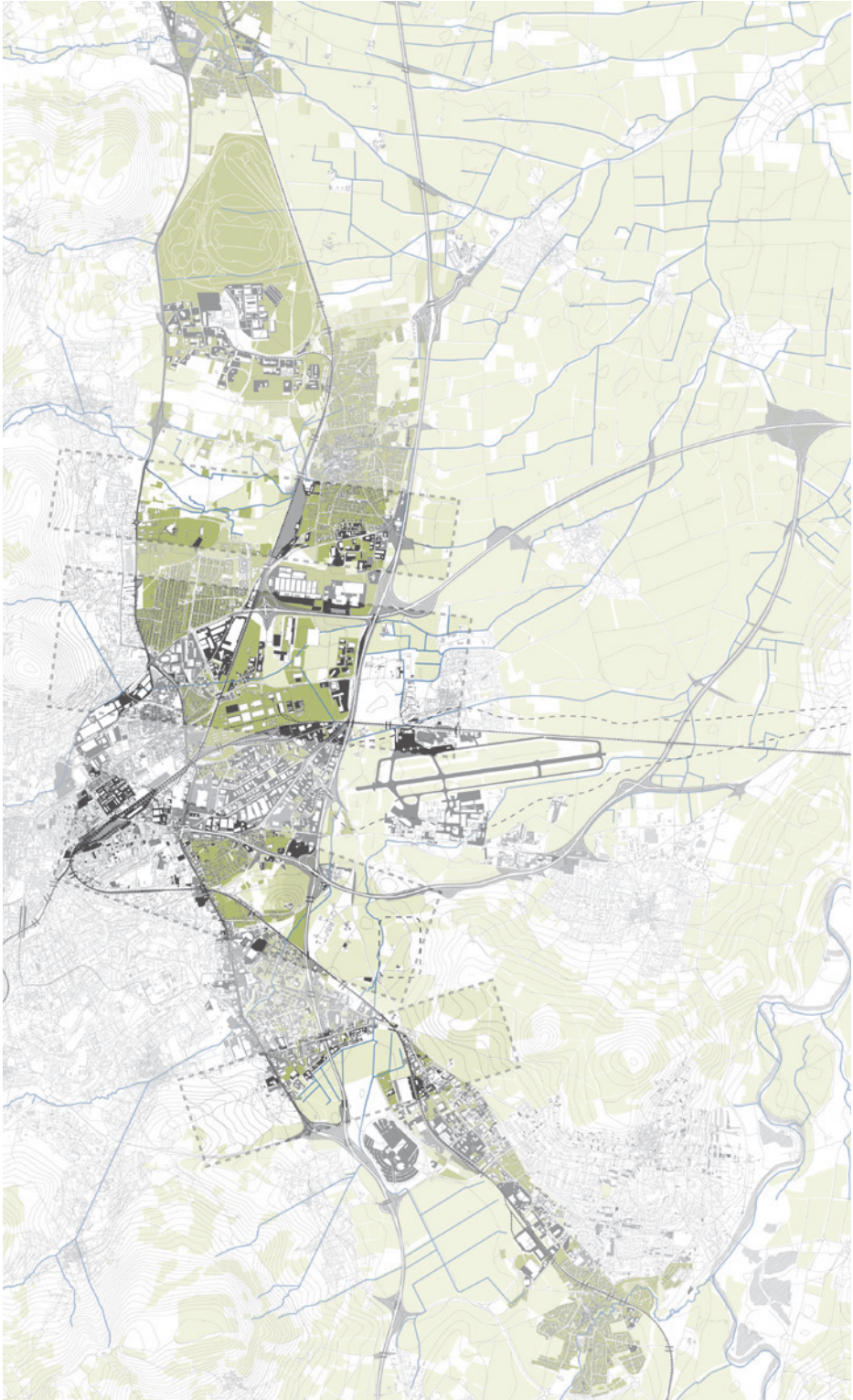


Figure - Projet S9, Une stratégie en lien avec des potentiel paysagers
Cartographie - 2015

Ainsi, l'application d'un ruralisme sur les villes, non pas à l'instar de l'urbanisme, imposant depuis son origine des formalisations et des aménagements propres aux spécificités des villes sur les territoires ruraux, mais plutôt dans sa capacité à générer une réflexion et par la suite une conception du territoire dont le sol serait la source, permettrait-elle alors de renouer un lien étroit entre ces territoires urbains et leur environnement proche et par extension, à leur territoire à plus grande échelle ; limitant ainsi les problématiques liées à l'expansion urbaine non contrôlée sur les campagnes et ses effets négatifs, via la périurbanisation et de la rurbanisation, valorisant alors un nouvel espace de potentialité, milieu complexe où se rencontrent villes et campagnes, le périurbain.

*« L'utopie ne signifie pas l'irréalisable, mais l'irréalisé. L'utopie d'hier peut devenir la réalité [d'aujourd'hui]. »
Théodore Monod*

I Tous urbains, tous ruraux ?

« Tout territoire mérite réflexion. Les petites villes gagnent à être mieux connectées aux métropoles mais – et on oublie trop cette réciprocité – les métropoles ont tout à gagner à ce que ce territoire plus étendu, souvent à l'origine de leur prospérité historique, évolue favorablement. Les ressources alimentaires, les matériaux, l'eau potable, la prévention des risques, l'écosystème, la qualité de l'air, l'attractivité pour certaines activités (loisirs, recherche, formation) dépendent beaucoup de la bonne santé des territoires ruraux »⁷³

73. F. Bonnet,
Op. Cit.p.14
Citation p.98

À l'heure où les territoires ruraux français sont mis à mal par notre société héritée de la globalisation et de l'industrialisation, tendant à l'uniformisation des modes de vie, des architectures et des paysages selon le modèle urbain et ce, en rupture totale avec leurs spécificités propres entraînant ainsi les phénomènes de déterritorialisation et de déruralisation, repenser la question du sol au sein du projet d'aménagement territorial, local et architectural apparaît alors comme une possible solution à la reprise de conscience de ce territoire, d'une reterritorialisation

« Sommes-nous aujourd'hui tous urbains ? »

Cette dualité effacée et perdue au cours des siècles, opposant à l'époque rural et urbain, suite aux différents exodes que connu la France, fait que l'espace rural d'hier n'est plus. L'espace urbain s'est-il alors pour autant généralisé ? Serions-nous de ce fait tous urbains ?

Bien que la ruralité traditionnelle n'existe plus, l'espace rural français se compose cependant toujours de multiples de territoires et milieux existants encore par leur spécificités propres quant à leur relation étroites qu'elles entretiennent avec leur sol et leur territoire. L'idée *des ruralités*, composant un espace rural français global, reste donc toujours pertinente. Cependant, bien que toujours présents à l'heure actuelle, ces territoires durent supporter

de lourdes modifications au cours des deux derniers siècles, sous l'effet de l'urbanisme des villes, transformant peu à peu leur patrimoine paysager et architectural, leur population, leur modes de vies ; en résumé, leur identité, en un territoire *réserve* de ressources matérielles, alimentaire, de loisirs et de résidence. Cependant, au vu des problématiques que rencontre notre société actuelle (démographique, sociaux, écologique, etc.), ne serait-il pas temps de changer ces méthodes de développement non viables, en renouant le développement de nos villes et villages avec nos territoires, leur nature et leur sol ?

« *Ne sommes nous pas également tous ruraux ?* »

C'est justement dans ce dernier, que peut se trouver la source potentielle d'un renouveau pour nos sociétés. Considérer les qualités et spécificités des sols des différentes ruralités françaises, au travers d'une méthodologie précise, figure d'un ruralisme *comme art, science et technique de l'aménagement de nos territoires ruraux*, via une synergie entre décideurs politiques, professionnels de l'aménagement territorial et de la construction ; mais aussi des habitants, ne permettrait-il pas alors de développer diverses stratégies de projet territorial, local et architectural, respectivement source de bien commun, d'identité et de durabilité pour ces espaces ? Ne serait-il pas également envisageable d'appliquer cette méthodologie, ce ruralisme, issu des campagnes sur les villes, permettant ainsi à ces dernières et leur population de retrouver un sentiment d'appartenance à leur territoire ?

Concevoir l'aménagement des territoires de demain, qu'ils soient urbains ou ruraux, nous obligera forcément à apprécier le territoire dans son ensemble, s'agissant alors de développer des complicités fertiles entre ces deux entités que sont l'espace urbain et l'espace rural de France, où « *les rapports ville-campagnes ne doivent [plus] être vus comme une dialectique d'opposition, mais de complémentarité* »⁷⁴ (figure 47)

« *Quand une multitude de petites gens dans une multitude de petits lieux changent une multitude de petites choses, ils peuvent changer la face du monde.* » Erich Fried

74. Vincent Pineteau, président du collectif ville-campagne, *Revue Sol & Civilisation*, Lettre 54, 2014, p.16

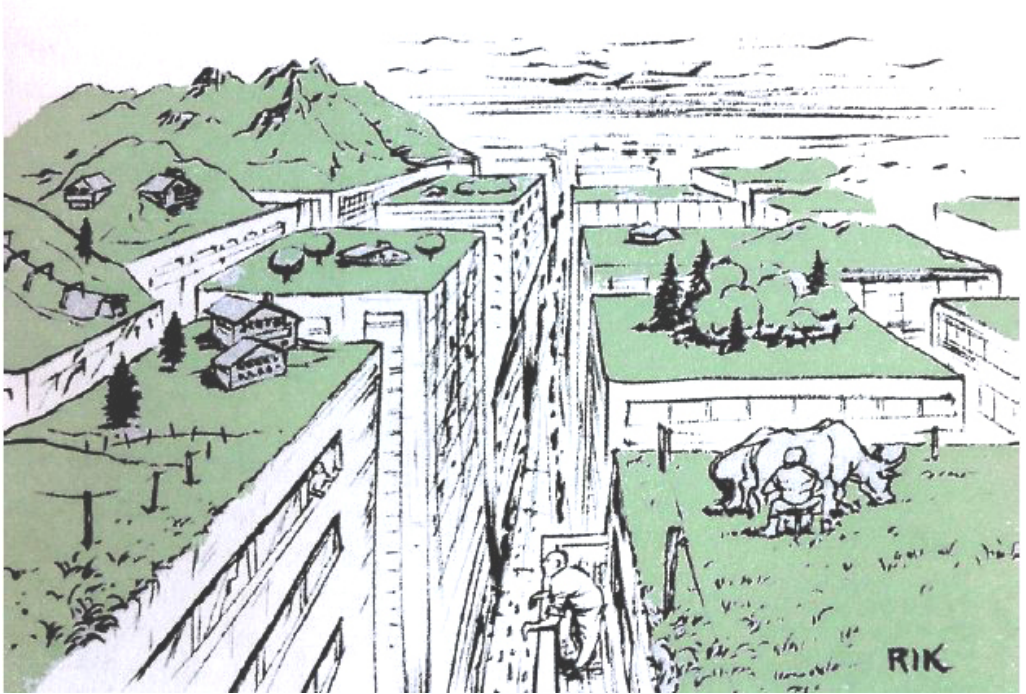


Figure 47 - Illustration de l'article d'André Corboz, *La Suisse, comme hyperville*
Dessin - RIK - 2000

LEXIQUE

DÉFINITIONS & ACRONYMES

I DÉFINITIONS

Agglomération

Groupe de population (plus de 50 habitants) vivant dans des constructions voisines les unes des autres, avec un minimum de 200 mètres entre les plus proches. Cette agglomération est urbaine si elle compte au moins 2000 habitants (unité urbaine).

Aire urbaine

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain de plus de 1000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont 40% (au moins) de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle (ou dans des communes attirées par celui-ci).

Auto-soutenabilité

Règles d'établissement environnementales, urbanistiques, productrices, économiques capables d'assurer un équilibre durable au sein d'un territoire.

Bassin de vie

Il s'agit, dans les territoires à dominante rurale, du plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi.

Biotope

Milieu défini par des caractéristiques physicochimiques stables et abritant une communauté d'êtres vivants (ou biocénose). (Le biotope et sa biocénose constituent un écosystème.)

Biocénose

Ensemble des êtres vivants qui occupent un milieu donné (le biotope), en interaction les uns avec les autres et avec ce milieu. (La biocénose forme, avec son biotope, un écosystème.)

Communes multipolarisées

Communes rurales et unités urbaines situées hors des aires urbaines dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines.

Conurbation

Une conurbation est une agglomération formée par la réunion de plusieurs centres urbains initialement séparés par des espaces ruraux.

Décentralisation

La décentralisation est une politique de transfert des attributions de l'État vers des collectivités territoriales ou des institutions publiques pour qu'elles disposent d'un pouvoir juridique et d'une autonomie financière. Le transfert de ces attributions, qui restent néanmoins sous la surveillance de l'État, permet à ce dernier de décharger ses administrations centrales et de confier les responsabilités au niveau le plus adapté (décentralisation territorial ou décentralisation fonctionnelle et technique).

Déterritorialisation

La déterritorialisation concerne les lieux où les lois d'établissement des hommes dans un milieu, celles qui définissent notre économie donc, ne sont plus décidées par les habitants d'un territoire. Ils ne sont plus au centre de cette économie, ils en sont la périphérie : hommes, femmes, enfants et espaces sont exploités selon des impératifs pensés par d'autres, ailleurs (dans un chef-lieu, une préfecture, une capitale, voire depuis des organisations internationales).

Développement local

Valorisation des ressources territoriales et des identités locales comme fondation de développement alternatif.

Développement local auto-soutenable

Changement dans l'analyse de la situation et dans l'établissement de projet. La description fonctionnelle devient une description identitaire et l'approche sectorielle est remplacée par l'approche transversale.

Étalement urbain

L'étalement urbain est une expression désignant le phénomène de développement des surfaces urbanisées en périphérie des villes. On parle aussi de *périurbanisation*, terme moins péjoratif. Selon l'Agence européenne pour l'environnement, l'étalement urbain se manifeste lorsque le taux de changement d'occupation des terres excède le taux de croissance de la population, autrement dit quand, sur un territoire donné, la progression des surfaces urbanisées excède la progression de la population.

Exode rural

Phénomène qui conduit des populations, essentiellement des jeunes, à quitter la campagne pour s'installer dans les villes.

Exode urbain

Déplacement de populations, principalement des classes moyennes et supérieures, à la recherche d'une amélioration des conditions de vie, qui quittent les villes pour s'installer dans les zones périurbaines ou la campagne située à proximité des zones urbaines. L'exode urbain se définit par l'addition des phénomènes de périurbanisation et de rurbanisation.

Mitage

En urbanisme, le grignotage ou mitage est une conséquence de l'étalement urbain. Il désigne l'implantation d'édifices dispersés dans un paysage naturel. En France, le mitage s'oppose au caractère concentré des villages traditionnels. Il a pour conséquence une dégradation du paysage rural qui perd son homogénéité, une extension coûteuse des réseaux et services (électricité, eau, ramassage des déchets, ramassage scolaire) dont

l'entretien est à la charge de la collectivité, une augmentation des déplacements et de la consommation d'énergie associée et enfin, une explosion des coûts pour les ménages.

Muséification

La muséification d'un espace ou d'une pratique est le processus par lequel s'opère sa transformation en un objet de conservation ainsi que de valorisation touristique, à la manière de ce qui se trouverait dans un musée. Forme de patrimonialisation qui s'attache à figer dans des lieux de visite bien cadrés ce qu'elle entend sauvegarder, elle est souvent dénoncée comme une tendance négative de certaines politiques culturelles actuelles, voire des sociétés occidentales en général. Le concept de muséification a été largement employé pour caractériser certaines formes d'urbanisme dans les centres-villes des pays occidentaux, notamment en France, où le souci de l'esthétique tendrait à l'emporter sur le fonctionnel et les activités socio-économiques, s'imposant dans certains cas au détriment de celles-ci.

Périphéricité

Le terme de périphéricité représente l'ensemble des conséquences, humaines et sociales, de la conurbation métropolitaine (rupture des relations entre ethnies, langages, territoire, etc.)

Périurbanisation

Urbanisation diffuse mais continue au-delà des banlieues ou de la périphérie d'une ville. Le terme périurbanisation tend à remplacer d'autres concepts dont le sens est identique ou voisin : exode urbain, ex-urbanisation, contre-urbanisation et rurbanisation. Il ne s'agit pas d'une réaction contre les villes mais plutôt d'une nouvelle phase de l'urbanisation.

Région urbaine

La région urbaine est composée en principe d'un noyau (ville-centre ou agglomération) et d'une zone périphérique plus ou moins grande, déterminée par l'importance des flux journaliers domicile-travail (d'autres critères peuvent être utilisés tels que la proportion d'actifs ou l'accroissement démographique).

Reterritorialisation

Terme opposé à la déterritorialisation, ayant pour but de ré-territorialiser un territoire.

Rurbanisation

Développement de villages, aux noyaux souvent anciens, situés à proximité de villes dont ils constituent des banlieues. La rurbanisation désigne le changement que subissent les communes rurales situées autour des villes. Elle est caractérisée par le changement d'affectation de superficies importantes. Des terres, agricoles le plus souvent, sont utilisées pour l'implantation de constructions nouvelles à usage d'habitation, de services ou d'activités industrielles, en relation directe avec la ville. Cette forme de développement des villes, qui caractérise surtout les pays développés, est rendue possible par le développement des moyens de transports.

Territorialisation

La territorialisation passe par la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de développement qui permet d'adapter les politiques sectorielles aux contraintes locales. Plus globalement, la territorialisation désigne un processus qui vise à la construction du territorial. Si l'on veut forcer la définition, notons que le territorial est une représentation

du territoire, c'est-à-dire, une construction identitaire par différents acteurs sur plusieurs échelles. Elle a un impact sur les processus décisionnels et sur l'organisation des services.

Tiers-Lieux

Né d'une approche sociologique des territoires, le concept de "Tiers-lieux" se développe en France et dans le monde. Ils sont destinés à être des espaces physiques ou virtuels de rencontre entre personnes et compétences variées qui n'ont pas forcément vocation à se croiser. Il s'agit d'un endroit que les usagers utilisent quotidiennement, et dans lequel ils font partie de l'environnement, d'autant plus qu'ils le fréquentent. On parle d'ancrage physique ou de sentiment d'appartenance. On peut rapprocher ce lieu des cafés où la discussion entre habitués fait partie des activités importantes.

Urbanisme

Terme représentant l'art, la science et les techniques de l'aménagement des agglomérations humaines. Il constitue également l'ensemble des règles et mesures juridiques qui permettent aux pouvoirs publics de contrôler l'affectation et l'utilisation des sols. (Divers plans d'urbanisme sont élaborés à cet effet : schéma directeur, plan d'occupation des sols, etc.)

Village

Un village est une « agglomération rurale caractérisée par un habitat plus ou moins concentré, possédant des services de première nécessité et offrant une forme de vie communautaire » composée de moins de 2000 habitants.

Ville isolée

Commune ayant sur son territoire une agglomération d'au moins 2000 habitants.

I ACRONYMES

A

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ADS : Autorisation du Droit des Sols

AEU : Approche Environnementale de l'Urbanisme

AFA : Association Foncière Agricole

AFP : Association Foncière Pastorale

AFU : Association Foncière Urbaine

AVAP : Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

ANRU : Agence Nationale de Rénovation Urbaine

AOT : Autorité Organisatrice des Transports

AOTU : Autorité Organisatrice des Transports Urbains

APL : Aide Personnalisée au Logement

AVAP : Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

B

BBC : Bâtiment Basse Consommation

C

CAUE : Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement

CDAC : Commission Départementale d'Aménagement Commercial

CDCEA : Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles

CDEC : Commission Départementale d'Équipement Commercial

CES : Coefficient d'Emprise au Sol

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CIDA : Charte Intercommunale de Développement et d'Aménagement

CIV : Conseil Interministériel pour la Ville

CLU : Coefficient Local d'Urbanité

CNAC : Commission Nationale d'Aménagement Commercial

CNV : Conseil National de la Ville

COS : Coefficient d'Occupation des Sols

CPA : Convention Publique d'Aménagement

CRAC : Compte Rendu Annuel à la Collectivité

CRADT : Conférence Régionale d'Aménagement et de Développement du Territoire

CSP : Code de la Santé Publique

CU : Code de l'Urbanisme ou Certificat de l'Urbanisme

D

DAC : Document d'Aménagement Commercial

DAACT : Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux

DATAR : Délégation à l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale

DCRA : Droit des Citoyens dans leurs Relations avec l'Administration
DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs
DDT : Direction Départementale des Territoires
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DIA : Déclaration d'Intention d'Aliéner
DIV : Délégation Interministérielle à la Ville
DIREN : Direction Régionale de l'Environnement
DOC : Déclaration d'Ouverture de Chantier
DOG : Document d'Orientations Générales
DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs
DP : Déclaration Préalable
DPU : Droit de Prémption Urbain
DRE : Direction Régionale de l'Équipement
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRIRE : Direction Régionale de la Recherche et de l'Industrie
DSQ : Développement Social des Quartiers
DT : Déclaration des Travaux
DTA : Directive Territoriale d'Aménagement
DTADD : Directive Territoriale d'Aménagement et de Développement Durable

E

EBC : Espace Boisé Classé
ENL : Loi Engagement National pour le Logement
ENS : Espaces Naturels et Sensibles
EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPF : Etablissement Public Foncier
ER : Emplacement Réservé
ERP : Etablissement Recevant du Public

G

GAL : Groupe d'Action Locale
GART : Groupement des Autorités Responsables des Transports
GES : Gaz à Effet de Serre
GPV : Grand Projet de Ville

H

HBM : Habitat Bon Marché
HLL : Habitation Légère de Loisirs
HLM : Habitat à Loyer Modéré
HQE : Haute Qualité Environnementale
HQE²R : HQE et Economique dans la Réhabilitation des bâtiments et le Renouvellement des quartiers

I

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
INAO : Institut National de l'Origine et de la Qualité
INRAP : Institut National de Recherche Archéologique Préventive
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

L

LAURE : Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie

LME : Loi de Modernisation de l'Economie
LOA : Loi d'Orientation Agricole
LOADDT : Loi d'Orientation et d'Aménagement Durable du Territoire
LOF : Loi d'Orientation Foncière
LOTI : Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs
LOV : Loi d'Orientation pour la Ville

M

MARNU : Modalités d'Application du Règlement National de l'Urbanisme
MEDDAT : Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Aménagement
MH : Monument Historique
MOLLE : Loi de Mobilisation pour le Logement et de Lutte contre l'Exclusion

O

OA : Orientation d'Aménagement
OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation
OPAH : Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat
ORU : Opération de Renouveau Urbain

P

PA : Permis d'Aménager
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PAE : Plan d'Aménagement d'Ensemble
PAEN : Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles et Naturels
PALULOS : Prime à l'Amélioration du Logement à Usage Locatif et Occupation Sociale
PAR : Plan d'Aménagement Rural
PAZ : Plan d'Aménagement de Zone
PC : Permis de Construire
PCET : Plan Climat Energie Territorial
PDH : Plan Départemental de l'Habitat
PDU : Plan de Déplacements Urbains
PEB : Plan d'Exposition au Bruit
PGRI : Plan de Gestion des Risques d'Inondation
PIG : Projet d'Intérêt Général
PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLD : Plafond Légal de Densité
PLH : Programme Local de l'Habitat
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PLA : Plan National d'Actions
PME : Plan de Mobilité des Entreprises
PNR : Plan Naturel Régional
PNRQAD : Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés
POS : Plan d'Occupation des Sols
PPA : Personne Publique Associée
PPBE : Plan de Prévention des Bruits dans l'Environnement
PPEAN : Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels
PPRIF : Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt
PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondation
PPRM : Plan de Prévention des Risques Maritimes
PPRN : Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles

PPRNP : Plan de Prévention des Risques Naturels et Parasismiques
PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques
PRAD : Plan Régional de l'Agriculture Durable
PRE : Participation pour Raccordement à l'Egout
PST : Programme Social Technique
PUP : Projet Urbain Partenarial
PVR : Participation pour Voirie et Réseau

R

RAP : Redevance Archéologie Préventive
RNU : Règlement National d'Urbanisme
RT : Réglementation Thermique

S

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAR : Schéma d'Aménagement Régional
SAU : Surface Agricole Utile
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SD : Schéma Directeur
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SDRIF : Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France
SDTAN : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique
SEM : Société d'Economie Mixte
SHON : Surface Hors d'Œuvre Nette
SIVOM : Syndicat Communal à Vocations Multiples
SIVU : Syndicat Communal à Vocation Unique
SMS : Servitude de Mixité Sociale
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
SPLA : Société Publique d'Aménagement
SRADDT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SRAN : Schéma Régional d'Aménagement Numérique
SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRDE : Schéma Régional de Développement Economique
SRU : Solidarité et Développement Urbain (loi)

T

TCSP : Transports en Commun en Site Propre
TDENS : Taxe Départementale des Espaces Naturels et Sensibles
THNS : Transports à Haut Niveau de Services
TLE : Taxe Locale d'Équipement
TPU : Taxe Professionnelle Unique
TRDP : Territoires Ruraux de Développement Prioritaires
TVB : Trame Verte et Bleue

U

UH : Urbanisme et Habitat
UTN : Unité Touristique Nouvelle

V

VSD : Versement pour Sous Densité

VUQ : Vers un Urbanisme de Qualité

Z

ZAC : Zone d'Aménagement Concertée

ZACOM : Zone d'Aménagement Commercial

ZAD : Zone d'Aménagement Différée

ZAE : Zone d'Activité Economique

ZAP : Zone Agricole Protégée

ZFU : Zone Franche Urbaine

ZIF : Zone d'Intervention Foncière

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architecture, Urbain et Paysager

ZRR : Zone de Revitalisation Rurale

ZUP : Zone à Urbaniser en Priorité

w

BIBLIOGRAPHIE

*LECTURES, RÉFÉRENCES &
IMAGINAIRE*

I OUVRAGES / ESSAIS

Bonnain-Dulon Rolande, Cloirec Jacques et Dubost Françoise, Ruralités contemporaines, Paris, Éditions l'Harmattan, Collection « Patrimoines et sociétés », 2011, 286 p.

Boutet Didier, Pour un urbanisme rural, Paris, Éditions l'Harmattan, 2004, 228 p.

Certu, Aménager durablement les petites communes, Lyon, Éditions du Certu, Collection « Les Dossiers du Certu », 2011, 250 p.

Guillot Xavier, Espace rural et projet spatial Vol. 1 : Réflexions introductives, stratégies pédagogiques, Saint-Etienne, Éditions Les Publications de l'Université de Saint-Etienne, Collection « ENSASE », 2010, 238 p.

Guillot Xavier, Espace rural et projet spatial Vol. 2 : Vers un nouveau pacte ville-campagnes ?, Saint-Etienne, Éditions Les Publications de l'Université de Saint-Etienne, Collection « ENSASE », 2011, 234 p.

Guillot Xavier, Espace rural et projet spatial Vol. 3 : Du terrain à la recherche, objets et stratégies, Saint-Etienne, Éditions Les Publications de l'Université de Saint-Etienne, Collection « ENSASE », 2012, 224 p.

Guillot Xavier, Espace rural et projet spatial Vol. 4 : Urbanité et biodiversité, Saint-Etienne, Éditions Les Publications de l'Université de Saint-Etienne, Collection « ENSASE », 2014, 344 p.

Kayser Bernard, La renaissance rurale, sociologie des campagnes du monde occidental, Paris, Éditions Armand Colin, Collection « U », 1997, 316 p.

Magnaghi Alberto, La biorégion urbaine, petit traité sur le territoire comme bien en commun, Paris, Éditions Éterotopia, Collection « Rhizome », 2014, 174 p.

Magnaghi Alberto, Le projet local, Liège, Éditions Mardaga, Collection « Archi.recherche n°44 », 2003, 128 p.

Masboungi Ariella (dir.), Barbet-Massin Olivia, Extension du domaine de l'urbanisme, Frédéric Bonnet, Grand Prix de l'urbanisme 2014, Marseille, Éditions Parenthèses et DGALN, 2014, 143 p.

Mora Olivier, Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030, Versailles, Éditions Quæ, Collection « Update Sciences & Technologies », 2008, 112 p.

Perrier-Cornet Philippe, À qui appartient l'espace rural ?, Éditions de l'Aube, Collection « Bibliothèque des territoires », 2002, 141 p.

Perrier-Cornet Philippe, Repenser les campagnes, Éditions de l'Aube, Collection « Bibliothèque des territoires », 2002, 280 p.

Vacchini Livio, Stonehenge, Capolavori - Chefs-d'oeuvre, Éditions du Linteau, 2006, 2 p.

I ARTICLES / DOSSIERS

Agence VERDIER-TAPPIA, Kempf Mathilde, Lagadec Armelle, Aménager durablement les petites communes, Éco-quartiers en milieu rural ?, 2009, 50 p.

[PDF en ligne]

Disponible sur : http://www.mairieconseilspaysage.net/documents/Etude_petites-communes.pdf

Bernard Tony (dir.), Durand-Lasserve Cynthia, PNR Livradois-Forez, Habiter autrement les centres-bourgs, Les Cahiers du Parc d'Urbanisme, 2014, 12 p.

[PDF en ligne]

Disponible sur : http://www.mairieconseilspaysage.net/documents/manuel_habiter_autrement_les_centres-bourgs.pdf

Blouet Antoine, L'exode urbain est plus rapide que ne l'a été l'exode rural, Interview de Pierre Merlin, Maires de France Magazine n°275, 2010, p. 16-17

[PDF en ligne]

Disponible sur : http://www.amf.asso.fr/document/fichier.asp?FTP=AMF_10206_INTERVIEW.pdf&ID_DOC =10206&DOT_N_ID=500

Cau Emmanuel (dir.), Klein Florent et Mandaron Nathalie, Vers un urbanisme de qualité en milieu rural et périurbain, Six histoires pour y croire, Espaces Naturels Régionaux, 2011, 50 p.

[PDF en ligne]

Disponible sur : <http://www.enrx.fr/Cadre-de-vie/VUQ-Vers-un-Urbanisme-de-Qualite>

CAUE du Jura, Réfléchir ensemble pour un projet de territoire partagé, 2013, 76 p.

[Document en ligne]

Disponible sur : <http://fr.calameo.com/read/001177522a2feb29e967c>

Chahoul Gaffar, Morain Marc, De Laburthe Christopher et Robinot-Bertrand Isabelle, La mise en œuvre d'un SCoT, Éditions du Certu, Collection « Les Dossiers du Certu », 2012-2013, 58 p.

[PDF en ligne]

Disponible sur : <http://www.outil2amenagement.certu.developpement-durable.gouv.fr/>

Cividino Hervé, Fauconnier Laure, Guisseau Véronique, Thauvel Isabelle, CAUE en campagne, 2010, 58 p.

[PDF en ligne]

Disponible sur : http://www.caue45.fr/_pdf/publications/CAUE45-30ans.pdf

Collectif ETC, Projet pour l'Ollière et idées locales (Habiter autrement les centres-bourgs), Châteldon, 2013, 196 p.

[PDF en ligne]

Disponible sur : <http://www.collectifetc.com/realisation/au-p-o-i-l/>

Pineau Jean-Yves (Collectif Ville-Campagne), Les centres-bourgs, espaces d'avenir et de projets pour nos campagnes, 2014, 25 p.

[PDF en ligne]

Disponible sur : <http://www.gorgessaussescevennes.com/wp-content/uploads/2014/12/JY-PINEAU.pdf>

Garnier Claire, Massa Céline, Duhart Jacques, Duhamel Gérard, Urbanisme durable, villes et territoires ruraux en Aquitaine, 2012, 48 p.

[PDF en ligne]

Disponible sur : http://www.caue64.fr/_medias/fichiers/livret-urbanisme-durable-expo-urcaue.pdf

Gautier Patrick et Vidal Amandine, Urbanisme durable : des projets pour les territoires ruraux d'Ile-de-France, Les Parcs Naturels d'Ile-de-France, 2014, 58 p.

[Document en ligne]

Disponible sur : <http://fr.calameo.com/read/0022023626165db39eef>

Guindani Silvio, Espaces ruraux et architecture vernaculaire : un patrimoine européen ?, dans Lieux d'Europe : Mythes et limites, Paris, Éditions de la maison des sciences de l'Homme, 2008, p. 165-176

[Texte en ligne]

Disponible sur : <http://books.openedition.org/editionsmsh/792?lang=fr>

Houillon Vincent et Thomsin Laurence, Définitions du rural et de l'urbain dans quelques pays européens, Espace, populations, sociétés, Repopulation et mobilités rurales, 2001, p. 195-200

[PDF en ligne]

Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/espos_0755-7809_2001_num_19_1_1989

Kempf Mathilde, Lagadec Armelle, Quels enjeux pour aménager durablement les petites communes, Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, 2012, 63 p.

[PDF en ligne]

Disponible sur : <http://www.vivre-monts-ardeche.fr/Atelier-eco-hameau-eco-quartier-03.html>

Le Berre Marion, Grandir autrement, le Clos des Fées de Paluel, Ek n°34, 2013, p.20-23

[PDF en ligne]

Disponible sur : http://racine.cccommunication.biz/v1/wents/users/64484/docs/ek_article_paluel1.pdf

Mairie Conseil, SCoT et paysage, 2006, 36 p.

[PDF en ligne]

Disponible sur : <http://www.mairieconseils.net>

Miquel Pierre (dir.), Ramora Sébastien, Broomberg Katherine, Molinier Jean-Philippe, Maud Joalland Maud, Von Fisher Christoph, Lecorre Laurent, Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), 2013, 152 p.

[PDF en ligne]

Disponible sur : http://www.territoires.gouv.fr/spip.php?page=pdfjs&id_document=1368

Mora Olivier, Gauvrit Lisa, Donnars Catherine, Nouvelles ruralités en 2030, quelle dynamique ville-campagne ?, INRA Magazine n°8, 2009, p 01-10

[PDF en ligne]

Disponible sur : http://www.psd-r.fr/documents/Seminaires/Nouvelles_ruralites/Nouvelles__ruralites_synthese-2.pdf

Mora Olivier (dir.), Aubert Francis, Frémont Armand, Gauvrit Lisa, Heurgon Edite, Hubert Bernard, Riba Guy, Torre Andre, Prospective : les nouvelles ruralités en France à l'horizon 2030, Documents de l'INRA, 2008, 84 p.

[PDF en ligne]

Disponible sur : <http://www.reseaurural.fr/files/rapportnouvellesruralites.pdf>

Mora Olivier, Gauvrit Lisa, Les (nouvelles) ruralité en débat : une étude prospective de l'INRA et quelques controverses, Documents de l'INRA, 2008-2009, 18 p.

[PDF en ligne]

Disponible sur : <http://www7.inra.fr/dpenv/pdf/MoraC57.pdf>

Nicot Bernard-Henri, Urbain-rural : de quoi parle-t-on ?, Documents du SIRIUS, 2005, 11 p.

[PDF en ligne]

Disponible sur : <http://www.sirius-upvm.net/doc/geo/urbain-rural.pdf>

Poncet Jean-François et Belot Claude, Rapport d'informations au nom de la Délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire sur le nouvel espace rural français, Rapport N468 du Sénat, 2007-2008, 151 p.

[PDF en ligne]

Disponible sur : <http://www.senat.fr/rap/r07-468/r07-4681.pdf>

Vautrin Brigitte, Une autre approche du lotissement à Hédé-Bazouges, Techni-Cité n°234, 2012, p.43

[PDF en ligne]

Disponible sur : http://www.territoires-ville.cerema.fr/pdf/Une_autre_approche_du_lotissement_a_Hede-Bazouges.pdf

Veran Cyrille, Bien habiter à la campagne, focus sur la commune de Paluel, Le Moniteur Hebdo, 2013, 3 p.

[PDF en ligne]

Disponible sur : http://racine.cccommunication.biz/v1/wents/users/64484/docs/parution_le_moniteurfr.pdf

I CONFÉRENCES / REPORTAGES

Bigarnet Marc pour OBRAS Architectes, Construire le sol (Milieux), Conférence inaugurale à l'ENSA Lyon, 2h18, 2013

[Vidéo en ligne]

Disponible sur : <http://siam.lyon.archi.fr/index.php/mediatheque/conferences/255-conf-bigarnet>

Depardon Raymond, La vie moderne, documentaire, 1h30, 2008

[Vidéo en ligne]

Disponible sur : <http://www.filmsvostfr.net/regarder-film-la-vie-moderne-streaming-vostfr.html>

Fondation Braillard Architectes, Le sol des villes, ressources et projet, Conférences des Quinzaines de l'urbanisme, Genève, 2h14 - 1h20 - 2h20 - 1h02, 2015

[Vidéo en ligne]

Disponible sur : <https://portal.klewel.com/watch/webcast/le-sol-des-villes-ressource-et-projet-journee-detude-bernardo-secchi/talk/1>

Verdier Marc, Des villages qui se livrent : réinventer un urbanisme rural, Conférence Architectes et Urbanistes en Campagne, Cité de l'Architecture et du Patrimoine, Collection "Cours Publics", 1h49, 2013

[Vidéo en ligne]

Disponible sur : <http://webtv.citechailot.fr/video/19-architectes-urbanistes-campagne>

I FIGURES & RÉFÉRENCES

Tous les documents de ce mémoire, exceptées les diverses oeuvres photographiques ou artistiques, sont l'objet d'une production ou d'une reproduction (à partir de références) personnelles.

Figure 1 : Village de Charolles (71), croquis personnel à la main , 2015

Figure 2 : INSEE, Typologies des bassins de vie français métropolitains (cartographie), 2011
[Illustration en ligne]

Disponible sur : <http://eps.revues.org/>

Figure 3 : DATAR, Typologies des campagnes françaises (cartographie), 2011
[Illustration en ligne]

Disponible sur : <http://www.geoclip.fr/la-datar-se-penche-sur-les-campagnes/>

Figure 4 : INSEE, Variation annuelle moyenne de la population au sein des communes (en %) (cartographie), 1968/2006
[Illustration en ligne]

Disponible sur : <http://bts-anabiotec.fr/tag/exode-rural/>

Figure 5 : TIM, Couverture de Reforming Urban Labor. Routes to the City, Roots in the Country (dessin), Année inconnue
[Illustration en ligne]

<https://bibliocosme.wordpress.com/2015/10/29/quai-des-bulles-2015-conference-1-lhistoire-du-dessin-satyrique/>

Figure 6 : INSEE, Exode rural et évolution de la population française (en millions d'habitants) (graphique), 1970
[Illustration en ligne]

Disponible sur : <http://slideplayer.fr/slide/462144/>

Figure 7 & 8 : Erik Johansson, Leaving Home et Zip city (photographies), 2014/2009
[Illustrations en ligne]

Disponible sur : <http://bts-anabiotec.fr/tag/exode-rural/>

Figure 9 & 10 : Les campagnes, du Moyen-Âge au XVIIIème et du XVIIIème au XIXème, croquis personnels à la mains, 2015

Figure 11 : Elle n°1399, Publicité pour des nouveaux villages (article de presse), 1972

Figure 12 : INSEE, Taux annuel d'évolution de la population (en %) (graphique), 2007
[Illustration en ligne]

Disponible sur : <http://slideplayer.fr/slide/1681454/>

Figure 13 & 14 : Erik Johansson, Don't look back et Go your own road (photographies), 2014/2008
[Illustrations en ligne]

Disponible sur : <http://www.erikjohanssonphoto.com>

Figure 15 & 16 : Les campagnes, du XIXème au XXème (en haut) et du XXème à aujourd'hui (dessin), croquis personnels à la mains, 2015

Figure 17 & 18 : Enquêtes Teruti, Origine (en %,) et surface (en milliers d'hectares) des sols artificialisés (graphique), 2009

[Illustrations dans un ouvrage]

Disponible dans : Merlin Pierre, *L'exode urbain, Paris, Éditions La Documentation Française, Collection « Les Études de la Documentation Française n°5303 », 2009, 176 p.*

Figure 19 : Les infrastructures, limites physiques et visuelles entre les territoires (coupes), croquis personnel à la main, 2015

Figure 20 & 21 : Ministère des Finances et des Comptes Publics, Village traditionnel & Nouveau village, Angerville (91) (plan cadastraux)

[Illustrations en ligne]

Disponible sur : <https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>

Figure 22 : Rapport au sol (coupe), croquis à la main, 2015

Figure 23 : DREAL Pays de la Loire, Atlas des paysages de Loire Atlantique, (plan cadastral), 2011

[Illustration en ligne]

Disponible sur : <http://www.paysages.loire-atlantique.gouv.fr/index>

Figure 24 : Bonnet Frédéric, Du territoire à la matière : entrelacement des échelles (schéma de principe), rapport de recherche, « l'architecture de la grande échelle » - Chris Younès et Frédéric Bonnet (Gerphau) - 2007/2008

[Illustration en ligne]

Disponible sur : <http://www.milieux.fi/doc/cle/entrelacement.html>

Figure 25 : Agence Verdier-Tappia, Atlas des territoires de l'Alsace (axonométries), 2013

[Illustrations en ligne]

Disponible sur : <http://www.paysages.alsace.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique12>

Figure 26 : Trame verte écologique de la région Alsace (cartographie), 2004

[Illustration en ligne]

Disponible sur : http://www.projetsdepaysage.fr/les_trames_vertes_discours_et_ou_materialite_elles_realites_

Figure 27 : Fouchier Vincent, Densités et occupations des sol (axonométries), Les densités urbaines et le développement durable, SGVN, Paris, 1998, p.25

[Illustration en ligne]

Disponible sur : <http://theses.univ-lyon2.fr/documents/>

Figure 28 : Rapport au sol (coupe), croquis à la main, 2015

Figure 29 : Principe constructif du pisé, schéma, 2015

Figures 30 à 43 : Mélissa Ruel, Jérémy Pernet, Anthony Primpier, Thibaut Dury, Distiller la vallée, documents graphiques réalisés dans le cadre du projet de semestre 6, 2013

Figure 44 : Ruralisme, méthodologie et concept (diagramme), 2015

Figure 45 : Schuiten Luc, Évolution de Laeken (dessins), La ville de demain, Archiborescence, 2015

[Illustrations en ligne]

Disponibles sur : <http://www.vegetalcity.net/topics/evolution-de-laeken/>

Figure 45 : Cécile Blondelet, Anthony Delporte, Anthony Primpier, Thibaut Dury, Carte de stratégie territoriale (cartographie), 2015

Figure 45 : RIK, Illustration de l'article d'André Corboz, La Suisse, comme hyperville (dessin), 2015

[Illustrations en ligne]

Disponibles sur : <http://www.vegetalcity.net/topics/evolution-de-laeken/>

CORPUS

Réhabilitation du Champs de Foire
Treffort-Cuisiat (01), Michèle & Miquel Architectes, 2009

Place du village
Sermanges (70), Agence TERRITOIRES, 2007

Requalification des espaces publics
Chaliers (15), Atelier d'architecture Simon Teyssou, 2014

Centre d'interprétation du patrimoine archéologique
Dehlingen (67), Nunc Architectes, 2009

Réhabilitation et création de trois logements sociaux
Domaize (63), Boris Bouchet Architecte, 2015





Ruralités et transformations
est un ouvrage s'interrogeant sur le devenir de l'espace rural de France, de ses territoires, et de leurs habitants et ce, dans l'évolution de son rapport aux espaces urbains. Posant la question du sol comme source stratégique de projet de développement territorial, local et architectural, la réflexion posée au travers de ce mémoire tend à déterminer si le monde rural français, aujourd'hui mis à mal par de nombreuses problématiques, au sein même de ses territoires, pourra-t-il être un milieu à part entière, évoluant en synergie avec un milieu plus urbanisé, ou sera-t-il au contraire, simple réserve foncière et muséale des villes et cités...